



RAPPORT ANNUEL **2019**

# **RAPPORT DE GESTION ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE ET L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

---

Le texte qui suit constitue le rapport de gestion de TFI International Inc. Dans ce rapport de gestion, les termes « Société », « TFI International » et « TFI » désignent TFI International Inc. et ses filiales indépendantes. Le présent rapport de gestion établit une comparaison entre la performance de la Société pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sa performance du trimestre et de l'exercice correspondants clos le 31 décembre 2018 et passe en revue la situation financière de la Société au 31 décembre 2019. Il présente également une analyse des affaires de la Société jusqu'au 10 février 2020, date du présent rapport de gestion. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires qui s'y rattachent au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date.

Dans le présent document, sauf indication contraire, toutes les données financières sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Tous les montants sont libellés en dollars canadiens, et le mot « dollar », de même que les symboles « \$ » et « \$ CA », désignent des dollars canadiens, sauf indication contraire. Certains écarts peuvent exister du fait de l'arrondissement des montants. Des mesures financières non conformes aux IFRS sont également utilisées dans le présent rapport de gestion. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent rapport pour obtenir une description complète de ces mesures.

Les états financiers consolidés audités de la Société ont été approuvés par son conseil d'administration (le « conseil ») sous la recommandation de son comité d'audit le 10 février 2020. Des données prospectives, des commentaires et des analyses sont également fournis, le cas échéant, pour aider les investisseurs, nouveaux et de longue date, à se représenter l'entreprise du point de vue de la direction. Ces informations sont soumises à des contraintes raisonnables afin de préserver le caractère confidentiel de certains renseignements qui, s'ils étaient rendus publics, seraient susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la position concurrentielle de la Société.

Il est possible d'obtenir des renseignements additionnels au sujet de la Société sur son site Web à l'adresse [www.tfiintl.com](http://www.tfiintl.com). Les documents que la Société produit dans le cadre de ses obligations d'information continue, notamment ses rapports de gestion et ses états financiers consolidés annuels et trimestriels, son rapport annuel, sa notice annuelle, la circulaire de la direction et les divers communiqués diffusés par la Société, sont également disponibles sur son site Web ou directement par l'entremise du système SEDAR, [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

---

Dans le présent rapport de gestion, la Société peut formuler des énoncés qui révèlent ses attentes actuelles concernant les résultats opérationnels, la performance et les réalisations futurs. Ces « énoncés prospectifs » font état des opinions actuelles exprimées par la direction en fonction des renseignements actuellement à sa disposition. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots comme « prévoir », « croire », « estimer », « planifier », « souhaiter », « avoir l'intention » et d'autres mots et expressions de sens analogue. Les énoncés prospectifs comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents des résultats historiques ou de ceux qui sont anticipés ou prévus.

La Société souhaite mettre le lecteur en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à certains énoncés prospectifs, car ceux-ci font référence à des enjeux qui ne s'appliquent qu'à la date à laquelle ils ont été formulés. Les facteurs importants énoncés ci-dessous sont susceptibles d'entraîner un écart important entre le rendement financier réel de la Société et celui présenté dans l'un ou l'autre des énoncés prospectifs : la situation hautement concurrentielle qui prévaut sur le marché, la capacité de la Société de recruter et de former des chauffeurs qualifiés et de les fidéliser, les variations de prix du carburant et la capacité de la Société d'en transférer le coût à ses clients, les fluctuations des taux de change, l'incidence des normes et des règlements en matière d'environnement, les changements apportés à la réglementation gouvernementale qui s'appliquent aux activités de la Société, les conditions météorologiques défavorables, les accidents, le marché du matériel usagé, les fluctuations des taux d'intérêt, le coût de l'assurance responsabilité civile, les ralentissements de la conjoncture économique en général qui ont une incidence sur la Société et ses clients, et la liquidité des marchés du crédit.

La liste ci-dessus ne saurait être interprétée comme exhaustive, et la Société décline toute obligation de réviser ou de mettre à jour ultérieurement tout énoncé prospectif formulé antérieurement à moins qu'elle n'y soit obligée en vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières. Des événements imprévus peuvent survenir. Le lecteur doit se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » à la fin du présent rapport de gestion pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des facteurs de risque et d'autres événements indépendants de la volonté de la Société. Les résultats financiers et opérationnels futurs de la Société sont susceptibles de différer en raison de ces facteurs et d'autres facteurs de risque.

## DONNÉES FINANCIÈRES CHOISIES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les données par action)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018*	2017*	2019	2018*	2017*
Revenus avant la surcharge de carburant	1 166 476	1 162 279	1 069 679	4 613 629	4 508 197	4 378 985
Surcharge de carburant	139 011	159 166	123 199	565 235	615 011	458 429
Total des revenus	1 305 487	1 321 445	1 192 878	5 178 864	5 123 208	4 837 414
BAlIA ajusté lié aux activités poursuivies <sup>1</sup>	217 512	180 654	131 017	864 500	686 283	514 481
Bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies	124 290	103 283	66 076	511 620	430 524	178 421
Bénéfice net	74 828	76 728	120 192	310 283	291 994	157 988
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	76 543	76 728	120 192	324 476	291 994	157 988
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies <sup>1</sup>	79 173	86 262	53 945	336 393	321 612	192 188
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies	176 177	173 848	116 148	665 292	543 503	372 601
Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies <sup>1</sup>	103 240	103 917	102 432	462 983	339 707	376 487
Total des actifs	4 557 255	4 049 960	3 727 628	4 557 255	4 049 960	3 727 628
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	2 206 529	1 584 423	1 498 396	2 206 529	1 584 423	1 498 396
Données par action						
BPA – dilué	0,90	0,85	1,31	3,63	3,22	1,70
BPA lié aux activités poursuivies – dilué	0,92	0,85	1,31	3,80	3,22	1,70
BPA ajusté lié aux activités poursuivies – dilué <sup>1</sup>	0,95	0,96	0,59	3,94	3,54	2,07
Dividendes	0,26	0,24	0,21	0,98	0,87	0,78
En pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant						
Marge du BAlIA ajusté lié aux activités poursuivies <sup>1</sup>	18,6 %	15,5 %	12,2 %	18,7 %	15,2 %	11,7 %
Amortissement des immobilisations corporelles	5,1 %	4,5 %	4,5 %	4,9 %	4,4 %	4,8 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	2,2 %	—	—	2,2 %	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	1,4 %	1,3 %	1,5 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %
Marge d'exploitation liée aux activités poursuivies <sup>1</sup>	10,7 %	8,9 %	6,2 %	11,1 %	9,5 %	4,1 %
Ratio d'exploitation ajusté lié aux activités poursuivies <sup>1</sup>	90,1 %	90,3 %	93,8 %	89,8 %	90,6 %	94,4 %

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la nouvelle norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

### Faits saillants du quatrième trimestre

- Le bénéfice opérationnel record lié aux activités poursuivies du quatrième trimestre a augmenté pour atteindre 124,3 M\$, une hausse de 20 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable à la solidité de l'exécution dans l'ensemble de l'entreprise, à une meilleure qualité des revenus, à une approche allégée en actifs et aux mesures de réduction des coûts.
- La marge d'exploitation liée aux activités poursuivies<sup>1</sup>, mesure non conforme aux IFRS, a augmenté à 10,7 % par rapport à 8,9 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Le bénéfice net lié aux activités poursuivies s'est chiffré à 76,5 M\$ comparativement à 76,7 M\$ au quatrième trimestre de 2018.

<sup>1</sup> Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

- Le bénéfice par action dilué (« BPA dilué ») lié aux activités poursuivies s'est établi à 0,92 \$, ce qui se compare favorablement à 0,85 \$ au quatrième trimestre de 2018.
- Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies<sup>1</sup>, mesure non conforme aux IFRS, a été de 79,2 M\$ comparativement à 86,3 M\$ au quatrième trimestre de 2018.
- Le BPA ajusté dilué lié aux activités poursuivies<sup>1</sup>, mesure non conforme aux IFRS, s'est établi à 0,95 \$, par rapport à 0,96 \$ au quatrième trimestre de 2018.
- Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies se sont chiffrés à 176,2 M\$, par rapport à 173,8 M\$ au quatrième trimestre de 2018, en raison du rendement opérationnel plus solide et de l'incidence de l'adoption d'IFRS 16.
- Les flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies<sup>1</sup>, mesure non conforme aux IFRS, de 103,2 M\$, affectés négativement par un achat immobilier ponctuel de 38,0 M\$, se comparent à des flux de trésorerie disponibles de 103,9 M\$ au quatrième trimestre de 2018.
- Les secteurs isolables de la Société ont affiché le rendement suivant :
  - o Le bénéfice opérationnel du secteur de la livraison de colis et courrier a diminué de 13 % pour s'établir à 29,9 M\$, la période comparable antérieure ayant bénéficié de la grève de Postes Canada;
  - o Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots brisés a augmenté de 9 % pour s'établir à 25,5 M\$;
  - o Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots complets a augmenté de 17 % pour s'établir à 61,3 M\$;
  - o Le bénéfice opérationnel du secteur de la logistique qui s'élève à 18,8 M\$ se compare à 2,9 M\$ l'année précédente, résultat qui avait subi l'incidence d'une dépréciation sur immobilisations incorporelles de 12,6 M\$.
- Au cours du trimestre, la Société a versé 49,8 M\$ aux actionnaires, dont 19,7 M\$ en dividendes et 30,1 M\$ par l'intermédiaire de rachat d'actions.
- Le 17 décembre 2019, le conseil d'administration de TFI a déclaré un dividende trimestriel de 0,26 \$, soit une hausse de 8 % par rapport au dividende trimestriel précédent, comme il a été annoncé le 24 octobre 2019.
- La Société a emprunté 150 M\$ US en vertu d'une nouvelle entente de billets de premier rang de sept ans à taux d'intérêt fixe de 3,85 %, et a utilisé le produit pour rembourser sa facilité de crédit renouvelable non garantie actuelle. De plus, l'emprunt à terme de la Société a été augmenté de 75 M\$, pour atteindre un nouveau montant de 200 M\$ portant intérêt à un taux de 3,77 % et échéant maintenant en 2024. En conséquence, la Société dispose maintenant de liquidités sur sa facilité de crédit renouvelable d'environ 585 M\$.

## À PROPOS DE TFI INTERNATIONAL

---

### Services

TFI International, un chef de file nord-américain du secteur du transport et de la logistique, est présente partout aux États-Unis, au Canada et au Mexique par l'intermédiaire de ses filiales. TFI International crée de la valeur pour ses actionnaires en repérant des acquisitions stratégiques et en gérant un réseau en pleine expansion de filiales en propriété exclusive. Ces filiales bénéficient des ressources financières et opérationnelles de TFI International pour faire croître leurs activités et améliorer leur efficacité. Les sociétés de TFI International exercent des activités dans les secteurs isolables suivants :

- la livraison de colis et de courrier;
- le transport de lots brisés;
- le transport de lots complets;
- la logistique (auparavant appelé logistique et dernier kilomètre).

---

<sup>1</sup> Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

### Caractère saisonnier des activités

Les activités exercées par la Société sont tributaires de la demande générale de transport de fret. Habituellement, la demande est relativement stable tout au long de l'année, mais généralement à son plus faible au premier trimestre. De plus, au cours des mois plus rigoureux d'hiver, la consommation de carburant et les frais d'entretien tendent à augmenter.

### Ressources humaines

Au 31 décembre 2019, la Société comptait 17 150 employés, répartis dans les différents secteurs d'activité de TFI International dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. En comparaison, la Société avait 17 127 employés au 31 décembre 2018. Le nombre d'employés a augmenté de 23 sur douze mois, ce qui est attribuable aux acquisitions d'entreprises (hausse de 1 033 employés), neutralisé par les rationalisations ayant touché 1 010 employés, surtout dans les secteurs du transport de lots brisés et du transport de lots complets. La Société est d'avis que le taux de roulement de son personnel est relativement faible au Canada et normal aux États-Unis et qu'elle entretient de très bonnes relations avec ses employés.

### Équipement

La Société est d'avis qu'elle dispose de la plus importante flotte de camions au Canada et a une importante présence sur le marché des États-Unis. Au 31 décembre 2019, la Société comptait 7 772 véhicules motorisés, 25 505 remorques et 9 826 entrepreneurs indépendants. En comparaison, au 31 décembre 2018, il y avait 7 465 véhicules motorisés, 26 487 remorques et 8 527 entrepreneurs indépendants.

### Installations

TFI International a son siège social à Montréal, au Québec, et son bureau administratif à Etobicoke, en Ontario. Au 31 décembre 2019, la Société comptait 380 installations, comparativement à 369 installations au 31 décembre 2018. De ce total, 246 sont situées au Canada, soit 158 dans l'Est et 88 dans l'Ouest. La Société a également 122 installations aux États-Unis et 12 installations au Mexique. Au cours des douze derniers mois, 44 installations ont été ajoutées par suite des acquisitions d'entreprises. Cependant, le regroupement de terminaux réalisé a réduit de 33 le nombre total d'installations, principalement dans le secteur de la logistique. Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Société a fermé 10 terminaux.

### Clients

La Société a une clientèle diversifiée dans un large éventail d'industries sans qu'un seul de ces clients ne représente plus de 5 % de ses revenus consolidés. Grâce à cette clientèle diversifiée, ainsi qu'à la grande portée géographique des services offerts par la Société et au nombre élevé de secteurs dans lesquels elle exerce ses activités, un ralentissement touchant les activités d'un ou de plusieurs clients dans une industrie en particulier ne saurait entraîner de répercussions défavorables majeures sur les activités. La Société a établi des alliances stratégiques avec d'autres transporteurs en Amérique du Nord afin d'offrir à sa clientèle un réseau qui s'étend à la grandeur du continent.

#### Revenus par secteur d'activité des principaux clients (64 % du total des revenus)

Commerce de détail	25 %
Produits manufacturés	16 %
Matériaux de construction	9 %
Secteur automobile	9 %
Métaux et mines	8 %
Aliments et boissons	7 %
Produits forestiers	5 %
Produits chimiques et explosifs	4 %
Énergie	4 %
Services	3 %
Gestion des matières résiduelles	2 %
Conteneurs maritimes	1 %
Autres	7 %

*(Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019)*

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS

---

*La présente section contient des commentaires généraux sur les résultats opérationnels consolidés. Pour obtenir une analyse plus détaillée, veuillez vous reporter à la rubrique « Résultats sectoriels ».*

### Acquisitions d'entreprises en 2019

Conformément à sa stratégie de croissance, en 2019, la Société a acquis huit entreprises, toutes avant le quatrième trimestre : Toronto Tank Lines (« TTL »), Schilli Corporation (« Schilli »), Les Services JAG (« JAG »), Aulick Leasing Corp. (« Aulick »), certains actifs de BeavEx Incorporated (« BeavEx »), Piston Tank Corporation (« Piston »), certains actifs d'AT Group US Logistics, LLC (« US Logistics ») et Craler Inc. (« Craler »).

Le 15 février 2019, TFI International a conclu l'acquisition de TTL. Établie en Ontario, TTL se spécialise dans le transport et l'entreposage de liquides de qualité alimentaire, de produits chimiques industriels et d'huiles et cires de spécialité partout au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Le 22 février 2019, TFI International a conclu l'acquisition de Schilli, renommée BTC East en septembre 2019. Établie au Missouri, Schilli se spécialise dans le transport du vrac sec et du vrac liquide et offre des solutions de flotte spécialisées et d'autres services à valeur ajoutée dans les régions du Midwest, du sud-est et de la côte du golfe du Mexique des États-Unis.

Le 19 mars 2019, TFI International a conclu l'acquisition de JAG. Établie au Québec, JAG offre des services de transport d'explosifs, de produits miniers et d'acier, d'appareils électroniques et d'articles ménagers.

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, TFI International a conclu l'acquisition d'Aulick et de sa filiale ShirAul, LLC. Établie au Nebraska, Aulick offre des services de contrat de transport de granulats, de sous-produits de bois, de produits agricoles, de betteraves, de produits secs en vrac, de sable de traction pour la voie ferrée et de produits de qualité alimentaire dans le centre et l'ouest des États-Unis. ShirAul conçoit et construit la remorque exclusive Bullet<sup>MC</sup>.

Le 27 avril 2019, TFI International a conclu l'acquisition de BeavEx et de ses affiliées Guardian Medical Logistics (« GML »), JNJW Enterprises, Inc. et USXP, LLC pour une contrepartie en espèces de 7,2 M\$ US, par l'entremise du tribunal de la faillite du district du Delaware, aux États-Unis. BeavEx répond principalement aux besoins croissants en matière de livraison de dernier kilomètre au sein des secteurs des finances, des soins de santé, du commerce de détail, industriel et manufacturier, en fournissant des services de livraison à domicile le jour même, le lendemain et sur demande. Ses capacités logistiques comprennent des services de livraison de dernier kilomètre, de transbordement direct et de distribution. GML, société affiliée de BeavEx, est un fournisseur de premier plan de services de livraison de dernier kilomètre, de logistiques de missions essentielles et de transport dans le secteur des laboratoires médicaux.

Le 14 juin 2019, TFI International a conclu l'acquisition de Piston. Établie au Missouri, Piston se spécialise dans le transport de matières visqueuses et offre une solution brevetée d'entreposage, de manutention et de transport de ces matières pour les secteurs des produits alimentaires et industriels.

Le 7 août 2019, TFI International a conclu l'acquisition de certains actifs de US Logistics. Établie en Géorgie, aux États-Unis, US Logistics fournit des services de logistique médicale, de livraison de dernier kilomètre et de courtage dans certaines régions aux États-Unis.

Le 22 août 2019, TFI International a conclu l'acquisition de Craler. Établie au Québec, la société Craler fournit des services de courtage, de transport et d'entreposage en direct partout au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

### Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le total des revenus a atteint 1 305,5 M\$, soit une baisse de 1 %, ou de 16,0 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2018. La contribution des acquisitions d'entreprises à hauteur de 115,1 M\$ a été annulée par la baisse des revenus liés à la surcharge de carburant de 27,0 M\$ et des revenus avant la surcharge de carburant de 103,9 M\$, les deux au sein des activités existantes. Le taux de change moyen utilisé pour convertir les revenus de TFI International générés en dollars américains (1,3200 \$ CA) est resté en grande partie le même ce trimestre par rapport au trimestre correspondant de l'exercice antérieur (1,3204 \$ CA).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le total des revenus a atteint 5,18 G\$, une hausse de 1 %, ou 55,7 M\$, comparativement à 5,12 G\$ en 2018, en raison principalement de la contribution des acquisitions d'entreprises de 424,2 M\$ et de l'incidence positive du taux de change de 34,3 M\$, qui ont été annulées par la baisse des revenus liés à la surcharge de carburant de 84,0 M\$ et celle des revenus avant la surcharge de carburant de 318,8 M\$, les deux au sein des activités existantes.

### Charges opérationnelles liées aux activités poursuivies

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les charges opérationnelles liées aux activités poursuivies de la Société ont diminué de 37,0 M\$, passant de 1 218,2 M\$ au quatrième trimestre de 2018 à 1 181,2 M\$. L'augmentation attribuable aux acquisitions d'entreprises à hauteur de 104,7 M\$ a été neutralisée par une diminution nette de 141,7 M\$ ou 12 %, des charges opérationnelles des activités existantes. Les améliorations opérationnelles, une meilleure utilisation de la flotte et la diminution des charges liées aux matières et aux services en pourcentage des revenus ont contribué à maintenir les charges opérationnelles en pourcentage du total des revenus au sein des activités existantes de la Société sous le niveau du quatrième trimestre de 2018, ainsi que des profits supplémentaires de 6,9 M\$ sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente par rapport à la même période en 2018.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les charges liées aux matières et aux services (après déduction de la surcharge de carburant) ont diminué de 0,4 point de pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des charges liées aux sous-traitants, à la location du matériel roulant et au carburant, en pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant. En raison principalement de l'adoption de la norme IFRS 16, les charges de location d'équipement ont diminué de 11,0 M\$ en comparaison avec le quatrième trimestre de 2018, car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une tranche importante de ces contrats de location est désormais capitalisée et une charge d'amortissement a été comptabilisée et présentée dans l'état des résultats en tant qu'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation lié au matériel roulant s'est élevé à 10,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2019.

Les autres charges opérationnelles, qui sont essentiellement composées des coûts liés aux bureaux et aux terminaux : loyers, impôts fonciers, chauffage, télécommunications, entretien et sécurité, et des autres frais administratifs généraux, ont diminué de 1,7 point de pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des charges liées au loyer des terminaux. En raison de l'adoption de l'IFRS 16, les charges rattachées aux contrats de location simple au titre des biens immobiliers ont diminué de 19,4 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2018, car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une tranche importante de ces contrats de location est désormais capitalisée et une charge d'amortissement a été comptabilisée dans l'état des résultats en tant qu'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation lié aux contrats de location de biens immobiliers s'est élevé à 15,6 M\$ pour le quatrième trimestre de 2019.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation de 25,8 M\$ est lié principalement à des contrats de location de matériel roulant et de biens immobiliers qui sont maintenant comptabilisés comme des contrats de location-financement en raison de l'adoption d'IFRS 16 le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente s'est établi à 8,4 M\$, comparativement à 1,5 M\$ au quatrième trimestre de 2018. Cinq propriétés ont été vendues pour une contrepartie totale de 17,2 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges opérationnelles liées aux activités poursuivies de la Société ont augmenté de 24,3 M\$, passant de 4,08 G\$ en 2018 à 4,10 G\$ en 2019. La hausse est principalement attribuable aux acquisitions d'entreprise pour 343,0 M\$, neutralisée par une diminution nette de 318,7 M\$ attribuable principalement à la diminution des charges liées aux matières et aux services dans les activités existantes de la Société.

### Bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies de TFI International a augmenté de 21,0 M\$, pour s'établir à 124,3 M\$ comparativement à 103,3 M\$ au trimestre correspondant de 2018. L'adoption d'IFRS 16 a contribué à cette augmentation à hauteur de 5,0 M\$ (représentant principalement la charge d'intérêts sur les obligations locatives incluse dans les charges financières en 2019). La marge d'exploitation liée aux activités poursuivies en pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant a progressé, passant de 8,9 % au quatrième trimestre de 2018 à 10,7 % au quatrième trimestre de 2019. Tous les secteurs isolables de la Société ont enregistré une hausse de leur marge d'exploitation, sauf le secteur de la livraison de colis et courrier. Plus particulièrement, le secteur de la logistique a constaté une hausse de sa marge de 5,9 points de pourcentage attribuable principalement à une dépréciation des immobilisations incorporelles comptabilisée en 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies a augmenté de 81,1 M\$, ou 19 %, pour s'établir à 511,6 M\$ comparativement à 430,5 M\$ en 2018, attribuable aux améliorations opérationnelles, aux acquisitions d'entreprises, à une hausse de 13,0 M\$ du profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente, au profit de 10,8 M\$ réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses et à la dépréciation de 12,6 M\$ des immobilisations incorporelles comptabilisée en 2018.



**Produits financiers et charges financières**

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018*	2019	2018*
<b>Charges financières (produits financiers)</b>				
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	14 976	13 159	58 290	54 609
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	4 560	—	18 551	—
Revenus d'intérêts et désactualisation du billet à ordre	(818)	(747)	(3 001)	(2 807)
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles	72	(12 686)	263	(12 189)
(Gain) perte de change, montant net	(523)	1 611	267	630
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de change	—	(12)	—	(311)
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt	—	—	—	(46)
(Gain) perte sur réévaluation des unités d'actions différées	1 814	(3 368)	3 241	887
Autres	2 261	2 003	8 030	7 533
<b>Charges financières (produits financiers), montant net</b>	<b>22 342</b>	<b>(40)</b>	<b>85 641</b>	<b>48 306</b>

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la nouvelle norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

**Charge d'intérêts sur la dette à long terme**

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, la charge d'intérêts sur la dette à long terme était supérieure de 1,8 M\$ à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à une dette moyenne de 1,78 G\$ plus élevée pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, comparativement à 1,54 G\$ pour la même période de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges d'intérêts ont augmenté de 3,7 M\$ en raison d'emprunts moyens plus élevés en 2019, soit 1,74 G\$, comparativement à 1,55 G\$ en 2018. Cette augmentation a été compensée par un taux d'intérêt moyen légèrement inférieur en 2019 par rapport à l'année précédente.

**Charges d'intérêts sur les obligations locatives**

Après l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location, les montants précédemment comptabilisés en tant que charges locatives ont été remplacés par l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et les charges financières sur les obligations locatives. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées.

**Gain net ou perte nette de change et couverture d'investissement net**

La Société désigne une portion de sa dette libellée en dollars américains comme instrument de couverture de son investissement net dans des établissements aux États-Unis. Ce traitement comptable permet à la Société de déduire la portion désignée du gain (ou de la perte) de change de sa dette de la perte (ou du gain) de change de ses placements nets dans les établissements aux États-Unis et de les présenter dans les autres éléments du résultat global. Les gains nets ou pertes nettes de change comptabilisés en bénéfice ou perte sont attribuables à la tranche libellée en dollars américains de la facilité de crédit de la Société non désignée comme instrument de couverture et à d'autres actifs et passifs financiers libellés en devises étrangères. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, un gain de change de 7,6 M\$ (gain de 6,6 M\$ après impôt) a été inscrit comme couverture d'investissement net dans les autres éléments du résultat global. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2018, une perte de change de 18,4 M\$ (perte de 16,0 M\$ après impôt) a été inscrite comme couverture d'investissement net dans les autres éléments du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, un gain de change de 18,6 M\$ (gain de 16,1 M\$ après impôt) a été inscrit comme couverture d'investissement net dans les autres éléments du résultat global.

**Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés et couverture des flux de trésorerie**

La juste valeur des instruments financiers dérivés que la Société utilise pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt est soumise aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt attribuables aux prix de marché.

La Société désigne les dérivés de taux d'intérêt comme instrument de couverture des taux d'intérêt variables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, la perte de 0,3 M\$ sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt a été entièrement désignée comme couverture de flux de trésorerie et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en tant que variation de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie (perte de 0,2 M\$ après impôt). Pour le trimestre clos le 31 décembre 2018, une perte de 7,1 M\$ sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt (perte de

5,2 M\$, après impôt) a été désignée comme couverture de flux de trésorerie et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en tant que variation dans la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, une perte de 13,3 M\$ sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt (perte de 9,8 M\$ après impôt) a été désignée comme couverture de flux de trésorerie et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en tant que variation de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, une perte de 3,9 M\$ sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt (perte de 2,8 M\$ après impôt) a été désignée comme couverture de flux de trésorerie et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en tant que variation de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie.

### **Charge d'impôt sur le résultat**

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le taux d'imposition effectif de la Société était de 24,9 %. La charge d'impôt sur le résultat de 25,4 M\$ présentait un écart favorable de 1,4 M\$ par rapport à une charge d'impôt de 26,8 M\$ anticipée en fonction du taux d'impôt prévu par la loi de 26,3 % auquel la Société est assujettie. Cet écart favorable découle essentiellement de revenus exonérés d'impôt de 4,9 M\$ et de différences avantageuses d'un montant de 2,3 M\$ entre le taux d'imposition prévu par la loi et les taux en vigueur dans d'autres territoires, annulées par des différences défavorables de 4,1 M\$ au titre des ajustements aux exercices précédents, et de 2,0 M\$ associées à des charges non déductibles.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le taux d'imposition effectif de la Société était de 23,9 %. La charge d'impôt sur le résultat de 101,5 M\$ présentait un écart favorable de 11,8 M\$ par rapport à une charge d'impôt de 113,3 M\$ anticipée en fonction du taux d'impôt prévu par la loi de 26,6 % auquel la Société est assujettie. Cet écart favorable découle essentiellement de différences de taux de 12,9 M\$ entre les territoires et de revenus exonérés d'impôt de 9,3 M\$, déduction faite des écarts défavorables au titre d'ajustements fiscaux aux exercices précédents de 4,8 M\$ et des impôts de 4,2 M\$ dans de multiples territoires.

La réforme fiscale américaine signée le 22 décembre 2017 a introduit des modifications importantes aux lois américaines sur l'impôt des entreprises qui pourraient avoir une incidence sur la Société au cours de l'année en cours et des années futures, notamment sur les limites des déductions pour les dépenses nettes d'intérêts encourues par les sociétés américaines. Les futures réglementations et interprétations qu'émettront les autorités américaines pourraient également avoir une incidence sur les évaluations et les hypothèses dont la Société se sert pour calculer ses provisions pour impôts sur les bénéfices. Il n'y a aucune certitude quant au moment où ces règlements et ces directives en matière d'interprétation seront adoptés, ni quant à leur portée. La direction est d'avis que lors de la publication des réglementations et interprétations, prévue au cours du premier semestre de 2020, un avantage fiscal estimé de 9,6 M\$ pourrait être renversé. Ce renversement ne serait relatif qu'à l'exercice 2019 et ne devrait pas s'appliquer aux périodes futures.

### **Perte nette liée aux activités abandonnées**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé une perte nette de 14,2 M\$, ou 16,6 M\$ avant le recouvrement d'impôt de 2,4 M\$, découlant d'une réclamation liée à un accident. L'incident s'est produit à l'origine dans une division d'exploitation faisant partie du secteur des services de déplacement d'appareils de forage, lequel a été classé comme activité abandonnée en 2015.

**Bénéfice net et bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies**

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les données par action)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
<b>Bénéfice net</b>	<b>74 828</b>	76 728	<b>310 283</b>	291 994
Amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises, après impôt	<b>12 019</b>	10 992	<b>47 097</b>	44 033
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles, après impôt	<b>53</b>	(9 292)	<b>193</b>	(8 928)
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés, après impôt	—	(9)	—	(262)
(Gain) perte de change, montant net, après impôt	<b>(383)</b>	1 180	<b>196</b>	461
Dépréciation des immobilisations incorporelles, après impôt	—	9 129	—	9 129
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	<b>(10 787)</b>	—
Profit sur la vente de terrains et de bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente, après impôt	<b>(9 059)</b>	(1 551)	<b>(24 782)</b>	(13 900)
Profit sur la vente d'immobilisations incorporelles, après impôt	—	(915)	—	(915)
Perte nette liée aux activités abandonnées	<b>1 715</b>	—	<b>14 193</b>	—
<b>Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies<sup>1</sup></b>	<b>79 173</b>	86 262	<b>336 393</b>	321 612
<b>BPA ajusté lié aux activités poursuivies – de base<sup>1</sup></b>	<b>0,97</b>	0,99	<b>4,03</b>	3,66
<b>BPA ajusté lié aux activités poursuivies – dilué<sup>1</sup></b>	<b>0,95</b>	0,96	<b>3,94</b>	3,54

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net de TFI International s'est élevé à 74,8 M\$, par rapport à 76,7 M\$ au quatrième trimestre de 2018. Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies<sup>1</sup> de la Société, mesure non conforme aux IFRS, qui ne tient pas compte des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, s'est établi à 79,2 M\$ pour le trimestre à l'étude, par rapport à 86,3 M\$ au quatrième trimestre de 2018, soit un recul de 8 %, ou 7,1 M\$. Le BPA ajusté lié aux activités poursuivies (dilué) a diminué de 0,01 \$, pour s'établir à 0,95 \$, comparativement à 0,96 \$ au quatrième trimestre de 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net de TFI International s'est élevé à 310,3 M\$, par rapport à 292,0 M\$ en 2018. La hausse de 18,3 M\$ est principalement attribuable au profit de 10,8 M\$ résultant de l'acquisition de BeavEx à des conditions avantageuses, à l'augmentation des profits de 10,9 M\$, après impôt, réalisés sur la vente de terrains et de bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente et à la contribution de 32,4 M\$ des acquisitions d'entreprises, moins la perte de 14,2 M\$ liée aux activités abandonnées. Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies de la Société s'est établi à 336,4 M\$ en 2019, comparativement à 321,6 M\$ en 2018, une hausse de 5 %, ou 14,8 M\$. Le BPA ajusté lié aux activités poursuivies (dilué) a augmenté de 11 % pour s'établir à 3,94 \$.

<sup>1</sup> Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

## RÉSULTATS SECTORIELS

Afin de faciliter la comparaison du niveau d'activité commerciale et des coûts opérationnels entre les périodes, la Société compare les revenus avant la surcharge de carburant (les « revenus ») et redistribue les revenus liés à la surcharge de carburant dans les charges liées aux matières et aux services qui sont incluses dans les charges opérationnelles. Veuillez prendre note que cette redistribution n'a aucune incidence sur le « total des revenus ».

### Données financières sectorielles choisies

(non audité) (en milliers de dollars)	Livraison de colis et courrier	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Siège social	Éliminations	Total
<b>Trimestre clos le 31 décembre 2019</b>							
Revenus avant la surcharge de carburant <sup>1</sup>	168 040	199 718	544 833	262 608	—	(8 723)	1 166 476
% du total des revenus <sup>2</sup>	15 %	18 %	47 %	20 %			100 %
BALIA ajusté lié aux activités poursuivies	38 673	41 283	119 320	28 943	(10 707)	—	217 512
Marge du BALIA ajusté <sup>3</sup>	23,0 %	20,7 %	21,9 %	11,0 %			18,6 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	29 943	25 498	61 251	18 752	(11 154)	—	124 290
Marge d'exploitation <sup>3</sup>	17,8 %	12,8 %	11,2 %	7,1 %			10,7 %
Dépenses en immobilisations, montant net <sup>4, 5</sup>	4 385	36 893	23 528	1 323	6 808		72 937
<b>Trimestre clos le 31 décembre 2018*</b>							
Revenus avant la surcharge de carburant <sup>1</sup>	177 323	231 994	528 164	235 590	—	(10 792)	1 162 279
% du total des revenus <sup>2</sup>	15 %	20 %	46 %	19 %			100 %
BALIA ajusté lié aux activités poursuivies	36 521	32 209	99 376	21 555	(9 007)	—	180 654
Marge du BALIA ajusté <sup>3</sup>	20,6 %	13,9 %	18,8 %	9,1 %			15,5 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	34 409	23 461	52 282	2 851	(9 720)	—	103 283
Marge d'exploitation <sup>3</sup>	19,4 %	10,1 %	9,9 %	1,2 %			8,9 %
Dépenses en immobilisations, montant net <sup>4, 6</sup>	8 342	5 197	55 469	365	558		69 931
<b>Cumul annuel au 31 décembre 2019</b>							
Revenus avant la surcharge de carburant <sup>1</sup>	628 342	832 213	2 199 543	988 598	—	(35 067)	4 613 629
% du total des revenus <sup>2</sup>	14 %	18 %	48 %	20 %			100 %
BALIA ajusté lié aux activités poursuivies	141 001	168 046	481 120	110 154	(35 821)	—	864 500
Marge du BALIA ajusté <sup>3</sup>	22,4 %	20,2 %	21,9 %	11,1 %			18,7 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	109 106	109 199	254 998	76 370	(38 053)	—	511 620
Marge d'exploitation <sup>3</sup>	17,4 %	13,1 %	11,6 %	7,7 %			11,1 %
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles	234 955	529 077	1 567 027	206 707	64 587		2 602 353
Dépenses en immobilisations, montant net <sup>4, 7</sup>	14 508	36 448	143 097	2 638	5 618		202 309
<b>Cumul annuel au 31 décembre 2018*</b>							
Revenus avant la surcharge de carburant <sup>1</sup>	633 046	902 320	2 064 588	953 727	—	(45 484)	4 508 197
% du total des revenus <sup>2</sup>	14 %	21 %	46 %	19 %			100 %
BALIA ajusté lié aux activités poursuivies	125 197	117 006	380 707	91 348	(27 975)	—	686 283
Marge du BALIA ajusté <sup>3</sup>	19,8 %	13,0 %	18,4 %	9,6 %			15,2 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	113 214	85 132	207 723	54 492	(30 037)	—	430 524
Marge d'exploitation <sup>3</sup>	17,9 %	9,4 %	10,1 %	5,7 %			9,5 %
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles	151 579	380 715	1 418 743	135 374	62 054		2 148 465
Dépenses en immobilisations, montant net <sup>4, 8</sup>	17 770	14 593	169 059	2 118	256		203 796

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

<sup>1</sup> Inclut les revenus intersectoriels.

<sup>2</sup> Les revenus sectoriels incluant la surcharge de carburant et les revenus intersectoriels, en pourcentage des revenus consolidés incluant la surcharge de carburant et les revenus intersectoriels.

<sup>3</sup> En pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

<sup>4</sup> Additions d'immobilisations corporelles, déduction faite des produits tirés de la vente d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente.

<sup>5</sup> Le montant net des dépenses en immobilisations pour le quatrième trimestre de 2019 inclut le produit de la vente de propriétés pour des contreparties de 8,0 M\$ dans le secteur du transport de lots brisés et de 9,3 M\$ dans le secteur du transport de lots complets.

<sup>6</sup> Le montant net des dépenses en immobilisations pour le quatrième trimestre de 2018 inclut le produit de la vente de propriétés pour des contreparties de 1,6 M\$ dans le secteur du transport de lots brisés et de 2,5 M\$ dans le secteur du transport de lots complets.

<sup>7</sup> Le montant net des dépenses en immobilisations en cumul annuel au quatrième trimestre de 2019 inclut le produit de la vente de propriétés pour des contreparties de 2,4 M\$ dans le secteur de la livraison de colis et courrier, de 25,2 M\$ dans le secteur du transport de lots brisés, de 21,2 M\$ dans le secteur du transport de lots complets et de 2,0 M\$ dans le secteur du siège social.

<sup>8</sup> Le montant net des dépenses en immobilisations en cumul annuel au quatrième trimestre de 2018 inclut le produit de la vente de propriétés pour des contreparties de 6,1 M\$ dans le secteur du transport de lots brisés, de 24,3 M\$ dans le secteur du transport de lots complets et de 0,8 M\$ dans le secteur du siège social.

Lorsque la Société change sa structure organisationnelle de telle manière que la composition de ses secteurs isolables s'en trouve modifiée, les informations correspondantes pour la période comparative font l'objet d'une refonte afin de les rendre conformes à la nouvelle structure.

### Livraison de colis et courrier

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2019	%	2018*	%	2019	%	2018*	%
Total des revenus	191 422		204 428		715 821		728 556	
Surcharge de carburant	(23 382)		(27 105)		(87 479)		(95 510)	
<b>Revenus</b>	<b>168 040</b>	<b>100,0 %</b>	<b>177 323</b>	<b>100,0 %</b>	<b>628 342</b>	<b>100,0 %</b>	<b>633 046</b>	<b>100,0 %</b>
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	73 574	43,8 %	76 509	43,1 %	269 837	42,9 %	266 301	42,1 %
Charges liées au personnel	46 493	27,7 %	50 083	28,2 %	183 246	29,2 %	186 281	29,4 %
Autres charges opérationnelles	9 259	5,5 %	14 235	8,0 %	34 460	5,5 %	55 359	8,7 %
Amortissement des immobilisations corporelles	3 438	2,0 %	3 055	1,7 %	13 322	2,1 %	11 870	1,9 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	4 901	2,9 %	—	—	18 508	2,9 %	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	309	0,2 %	306	0,2 %	1 182	0,2 %	1 362	0,2 %
(Profit) perte sur la vente de matériel roulant et d'équipement	61	0,0 %	(25)	-0,0 %	(181)	-0,0 %	(92)	-0,0 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(20)	-0,0 %	—	—	(21)	-0,0 %	—	—
(Profit) perte sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	82	0,0 %	—	—	(1 117)	-0,2 %	—	—
Profit sur la vente d'immobilisations incorporelles	—	—	(1 249)	-0,7 %	—	—	(1 249)	-0,2 %
<b>Bénéfice opérationnel</b>	<b>29 943</b>	<b>17,8 %</b>	<b>34 409</b>	<b>19,4 %</b>	<b>109 106</b>	<b>17,4 %</b>	<b>113 214</b>	<b>17,9 %</b>
<b>BALIA ajusté</b>	<b>38 673</b>	<b>23,0 %</b>	<b>36 521</b>	<b>20,6 %</b>	<b>141 001</b>	<b>22,4 %</b>	<b>125 197</b>	<b>19,8 %</b>

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

### Données opérationnelles

(non audité)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2019	2018	Variation	%	2019	2018	Variation	%
Revenus par livre (incluant le carburant)	0,47 \$	0,48 \$	(0,01 \$)	-2,1 %	0,47 \$	0,47 \$	0,00 \$	0,0 %
Revenus par livre (excluant le carburant)	0,41 \$	0,42 \$	(0,01 \$)	-2,4 %	0,41 \$	0,41 \$	0,00 \$	0,0 %
Revenus par expédition (incluant le carburant)	8,61 \$	8,43 \$	0,18 \$	2,1 %	8,35 \$	8,19 \$	0,16 \$	2,0 %
Tonnage (en milliers de tonnes métriques)	185	192	(7)	-3,6 %	695	709	(14)	-2,0 %
Expéditions (en milliers)	22 244	24 238	(1 994)	-8,2 %	85 743	88 998	(3 255)	-3,7 %
Poids moyen par expédition (en lb)	18,33	17,46	0,87	5,0 %	17,86	17,56	0,30	1,7 %
Nombre moyen de véhicules	972	1 016	(44)	-4,3 %	981	973	8	0,8 %
Revenus hebdomadaires, par véhicule (incluant le carburant, en milliers de dollars)	15,15 \$	15,48 \$	(0,33 \$)	-2,1 %	14,03 \$	14,40 \$	(0,37 \$)	-2,6 %

## Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les revenus ont diminué de 9,3 M\$, passant de 177,3 M\$ en 2018 à 168,0 M\$ en 2019. Cette baisse des revenus est attribuable à une diminution de 3,6 % du tonnage, combinée à une baisse de 2,4 % des revenus par livre (avant la surcharge de carburant). La diminution du tonnage est le résultat d'une baisse de 8,2 % du nombre d'expéditions, neutralisée par une hausse de 5,0 % du poids moyen par expédition. Ces deux variations sont directement liées à la grève chez Postes Canada qui a eu lieu au cours des deux premiers mois du quatrième trimestre de 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les revenus ont diminué de 4,7 M\$, ou 0,7 %, passant de 633,0 M\$ en 2018 à 628,3 M\$ en 2019, dû à une légère baisse des volumes attribuable à l'année 2018 ayant bénéficié de la grève chez Postes Canada.

## Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les charges liées aux matières et aux services, après déduction des revenus liés à la surcharge du carburant, ont diminué de 2,9 M\$ ou 4 % en raison d'une baisse de 3,7 M\$ des coûts de sous-traitance. Les charges liées au personnel, en pourcentage des revenus, ont diminué, passant de 28,2 % en 2018 à 27,7 % en 2019; cette baisse est principalement liée à une réduction des salaires directs. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 5,0 M\$ au quatrième trimestre de 2019, en raison essentiellement de l'adoption d'IFRS 16. Les charges de location au titre des biens immobiliers ont diminué de 4,8 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2018, car, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une tranche importante de ces contrats de location est capitalisée et une charge d'amortissement est comptabilisée en tant qu'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation lié aux contrats de location d'équipement et de biens immobiliers s'est élevé à 4,9 M\$ pour le quatrième trimestre de 2019.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges liées aux matières et aux services, après déduction des revenus liés à la surcharge du carburant, ont augmenté de 3,5 M\$ ou 1,3 % en raison d'une diminution de 8,0 M\$ des revenus liés à la surcharge du carburant, annulée partiellement par une baisse de 2,6 M\$ des coûts de location du matériel roulant attribuable en partie à l'adoption d'IFRS 16. Les charges liées au personnel, en pourcentage des revenus, ont diminué légèrement, passant de 29,4 % en 2018 à 29,2 % en 2019; cette baisse est entièrement liée à une réduction des salaires directs. Pour l'exercice 2019, les autres charges opérationnelles ont diminué de 20,9 M\$, en raison principalement de la baisse de 20,8 M\$ des charges de location au titre des biens immobiliers après l'adoption de la norme IFRS 16. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation lié aux contrats de location d'équipement et de biens immobiliers s'est élevé à 18,5 M\$ pour l'exercice 2019.

## Profit sur la vente de propriété

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, un profit de 1,1 M\$ sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente a été comptabilisé dans le secteur de la livraison de colis et courrier, par suite de la vente d'une propriété pour une contrepartie de 2,4 M\$.

## Bénéfice opérationnel

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le bénéfice opérationnel a diminué de 13 % ou 4,5 M\$, comparativement au quatrième trimestre de 2018, et la marge d'exploitation s'est établie à 17,8 % au quatrième trimestre de 2019 comparativement à 19,4 % pour la période correspondante de 2018. Cette diminution est attribuable au quatrième trimestre de 2018 qui a bénéficié de la grève chez Postes Canada.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la marge d'exploitation s'est établie à 17,4 %, soit une légère diminution par rapport à 17,9 % en 2018.

## Transport de lots brisés

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2019	%	2018*	%	2019	%	2018*	%
Total des revenus	231 421		272 212		964 951		1 057 396	
Surcharge de carburant	(31 703)		(40 218)		(132 738)		(155 076)	
<b>Revenus</b>	<b>199 718</b>	<b>100,0 %</b>	<b>231 994</b>	<b>100,0 %</b>	<b>832 213</b>	<b>100,0 %</b>	<b>902 320</b>	<b>100,0 %</b>
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	99 034	49,6 %	120 153	51,8 %	418 836	50,3 %	478 169	53,0 %
Charges liées au personnel	50 426	25,2 %	59 272	25,5 %	212 037	25,5 %	227 502	25,2 %
Autres charges opérationnelles	10 276	5,1 %	20 770	9,0 %	35 430	4,3 %	80 505	8,9 %
Amortissement des immobilisations corporelles	6 794	3,4 %	6 252	2,7 %	26 168	3,1 %	23 656	2,6 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	8 129	4,1 %	—	—	32 937	4,0 %	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 809	1,4 %	2 750	1,2 %	11 088	1,3 %	10 792	1,2 %
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement	(195)	-0,1 %	(410)	-0,2 %	(678)	-0,1 %	(862)	-0,1 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(1 106)	-0,6 %	—	—	(1 458)	-0,2 %	—	—
Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	(1 947)	-1,0 %	(254)	-0,1 %	(11 346)	-1,4 %	(2 574)	-0,3 %
<b>Bénéfice opérationnel</b>	<b>25 498</b>	<b>12,8 %</b>	<b>23 461</b>	<b>10,1 %</b>	<b>109 199</b>	<b>13,1 %</b>	<b>85 132</b>	<b>9,4 %</b>
<b>BALIA ajusté</b>	<b>41 283</b>	<b>20,7 %</b>	<b>32 209</b>	<b>13,9 %</b>	<b>168 046</b>	<b>20,2 %</b>	<b>117 006</b>	<b>13,0 %</b>

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

## Données opérationnelles

(non audité)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2019	2018	Variation	%	2019	2018	Variation	%
Ratio d'exploitation ajusté	88,2 %	90,0 %			88,2 %	90,9 %		
Revenus par cent livres (excluant le carburant)	13,19 \$	13,79 \$	(0,60 \$)	-4,4 %	13,29 \$	12,71 \$	0,58 \$	4,6 %
Revenus par expédition (incluant le carburant)	334,42 \$	324,84 \$	9,58 \$	2,9 %	322,40 \$	305,69 \$	16,71 \$	5,5 %
Tonnage (en milliers de tonnes)	757	841	(84)	-10,0 %	3 132	3 548	(416)	-11,7 %
Expéditions (en milliers)	692	838	(146)	-17,4 %	2 993	3 459	(466)	-13,5 %
Poids moyen par expédition (en lb)	2 188	2 007	181	9,0 %	2 093	2 051	42	2,0 %
Distance moyenne par trajet (en miles)	839	831	8	1,0 %	830	828	2	0,2 %
Nombre moyen de véhicules	1 016	1 020	(4)	-0,4 %	1 024	992	32	3,2 %

## Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les revenus du secteur du transport de lots brisés se sont établis à 199,7 M\$, une baisse de 32,3 M\$, ou 14 %, comparativement à la période correspondante de 2018. La baisse des revenus est attribuable à une diminution de 10 % du tonnage, combinée à une baisse de 4,4 % des revenus par cent livres (excluant le carburant). La diminution du tonnage est attribuable à une baisse de 17 % du nombre d'expéditions, neutralisée en partie par une hausse de 9 % du poids moyen par expédition.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les revenus ont diminué de 70,1 M\$, ou 8 %, pour s'établir à 832,2 M\$. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la performance du secteur du transport de lots brisés a progressé de 4,6 %, comme l'indiquent les revenus par cent livres (excluant le carburant), qui sont passés de 12,71 \$ en 2018 à 13,29 \$ en 2019.

### Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les charges liées aux matières et aux services, après déduction des revenus liés à la surcharge de carburant, ont diminué de 21,1 M\$, ou 18 %, en raison d'une diminution de 21,9 M\$ des coûts liés aux sous-traitants, attribuable, essentiellement, à la baisse du tonnage. Suivant la même tendance, les charges liées au personnel ont diminué de 14,9 % sur douze mois. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 10,5 M\$ au quatrième trimestre de 2019, en raison essentiellement de l'adoption d'IFRS 16. Les charges de location au titre des biens immobiliers ont diminué de 7,4 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2018, car, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une tranche importante de ces contrats de location est capitalisée et une charge d'amortissement est comptabilisée en tant qu'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation lié aux contrats de location d'équipement et de biens immobiliers s'est élevé à 8,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2019.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges liées aux matières et aux services, après déduction de la surcharge du carburant, ont diminué de 59,3 M\$, ou 12 %, en raison d'une baisse de 65,7 M\$ des coûts des sous-traitants. Les charges liées au personnel, exprimées en pourcentage des revenus avant la surcharge sur le carburant, ont légèrement augmenté, passant de 25,2 % en 2018 à 25,5 % en 2019. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 45,1 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018, en raison principalement d'une diminution de 33,5 M\$ des charges de location au titre des biens immobiliers découlant de l'adoption d'IFRS 16. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation lié aux contrats de location d'équipement et de biens immobiliers s'est élevé à 32,9 M\$ pour 2019.

### Profit sur la vente de propriété

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, un profit de 1,9 M\$ sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente a été comptabilisé dans le secteur du transport de lots brisés, par suite de la vente de deux propriétés pour une contrepartie totale de 8,0 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, un profit de 11,3 M\$ sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente a été comptabilisé dans le secteur du transport de lots brisés, par suite de la vente de cinq propriétés pour une contrepartie totale de 25,2 M\$.

### Bénéfice opérationnel

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le bénéfice opérationnel a augmenté de 2,0 M\$, ou 9 %, comparativement au trimestre correspondant de 2018. En pourcentage des revenus, le bénéfice opérationnel était de 12,8 % au cours du quatrième trimestre de 2019, une progression importante par rapport à 10,1 % pour la période correspondante de 2018. Le ratio d'exploitation ajusté du quatrième trimestre de 2019 s'est établi à 88,2 %, une progression de 1,8 point de pourcentage, comparativement à 90,0 % à la période correspondante de 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice opérationnel a augmenté de 24,1 M\$ pour s'établir à 109,2 M\$ tandis que le ratio d'exploitation ajusté a progressé de 2,7 points de pourcentage, passant de 90,9 % en 2018 à 88,2 % en 2019. Malgré une baisse de volume de 11,7 % sur douze mois, le bénéfice opérationnel a augmenté en raison d'un meilleur rendement et de la meilleure qualité des revenus, de la gestion stricte et soutenue des actifs, de l'optimisation des coûts et de l'amélioration de la densité des itinéraires.



## Transport de lots complets

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2019	%	2018*	%	2019	%	2018*	%
Total des revenus	620 122		610 161		2 509 752		2 388 865	
Surcharge de carburant	(75 289)		(81 997)		(310 209)		(324 277)	
<b>Revenus</b>	<b>544 833</b>	<b>100,0 %</b>	528 164	100,0 %	<b>2 199 543</b>	<b>100,0 %</b>	2 064 588	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	236 260	43,4 %	236 226	44,7 %	938 084	42,6 %	956 913	46,3 %
Charges liées au personnel	177 624	32,6 %	177 024	33,5 %	729 358	33,2 %	665 143	32,2 %
Autres charges opérationnelles	16 545	3,0 %	19 738	3,7 %	70 970	3,2 %	71 621	3,5 %
Amortissement des immobilisations corporelles	47 805	8,8 %	41 926	7,9 %	180 590	8,2 %	158 708	7,7 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	9 300	1,7 %	—	—	32 120	1,5 %	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	7 494	1,4 %	6 728	1,3 %	29 734	1,4 %	27 464	1,3 %
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement	(4 755)	-0,9 %	(4 200)	-0,8 %	(19 502)	-0,9 %	(9 796)	-0,5 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(161)	-0,0 %	—	—	(487)	-0,0 %	—	—
Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	(6 530)	-1,2 %	(1 560)	-0,3 %	(16 322)	-0,7 %	(13 188)	-0,6 %
<b>Bénéfice opérationnel</b>	<b>61 251</b>	<b>11,2 %</b>	52 282	9,9 %	<b>254 998</b>	<b>11,6 %</b>	207 723	10,1 %
<b>BAILA ajusté</b>	<b>119 320</b>	<b>21,9 %</b>	99 376	18,8 %	<b>481 120</b>	<b>21,9 %</b>	380 707	18,4 %

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

## Données opérationnelles

(non audité) (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2019	2018	Variation	%	2019	2018	Variation	%
<b>Transport conventionnel de lots complets – É.-U.</b>								
Revenus (en milliers de dollars US)	155 861	168 451	(12 590)	-7,5 %	646 158	678 983	(32 825)	-4,8 %
Ratio d'exploitation ajusté	92,4 %	93,3 %			91,5 %	94,6 %		
Millage total (en milliers)	84 291	90 658	(6 367)	-7,0 %	351 490	381 195	(29 705)	-7,8 %
Nombre moyen de tracteurs	2 929	3 053	(124)	-4,1 %	2 960	3 083	(123)	-4,0 %
Nombre moyen de remorques	11 007	11 180	(173)	-1,5 %	11 008	11 199	(191)	-1,7 %
Âge des tracteurs	1,8	2,0	(0,2)	-10,0 %	1,8	2,0	(0,2)	-10,0 %
Âge des remorques	6,5	6,8	(0,3)	-4,4 %	6,5	6,8	(0,3)	-4,4 %
Nombre moyen d'entrepreneurs indépendants	424	408	16	3,9 %	400	457	(57)	-12,5 %
<b>Transport conventionnel de lots complets – Canada</b>								
Revenus (en milliers de dollars)	74 803	79 017	(4 214)	-5,3 %	300 933	313 305	(12 372)	-3,9 %
Ratio d'exploitation ajusté	85,9 %	85,9 %			85,6 %	87,0 %		
Millage total (en milliers)	24 237	26 019	(1 782)	-6,8 %	98 943	106 167	(7 224)	-6,8 %
Nombre moyen de tracteurs	641	708	(67)	-9,5 %	684	712	(28)	-3,9 %
Nombre moyen de remorques	2 826	3 043	(217)	-7,1 %	2 884	3 088	(204)	-6,6 %
Âge des tracteurs	2,3	2,7	(0,4)	-14,8 %	2,3	2,7	(0,4)	-14,8 %
Âge des remorques	5,4	5,5	(0,1)	-1,8 %	5,4	5,5	(0,1)	-1,8 %
Nombre moyen d'entrepreneurs indépendants	317	363	(46)	-12,7 %	333	367	(34)	-9,3 %
<b>Transport spécialisé de lots complets</b>								
Revenus (en milliers de dollars)	264 591	227 438	37 153	16,3 %	1 049 546	877 463	172 083	19,6 %
Ratio d'exploitation ajusté	89,3 %	89,2 %			88,3 %	87,9 %		
Nombre moyen de tracteurs	2 189	1 546	643	41,6 %	2 099	1 450	649	44,8 %
Nombre moyen de remorques	6 142	4 693	1 449	30,9 %	6 121	4 653	1 468	31,5 %
Âge des tracteurs	4,0	3,5	0,5	14,3 %	4,0	3,5	0,5	14,3 %
Âge des remorques	11,7	9,7	2,0	20,6 %	11,7	9,7	2,0	20,6 %
Nombre moyen d'entrepreneurs indépendants	1 224	1 102	122	11,1 %	1 191	1 085	107	9,8 %

## Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les revenus du secteur du transport de lots complets ont augmenté de 16,7 M\$, ou 3 %, passant de 528,2 M\$ au quatrième trimestre de 2018 à 544,8 M\$ au quatrième trimestre de 2019, en raison principalement des acquisitions d'entreprises, lesquelles ont contribué à hauteur de 60,5 M\$ aux revenus du secteur, augmentation annulée par des baisses du millage et des volumes. Les revenus moyens par mille total pour le secteur du transport conventionnel de lots complets ont diminué de 0,6 % au Canada et de 1,1 % aux États-Unis comparativement au quatrième trimestre de 2018.

Dans le cadre de sa stratégie d'exploitation allégée en actifs, le secteur du transport de lots complets a augmenté de 8 % ses revenus tirés des services de courtage, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, lesquels se sont établis à 75,2 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les revenus du secteur du transport de lots complets ont augmenté de 135,0 M\$, ou 7 %, passant de 2 064,6 M\$ en 2018 à 2 199,5 M\$ en 2019. Cette augmentation est principalement attribuable aux récentes acquisitions d'entreprises, lesquelles ont contribué à hauteur de 256,0 M\$ et à l'incidence positive du taux de change de 29,3 M\$, annulée par la baisse des revenus des activités existantes de 121,1 M\$. Du côté des services de courtage, les revenus ont augmenté de 6 % ou 16,7 M\$ tandis que les marges sont demeurées stables.

### Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les charges opérationnelles, après déduction de la surcharge de carburant, et incluant l'incidence des acquisitions d'entreprises, ont augmenté de 7,7 M\$, ou 2 %, passant de 475,9 M\$ au quatrième trimestre de 2018 à 483,6 M\$ au quatrième trimestre de 2019. Les charges liées aux matières et aux services (après déduction de la surcharge de carburant) ont diminué de 1,3 point de pourcentage des revenus comparativement au quatrième trimestre de 2018, en raison principalement de l'adoption d'IFRS 16. Les charges de location d'équipement ont diminué de 7,4 M\$, comparativement au quatrième trimestre de 2018, car, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une tranche importante de ces contrats de location est capitalisée; une charge d'amortissement de 9,3 M\$, dont une somme de 7,1 M\$ attribuable à l'équipement, a été comptabilisée en tant qu'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation au quatrième trimestre de 2019. Les charges liées au personnel sont demeurées stables au quatrième trimestre en comparaison au quatrième trimestre précédent et en pourcentage des revenus. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 3,2 M\$ ou 16 % par rapport au quatrième trimestre de 2018, en raison principalement de l'adoption d'IFRS 16, suivant laquelle une charge de 2,1 M\$ a été comptabilisée en tant qu'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation des immeubles loués au quatrième trimestre de 2019. La Société continue d'améliorer la structure de ses coûts ainsi que l'efficacité et la rentabilité de sa flotte actuelle et de son réseau d'entrepreneurs indépendants.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges opérationnelles du secteur du transport de lots complets, après déduction de la surcharge de carburant, ont augmenté de 87,7 M\$ ou 5 %, hausse essentiellement attribuable aux acquisitions d'entreprises. Exception faite des acquisitions d'entreprises, les charges opérationnelles ont diminué de 144,0 M\$ ou 8 %, passant de 1 856,9 M\$ en 2018 à 1 712,9 M\$ en 2019.

### Profit sur la vente de propriété

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, un profit de 16,3 M\$ sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente a été comptabilisé dans le secteur du transport de lots complets, par suite de la vente de quatre propriétés pour une contrepartie totale de 21,2 M\$.

### Bénéfice opérationnel

Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots complets de la Société s'est établi à 61,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, en hausse par rapport à 52,3 M\$ au quatrième trimestre de 2018. Il s'agit d'une augmentation de 17 %, en raison, principalement, de la meilleure qualité du fret, de la baisse des coûts et de la meilleure efficacité du réseau de transport de fret par lots complets. Les mesures axées sur la réduction de coûts liés à l'équipement ont continué de donner des résultats positifs, se traduisant notamment par la baisse des coûts d'entretien et de réparations, car la flotte est plus récente. La marge d'exploitation a augmenté à 11,2 %, comparativement à 9,9 % au quatrième trimestre de 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice opérationnel dans le secteur du transport de lots complets a augmenté de 47,3 M\$, ou 23 %, passant de 207,7 M\$ en 2018 à 255,0 M\$ en 2019, résultant d'une meilleure performance et d'une augmentation de 3,1 M\$ des profits sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente.

## Logistique

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2019	%	2018*	%	2019	%	2018*	%
Total des revenus	272 252		246 990		1 027 752		1 000 186	
Surcharge de carburant	(9 644)		(11 400)		(39 154)		(46 459)	
<b>Revenus</b>	<b>262 608</b>	<b>100,0 %</b>	<b>235 590</b>	<b>100,0 %</b>	<b>988 598</b>	<b>100,0 %</b>	<b>953 727</b>	<b>100,0 %</b>
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	184 809	70,4 %	165 484	70,2 %	695 167	70,3 %	661 796	69,4 %
Charges liées au personnel	33 563	12,8 %	31 549	13,4 %	128 124	13,0 %	134 000	14,1 %
Autres charges opérationnelles	15 507	5,9 %	17 034	7,2 %	55 499	5,6 %	66 736	7,0 %
Amortissement des immobilisations corporelles	847	0,3 %	774	0,3 %	2 848	0,3 %	2 969	0,3 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	3 328	1,3 %	—	—	18 776	1,9 %	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	6 016	2,3 %	5 348	2,3 %	22 947	2,3 %	21 298	2,2 %
Dépréciation des immobilisations incorporelles	—	—	12 559	5,3 %	—	—	12 559	1,3 %
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	—	—	(10 787)	-1,1 %	—	—
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement	(6)	-0,0 %	(32)	-0,0 %	(55)	-0,0 %	(153)	-0,0 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(208)	-0,1 %	—	—	(291)	-0,0 %	—	—
Perte sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	—	—	23	0,0 %	—	—	30	0,0 %
<b>Bénéfice opérationnel</b>	<b>18 752</b>	<b>7,1 %</b>	<b>2 851</b>	<b>1,2 %</b>	<b>76 370</b>	<b>7,7 %</b>	<b>54 492</b>	<b>5,7 %</b>
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>28 943</b>	<b>11,0 %</b>	<b>21 555</b>	<b>9,1 %</b>	<b>110 154</b>	<b>11,1 %</b>	<b>91 348</b>	<b>9,6 %</b>

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

### Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les revenus ont augmenté de 27,0 M\$ ou 11 %, par rapport à 235,6 M\$ en 2018 pour s'établir à 262,6 M\$. Exception faite des acquisitions d'entreprises, les revenus ont diminué de 20,8 M\$, en raison principalement de la baisse des volumes et des activités non récurrentes au cours de la période de l'exercice précédent.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les revenus ont augmenté de 34,9 M\$, ou 4 %, passant de 953,7 M\$ à 988,6 M\$. Exception faite des acquisitions d'entreprises, les revenus ont accusé un recul de 8 %, ou 76,3 M\$.

Au cours du trimestre, environ 72 % des revenus du secteur de la logistique (69 % en 2018) ont été générés par les entreprises des États-Unis et du Mexique et environ 28 % (31 % en 2018) par des entreprises au Canada.

### Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le total des charges opérationnelles, après déduction de la surcharge de carburant, a augmenté de 11,2 M\$, ou 5 %, passant de 232,7 M\$ au quatrième trimestre de 2018 à 243,9 M\$. Les charges liées aux matières et aux services (après déduction de la surcharge de carburant), exprimées en pourcentage des revenus, ont augmenté de 0,2 point de pourcentage des revenus au quatrième trimestre de 2019, tandis que les charges liées au personnel ont diminué de 0,6 point de pourcentage des revenus. Les autres charges opérationnelles, exprimées en pourcentage des revenus, ont diminué, passant de 7,2 % en 2018 à 5,9 % en 2019 en raison principalement de l'adoption d'IFRS 16. Les charges de location au titre des biens immobiliers ont diminué de 5,3 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2018, car, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une tranche importante de ces contrats de location est capitalisée et une charge d'amortissement est comptabilisée en tant qu'amortissement des actifs au titre de

droits d'utilisation. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation lié aux contrats de location d'équipement et de biens immobiliers s'est élevé à 3,3 M\$ pour le quatrième trimestre de 2019.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges opérationnelles ont augmenté de 13,0 M\$, par rapport à 2018, passant de 899,2 M\$ à 912,2 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des volumes neutralisée par l'incidence des taux de change.

### Bénéfice opérationnel

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le bénéfice opérationnel du secteur de la logistique de la Société a augmenté de 15,9 M\$, par rapport au quatrième trimestre de 2018, passant de 2,9 M\$ à 18,8 M\$. Exception faite de la dépréciation de 12,6 M\$ au dernier trimestre de 2018, le bénéfice opérationnel a augmenté de 22 % ou de 3,3 M\$ et la marge d'exploitation a augmenté de 0,6 point de pourcentage pour atteindre 7,1 %.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice opérationnel a augmenté de 40 %, ou 21,9 M\$, par rapport à 2018, passant de 54,5 M\$ à 76,4 M\$. Exception faite de la dépréciation de 12,6 M\$ au dernier trimestre de 2018, le bénéfice opérationnel a augmenté de 14 % ou 9,3 M\$ et la marge d'exploitation a augmenté de 0,7 point de pourcentage pour atteindre 7,7 %.

## LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

### Entrées et sorties de fonds

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018*	2019	2018*
Entrées de fonds :				
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies	176 177	173 848	665 292	543 503
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	27 438	25 461	95 180	81 051
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente	17 230	2 782	51 918	29 226
Variation nette de la trésorerie et dette bancaire	281	—	—	3 237
Produits nets tirés de la dette à long terme	—	79 514	181 117	21 727
Autres	6 416	3 029	24 456	19 874
<b>Total des entrées de fonds</b>	<b>227 542</b>	<b>284 634</b>	<b>1 017 963</b>	<b>698 618</b>
Sorties de fonds :				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	122 310	113 004	346 313	314 300
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	(371)	81 375	200 401	156 487
Variation nette de la trésorerie et dette bancaire	—	258	8 494	—
Remboursement de la dette à long terme, montant net	24 075	—	—	—
Remboursement des obligations locatives	26 213	—	99 573	—
Dividendes versés	19 660	18 475	80 703	74 096
Rachat d'actions propres	30 133	61 891	255 692	139 622
Flux de trésorerie nets liés aux activités abandonnées	1 715	—	16 176	—
Autres	3 807	9 631	10 611	14 113
<b>Total des sorties de fonds</b>	<b>227 542</b>	<b>284 634</b>	<b>1 017 963</b>	<b>698 618</b>

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

### Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies ont atteint 665,3 M\$, en hausse de 22 %, par rapport à 543,5 M\$ en 2018. Cette augmentation de 121,8 M\$ est attribuable à des variations positives des flux de trésorerie des activités opérationnelles découlant des résultats d'exploitation améliorés et du remplacement des charges locatives par l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts sur les obligations locatives, résultant de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location. La norme IFRS 16 a eu une incidence positive sur les flux de trésorerie des activités opérationnelles, soit un montant net de 99,6 M\$ (qui représente le remboursement des obligations locatives et qui est classé dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement en 2019 plutôt que dans les flux de trésorerie opérationnels en 2018). De plus, le montant des impôts payés a eu une incidence négative de 33,7 M\$ sur les flux de trésorerie nets des activités opérationnelles poursuivies, liée à l'augmentation des acomptes provisionnels d'impôt requis en raison des excellents résultats opérationnels et du paiement des soldes d'impôt précédents.

### Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités poursuivies

#### Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente, par catégorie, les additions d'immobilisations corporelles acquises par la Société au cours des trimestres et exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Additions d'immobilisations corporelles :				
Acquisitions – comme il est indiqué dans les états des flux de trésorerie	122 310	113 004	346 313	314 300
Ajustements hors caisse	(4 705)	(14 830)	3 094	(227)
	<b>117 605</b>	<b>98 174</b>	<b>349 407</b>	<b>314 073</b>
Additions par catégorie :				
Terrains et bâtiments	48 204	3 625	52 566	15 412
Matériel roulant	65 283	91 520	280 704	284 459
Équipement	4 118	3 029	16 137	14 202
	<b>117 605</b>	<b>98 174</b>	<b>349 407</b>	<b>314 073</b>

La Société investit dans du nouvel équipement afin de maintenir la qualité de ses services, tout en réduisant ses coûts d'entretien. Les dépenses en immobilisations de la Société correspondent au niveau de réinvestissement requis pour garder l'équipement en bon état et maintenir une affectation stratégique des ressources en capital.

Dans le cours normal de ses activités, la Société renouvelle constamment son matériel roulant générant périodiquement des produits et des profits ou pertes sur la vente. Le tableau suivant indique, par catégorie, les produits, de même que les profits et les pertes, en lien avec la vente d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente au cours des trimestres et des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Produits par catégorie :				
Terrains et bâtiments	17 171	4 121	50 871	31 153
Matériel roulant	27 407	24 095	95 039	79 049
Équipement	90	27	1 188	75
	<b>44 668</b>	<b>28 243</b>	<b>147 098</b>	<b>110 277</b>
Profits (pertes) par catégorie :				
Terrains et bâtiments	8 435	1 791	27 878	16 144
Matériel roulant	4 934	4 707	21 450	11 007
Équipement	(79)	(40)	(287)	(104)
	<b>13 290</b>	<b>6 458</b>	<b>49 041</b>	<b>27 047</b>

### Acquisitions d'entreprises

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, des flux de trésorerie totalisant 200,4 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition de huit entreprises. Voir la rubrique du présent rapport intitulée « Acquisitions d'entreprises en 2019 » et la note 5 des états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2019.

### Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les flux de trésorerie utilisés dans les activités abandonnées se sont établis à 16,2 M\$.

### Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018*	2019	2018*
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies	176 177	173 848	665 292	543 503
Additions d'immobilisations corporelles	(117 605)	(98 174)	(349 407)	(314 073)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	27 438	25 461	95 180	81 051
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente	17 230	2 782	51 918	29 226
<b>Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies<sup>1</sup></b>	<b>103 240</b>	<b>103 917</b>	<b>462 983</b>	<b>339 707</b>

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

Les objectifs de la Société en matière de gestion des flux de trésorerie des activités opérationnelles consistent à veiller à engager un niveau de dépenses d'investissement adéquat pour assurer la stabilité et la compétitivité de ses activités, à faire en sorte de disposer de suffisamment de liquidités pour exécuter sa stratégie de croissance et à procéder à des acquisitions d'entreprises choisies dans le cadre d'une structure du capital saine et d'une situation financière solide.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, TFI International a généré des flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies de 463,0 M\$, par rapport à 339,7 M\$ en 2018, ce qui représente une augmentation de 123,3 M\$ sur douze mois. Cette hausse est principalement le fait de l'augmentation des flux de trésorerie nets des activités opérationnelles poursuivies, pour un montant de 121,8 M\$, découlant en grande partie de l'adoption d'IFRS 16, qui a eu une incidence positive de 99,6 M\$.

La conversion des flux de trésorerie disponibles, qui mesure le niveau de capital utilisé pour générer des bénéfices, s'est améliorée pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, passant de 61,0 % à 80,7 %, en raison d'un volume plus élevé de dépenses en capital nettes en 2018. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la conversion des flux de trésorerie disponibles s'est améliorée, passant de 68,0 % à 76,8 %.

Selon le cours de clôture des actions au 31 décembre 2019, soit 43,77 \$, le rendement des flux de trésorerie disponibles générés par la Société au cours de 2019 (463,0 M\$) a été de 13,0 %.

### Situation financière

(non audité) (en milliers de dollars)	Au	Au	Au
	31 décembre 2019	31 décembre 2018*	31 décembre 2017*
Total des actifs	4 557 255	4 049 960	3 727 628
Dettes à long terme	1 744 687	1 584 423	1 498 396
Obligations locatives	461 842	—	—
Capitaux propres	1 505 689	1 576 854	1 415 124

\* Les chiffres de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

Par rapport au 31 décembre 2018, le total des actifs, la dette à long terme et les obligations locatives de la Société ont augmenté principalement en raison de la mise en œuvre de la norme IFRS 16 : le total des actifs a augmenté de 439,4 M\$ et les obligations locatives ont augmenté de 483,5 M\$. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés audités pour plus de détails sur IFRS 16.

<sup>1</sup> Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

Au 31 décembre 2019, le fonds de roulement de la Société (les actifs courants moins les passifs courants) se chiffrait à 50,6 M\$, comparativement à 52,8 M\$ au 31 décembre 2018. Cette baisse est principalement attribuable à l'augmentation de la tranche à court terme des obligations locatives de 99,1 M\$, déduction faite d'une diminution de la tranche à court terme de la dette à long terme de 68,7 M\$ et du reclassement à court terme d'un billet à recevoir d'un montant de 24,8 M\$.

### Obligations contractuelles, engagements, éventualités et ententes hors bilan

Le tableau suivant indique les obligations contractuelles de la Société et leurs dates d'échéance respectives au 31 décembre 2019, sans tenir compte des paiements d'intérêts futurs.

(non audité) (en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Facilité renouvelable non garantie – <i>Juin 2023</i>	593 495	—	—	593 495	—
Facilité renouvelable non garantie – <i>Novembre 2020</i>	11 970	11 970	—	—	—
Emprunt à terme non garanti – <i>Juin 2021 et 2022</i>	610 000	—	610 000	—	—
Débeture non garantie – <i>Décembre 2024</i>	200 000	—	—	200 000	—
Billets de premier rang non garantis – <i>Décembre 2026</i>	194 820	—	—	—	194 820
Contrats de vente conditionnelle	139 591	41 677	67 030	30 661	223
Obligations locatives	461 842	99 133	155 552	95 623	111 534
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>2 211 718</b>	<b>152 780</b>	<b>832 582</b>	<b>919 779</b>	<b>306 577</b>

Le 1<sup>er</sup> février 2019, l'emprunt à terme non garanti de 500 M\$ a été modifié pour augmenter l'endettement à 575 M\$. Le 11 février 2019, ces fonds supplémentaires ont été utilisés pour rembourser un emprunt à terme non garanti séparé de 75 M\$, qui devait venir à échéance en août 2019.

Le 1<sup>er</sup> février 2019, la Société a renégocié la grille de tarification de sa facilité de crédit renouvelable et de son emprunt à terme de 575 M\$. L'emprunt à terme de 575 M\$ demeure dans les limites de la facilité de crédit, mais est maintenant assorti de conditions financières différentes de celles de la facilité de crédit. En fonction du ratio dette consolidée/BAIIA défini ci-dessous, la renégociation n'a pas eu d'incidence sur les taux d'intérêt exigés en vertu de la facilité de crédit renouvelable, mais a permis de réduire de 34 points de pourcentage les taux d'intérêt demandés sur l'emprunt à terme.

Le 27 juin 2019, la Société a reporté le terme de sa facilité de crédit renouvelable existante d'un an, jusqu'à juin 2023.

Le 27 juin 2019, la Société a reporté d'un an pour chaque tranche l'échéance de son prêt à terme non garanti de 575 M\$, la première tranche de 200 M\$ étant désormais exigible en juin 2021 et celle de 375 M\$ en juin 2022.

Le 22 novembre 2019, la Société a conclu une nouvelle entente de facilité de crédit de 25 M\$ US. La facilité de crédit n'est pas garantie et vient à échéance en novembre 2020. Le taux d'intérêt qui s'applique à cette facilité de crédit est le même que celui qui s'applique à la facilité de crédit renouvelable existante.

Le 20 décembre 2019, la Société a conclu une nouvelle entente de billets de premier rang non garantis. Ce prêt prend la forme de billets de premier rang chacun portant intérêt au taux de 3,85 % et arrivant à échéance en décembre 2026.

Le 20 décembre 2019, la débeture non garantie a été modifiée afin d'augmenter l'endettement de 75 M\$, à 200 M\$, et reporter l'échéance de quatre ans, à décembre 2024. Suite à cette modification, la débeture porte maintenant intérêt à un taux variant de 3,32 % à 4,22 % (3,00 % à 3,45 % en 2018).

Le 27 décembre 2019, le prêt à terme non garanti de 575 M\$ a été modifié pour porter l'endettement à 610 M\$. Cette modification a augmenté à 410 M\$ la tranche de 375 M\$ due en juin 2022.

Le tableau suivant indique les engagements financiers que la Société doit maintenir en vertu de sa facilité de crédit. Ces engagements sont mesurés sur une base consolidée pour les douze derniers mois et sont calculés en fonction des paramètres établis dans l'entente de crédit, qui exige notamment l'exclusion de l'incidence de la nouvelle norme IFRS 16 Contrats de location :



<i>Engagements</i>	<i>Exigences</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
<b>Ratio dette consolidée/BAIIA</b> [ratio entre la dette totale, plus les lettres de crédit et certains autres passifs à long terme, et le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissement (« BAIIA »), en incluant le BAIIA ajusté lié aux acquisitions d'entreprises pour les douze derniers mois]	< 3,50	2,25
<b>Ratio BAIIAL/Intérêts et loyers</b> [ratio entre le BAIIAL (BAIIA avant les loyers et incluant le BAIIAL ajusté lié aux acquisitions d'entreprises pour les douze derniers mois) et les intérêts et les charges locatives nettes]	> 1,75	4,54

Au 31 décembre 2019, la Société avait des lettres de crédit en cours d'un montant de 41,7 M\$ (39,4 M\$ au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, la Société avait des engagements d'achat de 35,2 M\$ et des bons de commande totalisant 12,0 M\$, pour lesquels elle prévoit conclure un contrat de location qui devrait se matérialiser d'ici un an (31 décembre 2018 – 51,0 M\$ et 0 \$ respectivement).

#### **Données relatives aux dividendes et aux actions en circulation**

##### **Dividendes**

La Société a déclaré des dividendes de 21,2 M\$, ou 0,26 \$ par action ordinaire, pour le quatrième trimestre de 2019. Le 10 février 2020, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,26 \$ par action ordinaire en circulation du capital de la Société, pour un paiement total prévu de 21,2 M\$ qui sera versé le 15 avril 2020 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture des marchés le 31 mars 2020.

##### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions ordinaires**

En vertu du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« l'offre ») qui a débuté le 2 octobre 2019 et qui expire le 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Société est autorisée à racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 7 000 000 de ses actions ordinaires, sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2019, et depuis le début de l'offre, l'entreprise a racheté et annulé 679 100 actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a racheté 6 409 446 actions ordinaires (comparativement à 3 755 002 en 2018) à un prix moyen pondéré de 39,89 \$ par action (comparativement à 37,18 \$ en 2018) ce qui représente un prix d'achat total de 255,7 M\$ (comparativement à 139,6 M\$ en 2018).

##### **Actions, options d'achat d'actions en circulation et unités d'actions restreintes**

Un total de 81 450 326 actions ordinaires étaient en circulation au 31 décembre 2019 (86 397 588 au 31 décembre 2018). Il n'y a eu aucun changement significatif au capital social en circulation de la Société entre le 31 décembre 2019 et le 10 février 2020.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'options d'achat d'actions ordinaires en circulation émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société était de 4 421 866 (5 031 161 au 31 décembre 2018), dont 3 039 635 (3 863 610 au 31 décembre 2018) pouvaient être exercées. Le 27 février 2019, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 909 404 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Chaque option d'achat d'actions donne droit à son titulaire d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice fondé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'effet de l'octroi.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'unités d'actions restreintes (« UAR ») octroyées en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres aux hauts dirigeants de la Société était de 239 337 (147 081 au 31 décembre 2018). Le 27 février 2019, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 152 965 UAR en vertu du régime incitatif d'équité de la Société. Les droits relatifs aux UAR seront acquis en décembre de la deuxième année suivant la date de l'octroi. Sous réserve de la période de service exigée, le régime prévoit le règlement de l'octroi par l'émission d'actions ordinaires.

##### **Litiges en cours**

La Société est impliquée dans des litiges survenus dans le cours normal de ses activités et qui concernent surtout des réclamations pour préjudice corporel et dommages matériels. Il est impossible de prédire ou de déterminer l'issue des procédures liées à ces litiges ou de toute procédure similaire. La Société est toutefois d'avis que tout recouvrement ou toute responsabilité ultime, s'il en est, découlant de ces procédures, tant individuellement que collectivement, ne saurait avoir d'incidence favorable ou défavorable importante sur sa situation financière ou sa performance financière et, le cas échéant, le montant pertinent a été inscrit dans les états financiers.

## PERSPECTIVES

La croissance économique en Amérique du Nord s'est poursuivie malgré l'incidence défavorable associée aux négociations commerciales internationales et d'autres incertitudes géopolitiques, des taux de chômage actuellement proches des records les plus bas depuis plusieurs décennies et des prévisions favorables sur le plan de la confiance des consommateurs et l'optimisme des entreprises. L'environnement d'exploitation est demeuré difficile pour l'industrie du transport et de la logistique tout au long de 2019, en raison en grande partie notamment des préoccupations liées à la surcapacité. Plus récemment, ont été observés des signes précoces d'amélioration, les volumes et les taux au comptant affichant une tendance à la stabilisation. Dans ce contexte mitigé, TFI International est d'avis qu'elle occupe une position favorable et la Société est convaincue de pouvoir poursuivre l'exécution de son plan d'affaires, y compris des initiatives internes conçues pour améliorer sa rentabilité grâce à des gains d'efficacité, aux synergies découlant des acquisitions et aux réductions de ses coûts.

À long terme, les risques potentiels pour l'entreprise incluent un ralentissement de l'économie après plusieurs années de croissance, causé possiblement par les négociations commerciales internationales qui déjà ont entraîné une augmentation des tarifs douaniers sur les marchandises expédiées. D'autres enjeux économiques pourraient également inverser les récentes améliorations enregistrées sur le plan de la surcapacité dans le secteur et entraîner des pressions supplémentaires sur les prix. La possibilité de pénuries de chauffeurs plus graves et des pressions à la hausse qui seraient alors exercées sur les salaires, sont un autre risque ainsi que la possibilité d'une augmentation du prix du carburant, des coûts d'assurance, des taux d'intérêt et d'autres coûts.

TFI International continue de surveiller les macroconditions économiques et s'efforce de générer en interne des flux de trésorerie disponibles solides et constants, en appliquant les principes fondamentaux de l'entreprise, sans égard au cycle économique. Cette approche vise notamment à concentrer ses efforts sur les activités rentables, l'amélioration de son efficacité, la rationalisation de ses actifs pour éviter une surcapacité à l'interne, et le maintien d'un contrôle strict sur ses coûts. En outre, la Société a l'intention de mettre en œuvre des synergies opérationnelles liées aux fusions et acquisitions et elle maintient sa recherche disciplinée de candidates dans le marché nord-américain fragmenté du transport et de la logistique.

TFI International cherche également à se distinguer par les solutions à valeur ajoutée novatrices qu'elle propose à sa clientèle nord-américaine en pleine croissance. La Société adhère à un modèle d'entreprise allégé en actifs, les capitaux sont affectés à des initiatives qui, à son avis, lui permettront de produire d'excellents résultats et de générer de solides flux de trésorerie.

En résumé, la Société est d'avis qu'elle occupe une position enviable pour bénéficier de la dynamique actuelle au sein du marché du fret nord-américain et qu'en maintenant la même discipline et la même rigueur qui ont fait de TFI International un chef de file nord-américain dans les secteurs du transport et de la logistique, elle maintient son intention de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(non audité) – (en millions de dollars, sauf les données par action)

	T4 19	T3 19	T2 19	T1 19	T4 18*	T3 18*	T2 18*	T1 18*
Total des revenus	1 305,5	1 304,8	1 337,8	1 230,8	1 321,4	1 287,6	1 317,7	1 196,5
BAlIA ajusté lié aux activités poursuivies <sup>1</sup>	217,5	221,6	236,5	188,9	180,7	190,0	186,7	129,0
Bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies	124,3	131,9	149,2	106,3	103,3	128,2	123,6	75,4
Bénéfice net	74,8	82,6	87,7	65,1	76,7	86,7	80,4	48,2
BPA – de base	0,92	1,00	1,04	0,76	0,88	0,99	0,92	0,54
BPA – dilué	0,90	0,98	1,01	0,74	0,85	0,96	0,89	0,53
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	76,5	82,6	100,2	65,1	76,7	86,7	80,4	48,2
BPA lié aux activités poursuivies – de base	0,94	1,00	1,19	0,76	0,88	0,99	0,92	0,54
BPA lié aux activités poursuivies – dilué	0,92	0,98	1,16	0,74	0,85	0,96	0,89	0,53
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies <sup>1</sup>	79,2	88,1	102,0	67,1	86,3	95,0	89,9	50,4
BPA ajusté lié aux activités poursuivies – dilué <sup>1</sup>	0,95	1,04	1,18	0,77	0,96	1,05	0,99	0,55

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

<sup>1</sup> Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

Les différences entre les trimestres sont principalement attribuables au caractère saisonnier des activités (plus lentes au premier trimestre) et aux acquisitions d'entreprises. La hausse du bénéfice opérationnel en 2019 et 2018 est également attribuable à la solidité de l'exécution dans l'ensemble de l'entreprise, à une meilleure qualité des revenus, aux mesures de réduction des coûts et à la progression dans le secteur opérationnel de transport de lots complets aux États-Unis. En 2019, la hausse du BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies, comparativement aux mêmes périodes de l'année précédente, est partiellement attribuable à la mise en œuvre d'IFRS 16, car les charges locatives ont été remplacées par l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts sur les obligations locatives.

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

---

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS et comprennent les mesures suivantes :

**Charges opérationnelles** : Les charges opérationnelles incluent : a) les charges liées aux matières et aux services, lesquelles se composent principalement des coûts liés aux entrepreneurs indépendants et à l'exploitation des véhicules; les charges liées à l'exploitation des véhicules se composent principalement des coûts liés au carburant, aux réparations et à l'entretien, aux coûts de location de véhicules, aux assurances, aux permis ainsi qu'aux fournitures opérationnelles; b) les charges liées au personnel; c) les autres charges opérationnelles, lesquelles se composent principalement des coûts liés au loyer des bureaux et des terminaux, aux taxes, au chauffage, aux télécommunications, à l'entretien, à la sécurité et aux autres frais d'administration; d) l'amortissement des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles, et le profit ou la perte sur la vente de matériel roulant et d'équipement, sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation, sur la vente de terrains et bâtiments et sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente; e) le profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses; et f) la dépréciation des immobilisations incorporelles.

**Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) lié(e) aux activités poursuivies** : Bénéfice net ou perte nette lié(e) aux activités poursuivies avant produits financiers et charges financières et charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat, comme il est indiqué dans les états financiers consolidés audités.

Le présent rapport de gestion comprend des mentions à certaines mesures financières non conformes aux IFRS comme décrites ci-après. Ces mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et elles ne peuvent donc pas être comparées à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée, et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS. Elles ne peuvent pas les remplacer ni être considérées comme supérieures. Les termes et définitions des mesures conformes et non conformes aux IFRS utilisés dans le présent rapport de gestion et un rapprochement de chaque mesure non conforme aux IFRS à la mesure la plus directement comparable établie conformément aux IFRS sont fournis ci-après.

**Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies** : Bénéfice net ou perte nette, exclusion faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises, de la variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles, de la variation nette de la juste valeur des produits dérivés, du montant net du gain ou de la perte de change, de la dépréciation des actifs incorporels, du profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses, du profit ou de la perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles, et de la perte liée aux activités abandonnées, après impôt. La Société présente un bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies et un BPA ajusté lié aux activités poursuivies pour donner une meilleure indication du bénéfice net lié aux activités poursuivies et du bénéfice par action lié aux activités poursuivies qui auraient été enregistrés dans le contexte des regroupements d'entreprises importants, sans tenir compte de l'incidence de facteurs particuliers et pour montrer le résultat d'un point de vue strictement opérationnel. L'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises comprend la charge d'amortissement au titre des relations clients, des marques de commerce et des clauses de non-concurrence qui est comptabilisée dans le cadre des regroupements d'entreprises, ainsi que l'incidence fiscale de cet amortissement. La direction est également d'avis qu'en excluant l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises, elle fournit de plus amples renseignements sur l'amortissement de la portion, après impôt, des immobilisations incorporelles qui n'auront pas besoin d'être remplacées pour maintenir la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie futurs similaires. La Société ne tient pas compte de ces éléments, car ils ont une incidence sur la comparabilité de ses résultats financiers et pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de la performance de ses activités. Le fait de ne pas tenir compte de ces éléments ne laisse pas entendre qu'ils sont nécessairement non récurrents. Voir le rapprochement à la page 9.

**Bénéfice ajusté par action (« BPA ajusté ») lié aux activités poursuivies – de base** : Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires.

**BPA ajusté lié aux activités poursuivies – dilué** : Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires.

**BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies** : Bénéfice net ou perte nette lié(e) aux activités poursuivies avant produits financiers et charges financières, charge d'impôt sur le résultat, amortissement, dépréciation des actifs incorporels, profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses, et profit ou perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles. **BAIIA sectoriel ajusté lié aux activités poursuivies** : Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) lié(e) aux activités poursuivies avant amortissement, dépréciation des actifs incorporels, profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses et profit ou perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies est une mesure complémentaire utile. Le BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies est présenté afin d'aider à déterminer la capacité de la Société à évaluer sa performance.

**Rapprochement du BAIIA ajusté consolidé lié aux activités poursuivies :**

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018*	2019	2018*
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>	<b>76 543</b>	76 728	<b>324 476</b>	291 994
Charges financières (produits financiers), montant net	22 342	(40)	85 641	48 306
Charge d'impôt sur le résultat	25 405	26 595	101 503	90 224
Amortissement des immobilisations corporelles	59 028	52 392	223 794	198 492
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	25 751	—	102 573	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	16 838	15 460	65 925	62 101
Dépréciation des immobilisations incorporelles	—	12 559	—	12 559
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	(10 787)	—
Profit sur la vente de terrains et bâtiments	(10)	(312)	(12)	(524)
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(8 385)	(1 479)	(28 613)	(15 620)
Profit sur la vente d'immobilisations incorporelles	—	(1 249)	—	(1 249)
<b>BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies</b>	<b>217 512</b>	180 654	<b>864 500</b>	686 283

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables. Plus précisément, en 2019, 44,2 M\$ de charges locatives ont été incluses dans le BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies, alors qu'en 2018, 152,0 M\$ de charges locatives opérationnelles ont été incluses dans le BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies.

**Rapprochement du BAIIA sectoriel ajusté lié aux activités poursuivies :**

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018*	2019	2018*
<b>Livraison de colis et courrier</b>				
Bénéfice opérationnel	29 943	34 409	109 106	113 214
Amortissement	8 648	3 361	33 012	13 232
(Profit) perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	82	—	(1 117)	—
Profit sur la vente d'immobilisations incorporelles	—	(1 249)	—	(1 249)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>38 673</b>	<b>36 521</b>	<b>141 001</b>	<b>125 197</b>
<b>Transport de lots brisés</b>				
Bénéfice opérationnel	25 498	23 461	109 199	85 132
Amortissement	17 732	9 002	70 193	34 448
Profit sur la vente de terrains et bâtiments	—	(336)	—	(275)
(Profit) perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(1 947)	82	(11 346)	(2 299)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>41 283</b>	<b>32 209</b>	<b>168 046</b>	<b>117 006</b>
<b>Transport de lots complets</b>				
Bénéfice opérationnel	61 251	52 282	254 998	207 723
Amortissement	64 599	48 654	242 444	186 172
(Profit) perte sur la vente de terrains et bâtiments	(10)	1	(12)	(279)
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(6 520)	(1 561)	(16 310)	(12 909)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>119 320</b>	<b>99 376</b>	<b>481 120</b>	<b>380 707</b>
<b>Logistique</b>				
Bénéfice opérationnel	18 752	2 851	76 370	54 492
Amortissement	10 191	6 122	44 571	24 267
Dépréciation des immobilisations incorporelles	—	12 559	—	12 559
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	(10 787)	—
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	—	23	—	30
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>28 943</b>	<b>21 555</b>	<b>110 154</b>	<b>91 348</b>
<b>Siège social</b>				
Perte opérationnelle	(11 154)	(9 720)	(38 053)	(30 037)
Amortissement	447	713	2 072	2 474
(Profit) perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	—	—	160	(412)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>(10 707)</b>	<b>(9 007)</b>	<b>(35 821)</b>	<b>(27 975)</b>

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

La marge du BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies est calculée comme le BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies en tant que pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

**Conversion des flux de trésorerie disponibles** : BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies moins les dépenses nettes en capital (excluant propriété), divisé par le BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies.

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018*	2019	2018*
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>	<b>76 543</b>	76 728	<b>324 476</b>	291 994
Charges financières (produits financiers), montant net	22 342	(40)	85 641	48 306
Charge d'impôt sur le résultat	25 405	26 595	101 503	90 224
Amortissement des immobilisations corporelles	59 028	52 392	223 794	198 492
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	25 751	—	102 573	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	16 838	15 460	65 925	62 101
Dépréciation des immobilisations incorporelles	—	12 559	—	12 559
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	(10 787)	—
Profit sur la vente de terrains et bâtiments	(10)	(312)	(12)	(524)
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(8 385)	(1 479)	(28 613)	(15 620)
Profit sur la vente d'immobilisations incorporelles	—	(1 249)	—	(1 249)
BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies	217 512	180 654	864 500	686 283
Additions de matériel roulant et d'équipement	(69 401)	(94 549)	(296 841)	(298 661)
Produits de la vente de matériel roulant et d'équipement	27 497	24 122	96 227	79 124
BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies net des dépenses nettes en capital, excluant propriété	175 608	110 227	663 886	466 746
<b>Conversion des flux de trésorerie disponibles</b>	<b>80,7 %</b>	61,0 %	<b>76,8 %</b>	68,0 %

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

**Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies** : Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies, moins les additions d'immobilisations corporelles, plus les produits tirés de la vente d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente. La direction estime que cette mesure fournit un point de comparaison pour évaluer la performance de la Société quant à sa capacité de satisfaire aux exigences en matière de capital. Voir le rapprochement à la page 21.

**La marge d'exploitation liée aux activités poursuivies** est calculée comme le bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) lié(e) aux activités poursuivies en tant que pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

**Ratio d'exploitation ajusté lié aux activités poursuivies** : Charges opérationnelles liées aux activités poursuivies, déduction faite de la dépréciation des actifs incorporels, du profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses et du profit ou de la perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'actifs incorporels (« charges opérationnelles ajustées »), déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant, divisées par les revenus avant la surcharge de carburant. Bien que le ratio d'exploitation ajusté ne soit pas une mesure financière définie par les IFRS, il constitue une mesure largement répandue dans l'industrie du transport, et la Société le considère comme un indicateur valable à des fins de comparaison pour évaluer sa performance. En outre, afin de faciliter la comparaison du niveau d'activité commerciale et des coûts opérationnels entre les périodes, la Société compare les revenus avant la surcharge de carburant (les « revenus ») et redistribue les revenus liés à la surcharge de carburant dans les charges liées aux matières et aux services qui sont incluses dans les charges opérationnelles.

**Rapprochement du ratio d'exploitation ajusté consolidé lié aux activités poursuivies :**

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018*	2019	2018*
Charges opérationnelles	1 181 197	1 218 162	4 667 244	4 692 684
Dépréciation des immobilisations incorporelles	—	(12 559)	—	(12 559)
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	10 787	—
Profit sur la vente de terrains et de bâtiments	10	312	12	524
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	8 385	1 479	28 613	15 620
Profit sur la vente d'immobilisations incorporelles	—	1 249	—	1 249
Charges opérationnelles ajustées	1 189 592	1 208 643	4 706 656	4 697 518
Revenus liés à la surcharge de carburant	(139 011)	(159 166)	(565 235)	(615 011)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	1 050 581	1 049 477	4 141 421	4 082 507
Revenus avant la surcharge de carburant	1 166 476	1 162 279	4 613 629	4 508 197
Ratio d'exploitation ajusté	90,1 %	90,3 %	89,8 %	90,6 %

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

**Rapprochement du ratio d'exploitation ajusté des secteurs isolables du transport de lots brisés et transport de lots complets et rapprochement des secteurs opérationnels du transport de lots complets :**

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018*	2019	2018*
<b>Transport de lots brisés</b>				
Total des revenus	231 421	272 212	964 951	1 057 396
Charges opérationnelles	205 923	248 751	855 752	972 264
Bénéfice opérationnel	25 498	23 461	109 199	85 132
Charges opérationnelles	205 923	248 751	855 752	972 264
Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	1 947	254	11 346	2 574
Charges opérationnelles ajustées	207 870	249 005	867 098	974 838
Revenus liés à la surcharge de carburant	(31 703)	(40 218)	(132 738)	(155 076)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	176 167	208 787	734 360	819 762
Revenus avant la surcharge de carburant	199 718	231 994	832 213	902 320
Ratio d'exploitation ajusté	88,2 %	90,0 %	88,2 %	90,9 %
<b>Transport de lots complets</b>				
Total des revenus	620 122	610 161	2 509 752	2 388 865
Charges opérationnelles	558 871	557 879	2 254 754	2 181 142
Bénéfice opérationnel	61 251	52 282	254 998	207 723
Charges opérationnelles	558 871	557 879	2 254 754	2 181 142
Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	6 530	1 560	16 322	13 188
Charges opérationnelles ajustées	565 401	559 439	2 271 076	2 194 330
Revenus liés à la surcharge de carburant	(75 289)	(81 997)	(310 209)	(324 277)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	490 112	477 442	1 960 867	1 870 053
Revenus avant la surcharge de carburant	544 833	528 164	2 199 543	2 064 588
Ratio d'exploitation ajusté	90,0 %	90,4 %	89,1 %	90,6 %
Transport de lots complets – Revenus avant la surcharge de carburant				
Transport conventionnel de lots complets – É.-U.	206 810	223 128	858 214	880 631
Transport conventionnel de lots complets – Canada	74 803	79 017	300 933	313 305
Transport spécialisé de lots complets	264 591	227 438	1 049 546	877 463
Éliminations	(1 371)	(1 419)	(9 150)	(6 811)
	544 833	528 164	2 199 543	2 064 588
Transport de lots complets – Revenus liés à la surcharge de carburant				
Transport conventionnel de lots complets – É.-U.	35 270	43 034	148 859	170 673
Transport conventionnel de lots complets – Canada	10 133	12 257	41 973	49 693
Transport spécialisé de lots complets	29 945	26 815	120 288	104 464
Éliminations	(59)	(109)	(911)	(553)
	75 289	81 997	310 209	324 277

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.



(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018*	2019	2018*
<b>Transport de lots complets – Bénéfice opérationnel</b>				
Transport conventionnel de lots complets – É.-U.	15 751	15 012	73 121	47 820
Transport conventionnel de lots complets – Canada	10 562	11 172	43 264	47 793
Transport spécialisé de lots complets	34 938	26 098	138 613	112 110
	<b>61 251</b>	<b>52 282</b>	<b>254 998</b>	<b>207 723</b>
<b>Transport conventionnel de lots complets – É.-U.</b>				
Charges opérationnelles**	226 329	251 150	933 952	1 003 484
Revenus liés à la surcharge de carburant	(35 270)	(43 034)	(148 859)	(170 673)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	191 059	208 116	785 093	832 811
Revenus avant la surcharge de carburant	206 810	223 128	858 214	880 631
Ratio d'exploitation ajusté	92,4 %	93,3 %	91,5 %	94,6 %
<b>Transport conventionnel de lots complets – Canada</b>				
Charges opérationnelles**	74 374	80 102	299 642	315 205
Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	11	—	11	7 023
Charges opérationnelles ajustées	74 385	80 102	299 653	322 228
Revenus liés à la surcharge de carburant	(10 133)	(12 257)	(41 973)	(49 693)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	64 252	67 845	257 680	272 535
Revenus avant la surcharge de carburant	74 803	79 017	300 933	313 305
Ratio d'exploitation ajusté	85,9 %	85,9 %	85,6 %	87,0 %
<b>Transport spécialisé de lots complets</b>				
Charges opérationnelles**	259 598	228 155	1 031 221	869 817
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	6 519	1 560	16 311	6 165
Charges opérationnelles ajustées	266 117	229 715	1 047 532	875 982
Revenus liés à la surcharge de carburant	(29 945)	(26 815)	(120 288)	(104 464)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	236 172	202 900	927 244	771 518
Revenus avant la surcharge de carburant	264 591	227 438	1 049 546	877 463
Ratio d'exploitation ajusté	89,3 %	89,2 %	88,3 %	87,9 %

\* Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

\*\* Charges opérationnelles excluant les éliminations au sein du secteur du transport de lots complets.

## RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats futurs de la Société peuvent être touchés par nombre de facteurs sur lesquels la Société n'a que peu ou aucun contrôle. Le texte suivant sur les facteurs de risque contient des déclarations prospectives. Les questions, les incertitudes et les risques suivants, entre autres choses, devraient être pris en considération au moment d'évaluer les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

**Concurrence.** La Société fait face à la concurrence grandissante livrée par d'autres transporteurs au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Ces facteurs, y compris les facteurs suivants, peuvent nuire à la capacité de la Société de maintenir ou d'améliorer sa rentabilité et peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société :

- la Société rivalise avec de nombreuses autres sociétés de transport de différentes tailles, y compris des sociétés de transport canadiennes, américaines et mexicaines;
- les concurrents de la Société peuvent réduire périodiquement leurs tarifs de transport de marchandises pour accroître leur part de marché, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société de maintenir ou d'augmenter ses tarifs de transport des marchandises ou de maintenir la croissance de ses activités;
- certains clients de la Société sont des sociétés de transport ou des sociétés qui exploitent également leur propre flotte de camions, et ils pourraient décider de transporter une plus grande partie de leurs marchandises ou de regrouper leurs activités de transport avec d'autres services;
- certains clients de la Société pourraient réduire le nombre de transporteurs qu'ils utilisent en choisissant des transporteurs « partenaires » à titre de fournisseurs de services approuvés ou en retenant les services de fournisseurs spécialisés, et, dans certains cas, la Société pourrait ne pas être choisie;
- de nombreux clients acceptent périodiquement des offres de divers transporteurs pour leurs besoins en matière d'expédition, et cette façon de faire pourrait entraîner une baisse des tarifs de transport des marchandises ou faire en sorte que la Société perde une part de son marché au profit de la concurrence;
- le marché pour les chauffeurs qualifiés peut être très concurrentiel, plus particulièrement dans le cas des activités en expansion de la Société aux États-Unis, et l'incapacité de la Société d'attirer et de retenir des chauffeurs pourrait entraîner une diminution de l'utilisation de son équipement ou obliger cette dernière à augmenter la rémunération qu'elle offre aux chauffeurs, lesquelles situations auraient toutes deux une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société;
- les économies d'échelle dont peuvent bénéficier certains transporteurs de moindre taille grâce à des regroupements de fournisseurs pourraient permettre à ces transporteurs de faire concurrence à la Société;
- certains des concurrents de moindre importance de la Société pourraient ne pas s'être encore conformés entièrement à des règlements adoptés récemment, tels que les règlements exigeant l'utilisation de dispositifs de consignation électronique (DCE) aux États-Unis, ce qui permettrait à ces concurrents de tirer avantage de la productivité additionnelle des chauffeurs;
- les progrès technologiques, notamment les systèmes de sécurité perfectionnés, les systèmes automatisés de triage, de manutention et de livraison des colis, la circulation de véhicules en peloton, l'utilisation de véhicules à carburant de remplacement, la technologie des véhicules autonome et la numérisation des services de fret, peuvent obliger la Société à effectuer des investissements supplémentaires afin de rester concurrentielle, et les clients de la Société pourraient ne pas accepter les augmentations de tarifs requises pour couvrir le coût de ces investissements;
- les résultats de concurrents au chapitre de la sécurité pourraient être supérieurs à ceux de la Société, ou donner cette impression, ce qui pourrait nuire à la capacité de la Société de livrer concurrence;
- des expéditeurs à grand volume, comme Amazon.com, élaborent et mettent en place leurs propres services de livraison et font appel à des entrepreneurs indépendants pour la livraison, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire le chiffre d'affaires de la Société et sa part de marché;
- les marques de l'entreprise peuvent faire l'objet d'une publicité défavorable (qu'elle soit justifiée ou non), et perdre une valeur importante, ce qui pourrait entraîner une réduction de la demande pour les services de la Société;
- la concurrence de sociétés de courtage de fret pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les tarifs de la Société et ses relations avec ses clients;
- la hausse des prix du carburant et la hausse connexe des surcharges de carburant pour les clients de la Société pourraient inciter certains des clients de la Société à envisager d'autres options de transport de marchandises, notamment le transport ferroviaire.

**Réglementation.** Au Canada, les transporteurs doivent obtenir des permis délivrés par les commissions de transport provinciales afin de transporter des marchandises d'une province à l'autre ou à l'intérieur d'une même province. Des permis sont également exigés par les organismes de

réglementation des États-Unis et du Mexique pour le transport de marchandises entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Toute modification des règlements actuels ou futurs ou toute infraction à ces règlements pourrait avoir une incidence défavorable sur la portée des activités de la Société. Des lois et des règlements futurs plus rigoureux pourraient obliger la Société à modifier ses pratiques d'exploitation, avoir une incidence sur la demande pour les services de transport de marchandises ou obliger la Société à engager des frais additionnels importants. Les frais plus élevés engagés par la Société ou par les fournisseurs de la Société (qui les transmettent à la Société par voie d'augmentations du prix de leurs produits) pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société.

En plus du régime de réglementation applicable aux activités au Canada, la Société étend ses activités aux États-Unis, et est donc davantage assujettie aux règles et règlements concernant le secteur des transports des États-Unis, y compris aux réglementations d'organismes fédéraux, étatiques et municipaux, notamment le Department of Transportation (le « DOT ») (par l'entremise, entre autres, de la Federal Motor Carrier Safety Administration (la « FMCSA »)), l'Environmental Protection Agency (« EPA ») et le Department of Homeland Security. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les chauffeurs doivent se conformer aux règlements sur la sécurité et la condition physique, y compris ceux ayant trait au dépistage de drogues et d'alcool, au rendement des chauffeurs en matière de sécurité et aux heures de service. Des questions telles que le poids et les dimensions de l'équipement, les émissions de gaz d'échappement et le rendement du carburant sont également soumises à la réglementation gouvernementale. La Société pourrait également être assujettie à de nouveaux règlements plus contraignants en ce qui concerne le rendement du carburant, les émissions de gaz d'échappement, les heures de service, le dépistage de drogues et d'alcool, l'ergonomie, la consignation des activités, les conventions collectives, la sécurité portuaire, les limites de vitesse, la formation des chauffeurs et d'autres questions ayant une incidence sur la sécurité et les méthodes d'exploitation.

Aux États-Unis, il existe actuellement deux méthodes d'évaluation de la sécurité et de l'aptitude des transporteurs. D'abord, aux termes du programme Compliance, Safety, Accountability Program (le « programme CSA »), les flottes de véhicules sont comparées entre elles aux fins d'évaluation et de classement en fonction de certaines normes liées et ce, en analysant les données provenant d'événements de sécurité récents et des résultats d'enquêtes. Ensuite, la cote de sécurité du Department of Transportation, qui est fondée sur une enquête réalisée sur place et qui influe sur la capacité d'un transporteur de mener des activités commerciales entre les États. De plus, d'autres règles ont été proposées par la FMCSA qui modifieraient les méthodes utilisées pour déterminer la sécurité et l'aptitude des transporteurs.

Dans le cadre du programme de la CSA, les transporteurs sont évalués et classés par rapport à leurs pairs en fonction de sept catégories de données liées à la sécurité. Les sept

catégories de données liées à la sécurité comprennent actuellement la conduite non sécuritaire, la conformité aux heures de service, la condition physique des chauffeurs, le dépistage des substances contrôlées ou d'alcool, l'entretien des véhicules, la conformité aux règlements sur les matières dangereuses et l'indicateur d'accident (catégories appelées « BASICs »). Les transporteurs sont regroupés par catégorie avec d'autres transporteurs qui affichent un nombre équivalent d'événements de sécurité (c.-à-d. des accidents, des inspections ou des infractions); les transporteurs sont classés et se voient attribuer une cote en percentiles ou une note. Si l'entreprise faisait l'objet de telles interventions, cela pourrait avoir une incidence négative sur les activités de l'entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La flotte de véhicules de la Société pourrait être moins bien classée que celle d'autres transporteurs. Rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir nos cotes de sécurité actuelles ou que nous ne ferons pas l'objet d'interventions à l'avenir. La Société recrute des chauffeurs débutants et ceux-ci sont plus susceptibles d'être à l'origine d'événements défavorables aux termes du programme CSA. Le cas échéant, cela pourrait : compliquer le recrutement de chauffeurs aux États-Unis; inciter des chauffeurs de grande qualité à chercher un emploi auprès d'autres transporteurs; limiter le bassin de chauffeurs disponibles; ou inciter les clients de la Société à choisir d'autres transporteurs mieux classés que la Société au chapitre de la sécurité. Dans tous ces cas, cela aurait des conséquences défavorables importantes sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. De tels événements pourraient donner lieu à une augmentation des primes d'assurance de la Société. De plus, la concurrence pour des chauffeurs possédant des antécédents enviables au chapitre de la sécurité pourrait s'intensifier, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation des charges salariales relatives aux chauffeurs. La Société pourrait également être contrainte d'engager des frais plus élevés que prévu pour améliorer son score au chapitre de la sécurité.

En décembre 2015, le Congrès des États-Unis a adopté un nouveau projet de loi sur le financement des autoroutes appelé Fixing America's Surface Transportation Act (la « loi FAST »). La Loi FAST prévoit une réforme importante du programme CSA et impose à la FMCSA d'effectuer une étude sur le système de pointage utilisé dans le cadre du programme CSA aux fins de déterminer dans quelle mesure ce système permet d'identifier les transporteurs à haut risque et de prévoir les risques d'accident. Cette étude, qui a été réalisée et remise à la FMCSA en juin 2017, comprenait plusieurs recommandations visant à rendre le programme CSA plus équitable, plus précis et plus fiable. En juin 2018, la FMCSA a soumis au Congrès des États-Unis un rapport indiquant les changements qu'elle pourrait apporter au programme CSA compte tenu des résultats de l'étude. Ces changements concernaient notamment la mise à l'essai et l'adoption éventuelle d'une nouvelle théorie de modélisation des risques, la cueillette et la divulgation éventuelles d'autres données sur les transporteurs, ainsi que des mesures révisées pour les seuils d'intervention. L'adoption de ces changements

dépend des résultats de la nouvelle théorie de modélisation et des commentaires du public. Il n'y a donc aucune certitude quant au moment où ces changements seront mis en œuvre, le cas échéant, ni quant à la mesure dans laquelle ces changements seront mis en œuvre. La Loi FAST expire en septembre 2020 et le Congrès des États-Unis a fait part de son intention d'envisager une mesure routière pluriannuelle qui permettrait de mettre à jour la Loi FAST, ce qui pourrait entraîner d'autres changements au programme CSA. Tout changement qui donne lieu à une augmentation de la probabilité que la Société obtienne une note défavorable pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la rentabilité de cette dernière.

En décembre 2016, la FMCSA a établi une règle définitive établissant un centre d'information national sur le dépistage de drogues et d'alcool, et exigeant que les médecins examinateurs présentent des rapports sur les infractions par des chauffeurs de véhicules commerciaux aux exigences de la FMCSA en ce qui concerne les tests de dépistage de consommation de drogue ou d'alcool. Les transporteurs routiers aux États-Unis devront s'informer auprès du centre d'information pour savoir si des chauffeurs ou des candidats à des postes de chauffeurs n'ont pas d'antécédents de violations de la réglementation fédérale régissant la consommation de drogues et d'alcool qui leur interdisent de conduire des véhicules automobiles commerciaux. La règle définitive est entrée en vigueur le 4 janvier 2017, la date de conformité étant fixée au 6 janvier 2020. En décembre 2019, la FMCSA a annoncé une règle définitive qui prolonge de trois ans la date à laquelle les organismes de délivrance de permis de conduire des États doivent se conformer à certaines exigences du centre d'information national sur le dépistage de drogues et d'alcool. La règle de décembre 2016 concernant le permis de conduire commercial exigeait initialement que les États demandent des renseignements au centre d'information national sur le dépistage de drogues et d'alcool avant de délivrer, de renouveler, de mettre à niveau ou de transférer un permis de conduire commercial. Cette nouvelle mesure permettra aux États de retarder leur conformité à l'exigence jusqu'en janvier 2023.

De plus, d'autres règles ont récemment été proposées ou finalisées par la FMCSA, y compris i) une règle qui avait été proposée en 2016 et qui exige l'installation sur les camions-tracteurs lourds de dispositifs qui limitent la vitesse maximale; et ii) une règle établissant des normes minimales en matière de formation pour les personnes qui présentent pour la première fois une demande de permis de chauffeur commercial et pour les chauffeurs expérimentés qui veulent être en mesure de conduire des véhicules plus lourds ou des véhicules de transport de matières dangereuses. Cette règle a été finalisée en décembre 2016 et sa date de conformité est en février 2020 (les responsables de la FMCSA ont récemment retardé de deux ans la mise en œuvre officielle de la règle définitive). En juillet 2017, le DOT a annoncé qu'il ne chercherait plus à faire adopter une règle imposant l'installation de dispositifs limitant la vitesse, mais il n'a pas exclu la possibilité qu'il pourrait tenter ultérieurement de faire

adopter une telle règle. En 2019, les représentants du Congrès des États-Unis ont proposé une règle semblable portant sur les dispositifs de limitation de vitesse. L'effet de ces règles, dans la mesure où elles entrent en vigueur, serait de réduire la productivité et/ou la disponibilité des chauffeurs, ce qui, dans les deux cas, aurait une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Toutes les exploitations de la Société aux États-Unis ont actuellement une note satisfaisante selon le DOT, ce qui correspond à la note la plus élevée selon le barème actuel de notation en matière de sécurité. Si la Société recevait une note non satisfaisante selon le DOT ou une note assujettie à des conditions, cela aurait une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, car une note satisfaisante selon le DOT peut être une condition de contrats avec des clients, et qu'une note non satisfaisante ou assujettie à des conditions pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société ou les restreindre de façon importante et faire augmenter les coûts d'assurance de la Société.

La FMCSA a proposé l'adoption de règlements qui modifieraient le système de notation actuel et les labels de sécurité attribués aux transporteurs évalués par le DOT. Aux termes des règlements qui ont été proposés en 2016, la méthodologie utilisée pour déterminer la note de sécurité d'un transporteur selon le DOT tiendrait compte de nouveaux facteurs, notamment des résultats des chauffeurs et de l'équipement du transporteur au chapitre de la sécurité routière, ainsi que des résultats obtenus dans le cadre d'enquêtes. Les transporteurs qui dépasseraient certains seuils fondés sur ces résultats recevraient une note témoignant de leurs lacunes au chapitre de la sécurité. Les règlements proposés ont été retirés en mars 2017, mais la FMCSA a indiqué qu'un processus comparable pourrait être mis en œuvre ultérieurement. Si de tels règlements étaient adoptés et si la Société recevait une note défavorable au chapitre de la sécurité, cela aurait une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, comme si celle-ci avait reçu une note défavorable ou une note assujettie à des conditions en vertu des règlements actuels. De plus, de piètres résultats au chapitre de la sécurité pourraient donner lieu à des responsabilités accrues, à une augmentation des primes d'assurance, des frais d'entretien et des coûts d'équipements, ainsi qu'à d'éventuelles pertes de clients, ce qui aurait des conséquences défavorables importantes sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La FMCSA a également annoncé récemment son intention de mener une nouvelle étude sur les causes de certains accidents. Bien qu'il ne soit pas encore clair si une telle étude sera entreprise et achevée, les résultats d'une telle étude pourraient donner lieu à d'autres règles proposées ou définitives en matière de sécurité et d'aptitude aux États-Unis.

Périodiquement, la FMCSA propose et met en œuvre des changements aux règlements ayant une incidence sur les heures de service. Ces changements peuvent avoir une

incidence défavorable sur la productivité de l'entreprise, ainsi que sur ses activités et sa rentabilité en réduisant le nombre d'heures de travail par jour ou par semaine pour les chauffeurs et les entrepreneurs indépendants des États-Unis qu'emploie la Société ou encore perturber les activités du réseau de la Société. En août 2019, la FMCSA a publié une proposition visant à apporter des changements aux règles relatives aux heures de service afin que les chauffeurs des États-Unis bénéficient d'une plus grande souplesse relativement à la pause de 30 minutes et à la répartition du temps dans la couchette du camion. Cette proposition prolongerait également de deux heures la période de service pour les chauffeurs qui font face à des conditions météorologiques défavorables et prolongerait l'exemption pour le transport sur de courtes distances en allongeant la période maximale de service des chauffeurs de 12 à 14 heures. On ne sait pas trop combien de temps il faudra pour finaliser le processus et arriver à une règle définitive, si telle règle se concrétise. Toutes les modifications futures à la réglementation sur les heures de service pourraient avoir une incidence importante et défavorable sur les activités et la rentabilité de la Société.

La U.S. National Highway Traffic Safety Administration, l'EPA et certains États des États-Unis, notamment la Californie, ont adopté des règlements visant à réduire les émissions des camions-tracteurs ou à accroître les économies de carburant de l'équipement utilisé par la Société. Certains de ces règlements sont déjà en vigueur, et des normes plus rigoureuses en matière d'émissions et d'économies de carburant entreront en vigueur au cours des prochaines années. Aux États-Unis, d'autres règlements proposés auraient également pour effet de relever ces normes. De plus, les législateurs et régulateurs fédéraux et étatiques des États-Unis ont soit adopté ou examinent actuellement un éventail d'exigences légales liées aux changements climatiques portant notamment sur les émissions de carbone et de gaz à effet de serre. Ces exigences légales pourraient limiter les émissions de carbone dans certains États et certaines municipalités des États-Unis. Certaines de ces exigences légales limitent l'endroit où les camions-tracteurs à moteur diesel (comme ceux de la Société) peuvent tourner au ralenti et la durée pendant laquelle ils peuvent le faire, ce qui pourrait obliger la Société à acheter des véhicules motorisés qui n'exigent pas que le moteur tourne au ralenti ou à modifier le comportement des chauffeurs de l'entreprise, ce qui pourrait entraîner une baisse de la productivité ou une augmentation du roulement du personnel. Tous ces règlements ont donné lieu et pourraient continuer de donner lieu à des augmentations du prix des nouveaux camions-tracteurs et des nouvelles remorques, des frais supplémentaires au titre de la modernisation des camions-tracteurs et des remorques de la Société et de l'entretien, à une réduction de la productivité et à l'augmentation des coûts d'exploitation, surtout si ces coûts ne sont pas compensés par des économies de carburant potentielles. Si de telles incidences défavorables se présentent, en combinaison à de l'incertitude quant à la fiabilité de nouveaux moteurs diesel et de la valeur résiduelle de l'équipement de la Société, cela pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les résultats

d'exploitation ou la situation financière de la Société. De plus, tout règlement futur qui impose des restrictions, des plafonds, des taxes ou d'autres contrôles à l'égard des émissions de gaz à effet de serre pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats financiers de la Société. La Société ne peut pas prédire dans quelle mesure ses activités et sa productivité seront touchées par la réglementation future. Elle continuera de surveiller sa conformité aux règlements environnementaux des États-Unis et des États.

En mars 2014, la Ninth Circuit Court of Appeals des États-Unis a jugé que l'application aux chauffeurs de camion qui traversent plusieurs états des lois de la Californie régissant la rémunération et les heures de travail n'est pas interdite par la législation fédérale des États-Unis. Ce jugement a été porté en appel devant la Cour suprême des États-Unis. Cette dernière a décidé de rejeter l'appel en mai 2015, et, en conséquence, la décision de la Ninth Circuit Court of Appeals continue de prévaloir. Toutefois, en décembre 2018, la FMCSA a accordé une requête déposée par l'American Trucking Associations qui établit que la loi fédérale prévaut sur les lois californiennes en matière de salaires et d'heures de travail, et que les chauffeurs de camion qui traversent plusieurs États ne sont pas assujettis à ces lois. La décision de la FMCSA a été portée en appel par des groupes syndicaux et de nombreuses poursuites ont été intentées devant les tribunaux fédéraux américains pour tenter d'infirmer la décision, et il n'est donc pas certain qu'elle sera maintenue. Les lois des États-Unis actuelles et futures, étatiques ou locales, régissant la rémunération et les heures de travail, y compris les lois régissant les périodes de repos et les périodes réservées aux repas des employés, sont très différentes des lois fédérales des États-Unis sur ces mêmes questions. De plus, la rémunération à la pièce des chauffeurs, qui est une norme dans l'industrie, a été considérée comme non conforme aux lois de l'État sur le salaire minimum. En conséquence, la Société et d'autres sociétés œuvrant dans le même secteur sont assujetties à des lois très variées régissant la rémunération et les heures de travail aux États-Unis. En outre, l'incertitude relative à l'application pratique des lois sur les salaires et les heures de travail pourrait, à l'avenir, entraîner des coûts supplémentaires pour la Société et le secteur dans son ensemble. Tout résultat négatif à l'égard de l'une ou l'autre des poursuites susmentionnées pourrait avoir une incidence défavorable importante pour la Société. Une loi fédérale a été proposée en vue d'harmoniser les lois étatiques et locales régissant la rémunération et les heures de travail des chauffeurs de camion qui traversent plusieurs États, mais l'adoption de cette loi est incertaine. Si cette législation fédérale n'est pas adoptée, la Société devra soit continuer de se conformer aux lois étatiques et locales plus rigoureuses applicables à l'ensemble de sa flotte aux États-Unis, soit réviser ses systèmes de gestion pour se conformer aux différentes lois étatiques et locales. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourrait donner lieu à une augmentation de ses frais de conformité et de ses coûts de main-d'œuvre, à une augmentation de la rotation des chauffeurs, à une diminution de l'efficacité et à un risque accru de non-conformité. En avril 2016, la Food and Drug Administration (FDA) a publié une

règle définitive établissant les exigences pour les expéditeurs, les chargeurs, les transporteurs par véhicule automobile et par véhicule ferroviaire, ainsi que les réceptionnaires engagés dans le transport des aliments, lesquels doivent respecter des pratiques de transport sanitaire pour assurer la salubrité des aliments qu'ils transportent dans le cadre de la Food Safety Modernization Act (FSMA). Cette règle énonce les exigences relatives i) à la conception et à l'entretien de l'équipement servant au transport des aliments, ii) aux mesures prises pendant le transport des aliments pour assurer la salubrité des aliments, iii) à la formation du personnel du transporteur sur les pratiques de transport sanitaire des aliments et iv) à la tenue et la conservation des dossiers contenant les procédures écrites, et décrivant les ententes et la formation liées aux éléments susmentionnés. Ces exigences sont entrées en vigueur pour les grands transporteurs en avril 2017 et s'appliquent également si la Société agit comme transporteur ou courtier. Si la Société était reconnue coupable d'avoir enfreint les lois ou les règlements applicables liés à la FSMA ou si elle transportait des aliments ou des marchandises contaminés ou qui sont reconnus comme cause de maladie ou de mort, la Société pourrait faire l'objet d'amendes importantes, de poursuites, de pénalités ou de poursuites au criminel et au civil qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière et les résultats de ses activités.

Les modifications apportées à des règlements existants ou la mise en application de nouveaux règlements, comme ceux qui régissent la taille des remorques, les émissions, les économies de carburant, les heures de service, l'obligation d'installer des dispositifs de consignation électronique des données de bord, et le dépistage de drogues et d'alcool au Canada, aux États-Unis et au Mexique, pourraient accroître la capacité du secteur ou améliorer la position de certains concurrents, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, aurait une incidence défavorable sur les prix et les volumes ou obligerait la Société à effectuer des investissements supplémentaires. L'incidence à court terme et à long terme des modifications apportées à des lois ou à des règlements sont difficiles à prédire, mais de telles modifications pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société.

Le droit de continuer à détenir les licences et les permis exigés dépend généralement du maintien d'une conformité satisfaisante aux lignes directrices, politiques et lois en matière de réglementation et de sécurité. Bien que la Société s'engage à respecter les lois et les mesures de sécurité, rien ne garantit qu'elle s'y conformera intégralement en tout temps. Par conséquent, à un moment ou à un autre dans l'avenir, la Société pourrait être tenue d'engager des frais importants pour maintenir ou améliorer son dossier de conformité.

**Activités aux États-Unis et au Mexique.** Une part croissante des revenus de la Société provient de ses activités aux États-Unis et de ses activités de transport à destination du Mexique et en provenance de ce pays. Les activités internationales de la

Société comportent divers risques, notamment ceux qui sont liés aux fluctuations des monnaies étrangères, aux changements dans la vigueur économique ou la hausse de la volatilité dans l'économie de pays étrangers dans lesquels la Société fait affaire, à la difficulté de faire respecter des droits contractuels et des droits de propriété intellectuelle, au fardeau en matière d'observation des lois concernant l'exportation et l'importation, au vol et au vandalisme, et à l'instabilité sociale, politique et économique. Les activités internationales de la Société pourraient être touchées de façon défavorable par des restrictions sur les déplacements. Les activités internationales de la Société comportent d'autres risques, notamment ceux qui sont liés aux politiques commerciales restrictives, à l'imposition de droits, aux modifications apportées à des accords commerciaux ou à d'autres traités, aux taxes ou aux redevances perçues par des gouvernements étrangers, aux changements défavorables dans la réglementation, y compris les lois et les règlements fiscaux, des pays étrangers dans lesquels la Société fait affaire, à la conformité avec les lois anticorruption, aux restrictions sur le retrait des investissements étrangers, à la capacité d'identifier et de retenir des gestionnaires locaux ayant les compétences requises et au défi de gérer des activités dans des milieux culturels et géographiques différents. La Société ne peut pas garantir sa conformité en tout temps à toutes les lois applicables, et des violations de ces lois pourraient occasionner des amendes élevées, des sanctions civiles ou pénales, des dommages à la réputation et une diminution du caractère concurrentiel, des litiges ou des mesures réglementaires, ainsi que d'autres conséquences pouvant avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation de la Société.

Les États-Unis ont imposé des droits de douane sur certains produits d'acier et d'aluminium importés. La mise en œuvre de ces tarifs, ainsi que l'imposition d'autres tarifs et quotas, ou la modification de certains accords commerciaux, y compris les tarifs qui s'appliquent au commerce des marchandises entre les États-Unis et la Chine, pourraient, entre autres choses, donner lieu à une augmentation du prix des marchandises utilisées par les fournisseurs de la Société pour produire de nouveaux équipements générant des revenus ou donner lieu à une augmentation du prix du carburant. De telles augmentations des coûts des fournisseurs des équipements générant des revenus de la Société seraient vraisemblablement transférées à la Société. Dans le cas d'augmentations du prix du carburant, la Société pourrait ne pas être en mesure de recouvrer intégralement le montant de ces augmentations grâce à des augmentations de ses tarifs ou au programme de surcharge de carburant de la Société, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, aurait une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (« ACEUM ») a été ratifié par les États-Unis et le Mexique, mais doit être ratifié par le Parlement du Canada avant d'entrer en vigueur. Selon le Bureau du représentant au Commerce des É.-U., l'ACEUM a notamment pour objectif de moderniser le commerce des aliments et de l'agriculture, de faire progresser les règles d'origine pour les automobiles et les camions, et d'améliorer

la protection de la propriété intellectuelle. L'ACEUM est en voie d'être ratifié par chacun des pays. Il est difficile de prédire à cette étape quelles pourraient être les répercussions de l'ACEUM sur l'économie, y compris le secteur des transports. Cependant, compte tenu de la quantité de marchandises qui sont transportées par camion en Amérique du Nord, si l'ACEUM est adopté, il pourrait avoir une incidence importante sur l'offre et la demande dans le secteur du transport et avoir une incidence défavorable sur la quantité et le mouvement de fret transporté par l'entreprise ainsi que sur les modèles de transport.

En décembre 2017, les États-Unis ont adopté une législation fiscale exhaustive communément appelée 2017 Tax Cuts and Jobs Act. Contrairement aux précédentes lois fiscales des États-Unis, l'application de la nouvelle loi nécessite l'exécution de calculs complexes. Depuis l'adoption de la Tax Cuts and Jobs Act de 2017 (« réforme fiscale américaine »), le département du Trésor des États-Unis a promulgué des règlements définitifs et des directives en matière d'interprétation portant sur des secteurs précis, mais il reste d'importants règlements qui attendent toujours d'être finalisés. La finalisation de ces règlements proposés pourrait avoir un effet négatif important sur les résultats de la Société pour les périodes à venir. De plus, la conformité à cette nouvelle loi et la comptabilisation de certains éléments requièrent de la préparation et l'analyse d'informations qui n'étaient pas requises auparavant ou qui n'étaient pas produites régulièrement. De plus, le département du Trésor des États-Unis possède les pouvoirs requis pour promulguer des règlements et des directives en matière d'interprétation pouvant avoir une incidence importante sur la façon dont la Société appliquera la loi, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour des périodes futures. Il n'y a aucune certitude quant au moment où ces règlements et ces directives en matière d'interprétation seront adoptés, ni quant à leur portée. De plus, des États des États-Unis ou des pays étrangers pourraient modifier leurs lois fiscales par suite de ces réformes fiscales, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société.

De plus, si la Société ne peut pas conserver ses certifications aux termes du programme Free and Secure Trade (« FAST ») et du programme U.S. Customs Trade Partnership Against Terrorism (« C-TPAT »), cela pourrait occasionner des retards importants aux douanes et faire en sorte que ses activités transfrontalières soient moins efficaces que celles d'autres transporteurs qui obtiennent et conservent de telles certifications.

**Environnement d'exploitation et caractère saisonnier.** La Société est soumise aux changements survenant dans son environnement général d'exploitation. La Société est exposée à des facteurs, notamment les suivants, qui ont une incidence sur son environnement d'exploitation :

- les frais futurs liés aux assurances et aux demandes de règlement de la Société, y compris le coût des primes d'assurance de responsabilité civile de la Société ainsi que le nombre et le montant des demandes de

règlement, pourraient être supérieurs aux niveaux atteints par le passé, ce qui pourrait obliger la Société à engager des frais additionnels et entraîner une baisse de ses bénéfices;

- la baisse de la demande pour de l'équipement usagé générant des revenus pourrait entraîner une baisse des ventes de l'équipement, une diminution des valeurs de revente et une diminution des profits réalisés (ou des pertes subies) sur les ventes d'actifs;
- les fournisseurs de camions-tracteurs et de remorques pourraient réduire leur production en conséquence de la baisse de la demande consécutive à un ralentissement de l'économie ou à une pénurie de certaines composantes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société d'acheter des quantités suffisantes de nouvel équipement générant des revenus pour lui permettre de maintenir son taux de croissance souhaité;
- l'augmentation des prix du nouvel équipement générant des revenus, les changements apportés à la conception des nouveaux moteurs, la diminution de l'efficacité de l'équipement découlant des nouveaux moteurs conçus pour réduire les émissions, ou la moins grande disponibilité du nouvel équipement générant des revenus.

La productivité des camions-tracteurs de la Société baisse pendant l'hiver, car le mauvais temps freine les activités et que certains expéditeurs réduisent leurs envois après le début de l'hiver. Les produits d'exploitation pourraient également baisser en raison des intempéries et des vacances, étant donné que les produits d'exploitation sont directement reliés aux nombres de journées de travail des expéditeurs. Au même moment, les frais d'exploitation pourraient augmenter et l'efficacité du carburant pourrait baisser en raison du fonctionnement des moteurs au ralenti et du fait que les intempéries occasionnent une augmentation de la fréquence des accidents, une augmentation des réclamations et une hausse des frais liés à la réparation de l'équipement. La Société pourrait également subir les contrecoups d'événements imprévus, y compris des tornades, des ouragans, des blizzards, des tempêtes de verglas, des inondations, des incendies, des tremblements de terre et des explosions. Ces événements pourraient perturber les approvisionnements en carburant, faire augmenter les frais de carburant, perturber les envois ou les trajets, perturber les économies régionales, endommager ou détruire des biens de la Société ou avoir une incidence défavorable sur l'entreprise ou la situation financière de clients de la Société. Chacun de ces éléments peut avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société ou accroître la volatilité de ces résultats d'exploitation.

**Conjoncture économique, conjoncture commerciale et conditions du crédit.** Les activités de la Société sont assujetties à des facteurs relatifs à la conjoncture économique générale, aux conditions du crédit et aux conditions réglementaires, qui

sont largement indépendants de la volonté de la Société et qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels de la Société.

L'industrie dans laquelle évolue la Société est soumise à des pressions cycliques, et les activités de la Société sont influencées par un certain nombre de facteurs qui peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels de la Société, dont plusieurs d'entre eux sont indépendants de la volonté de la Société. Selon la Société, certains des plus importants facteurs sont les suivants : i) la capacité excédentaire des véhicules motorisés et des remorques dans l'industrie du transport par rapport à la demande de services d'expédition; ii) les diminutions de la valeur de revente de l'équipement usagé; iii) le recrutement et le maintien en poste de chauffeurs qualifiés; iv) les grèves, les arrêts de travail ou les ralentissements de travail au sein des installations de la Société ou des installations du client, des installations portuaires ou frontalières ou d'autres installations liées à des activités d'expédition; v) la conformité aux exigences réglementaires en vigueur; vi) les hausses des taux d'intérêt, des taxes sur les carburants, des droits de péage et les droits de licence et d'enregistrement; et vii) la hausse des coûts de santé aux États-Unis.

La Société est également touchée par ce qui suit : (i) les cycles de récession, qui ont tendance à se caractériser par la faiblesse de la demande et une pression à la baisse exercées sur les taux; (ii) la variation des niveaux des stocks des clients et de la disponibilité du financement pour leur fonds de roulement; (iii) les changements dans la façon dont les clients de la Société choisissent d'obtenir des services ou d'utiliser les services de la Société; et (iv) les ralentissements dans les cycles opérationnels de clients, tels que les ventes au détail et la production, soit des secteurs dans lesquels la Société compte une importante concentration de clients. La conjoncture économique pourrait avoir une incidence défavorable sur des clients, leur demande de services de la Société ou leur capacité à payer pour ces services. Les clients qui sont confrontés à une conjoncture économique défavorable représentent un plus grand potentiel de perte, et la Société pourrait être tenue d'augmenter ses provisions pour créances douteuses.

Les conditions économiques qui font diminuer la demande de services d'expédition et augmenter l'offre de véhicules motorisés et de remorques peuvent exercer une pression à la baisse sur les tarifs et l'utilisation de l'équipement, ce qui pourrait faire baisser la productivité des actifs. Les risques associés à ces facteurs prennent plus d'importance lorsque l'économie est affaiblie. Parmi les principaux risques qui pourraient survenir au cours de ces périodes, il y a notamment les suivants :

- la Société pourrait connaître une réduction de l'ensemble du transport de marchandises, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'utilisation des actifs de la Société;
- les circuits pour le transport de marchandises pourraient être modifiés du fait que les chaînes

d'approvisionnement ont été complètement revues, ce qui entraînerait un déséquilibre entre la capacité de la Société d'offrir des services de transport et la demande des clients pour de tels services;

- dans le but d'obtenir des chargements, la Société pourrait être contrainte d'accepter un plus grand nombre de chargements de courtiers de fret, dont les tarifs sont généralement plus bas, ou être contrainte d'accepter un plus grand nombre de miles ne générant pas de revenus;
- la Société peut augmenter la taille de sa flotte pendant les périodes où la demande pour le fret est élevée, mais les concurrents de la Société pourraient augmenter également leur capacité au même moment, et la Société pourrait subir des pertes supérieures à celles de ses concurrents si, en conséquence d'une baisse de la demande pour des services de fret, la Société était forcée de vendre à perte certains actifs;
- des clients pourraient, dans le but de diminuer leurs coûts, demander des soumissions de services de transport de marchandises auprès de diverses sociétés de camionnage ou choisir des concurrents qui offrent des tarifs moins élevés que ceux de la Société, ce qui obligerait cette dernière à baisser ses tarifs ou à renoncer à un certain volume de marchandises;
- le fait de ne pas avoir accès à des sources courantes de crédit ou à des prêts pour l'obtention de capitaux pourrait entraîner une incapacité à assurer un financement par le crédit selon des modalités satisfaisantes.

La Société peut faire face à des hausses de coûts qui sont indépendantes de sa volonté et qui pourraient réduire de façon importante sa rentabilité si elle n'est pas en mesure d'augmenter suffisamment ses tarifs. Ces hausses de coûts comprennent, notamment, les hausses des prix du carburant et de l'énergie, des salaires des chauffeurs et des employés de bureau, des coûts des services de transport, des taxes et impôts, des taux d'intérêt, des droits de péage, des droits de licence et d'enregistrement, des primes d'assurance et des demandes de règlement, des coûts de l'équipement générant des revenus, des coûts relatifs à l'entretien, et des coûts des pneus et d'autres composantes. Des grèves ou d'autres arrêts de travail dans des centres de services de la Société ou dans des sites de clients, dans des sites portuaires ou frontaliers ou dans d'autres sites d'expédition, une détérioration de l'infrastructure de transport du Canada, des États-Unis et du Mexique, et une réduction des investissements dans une telle infrastructure, des actes de terrorismes ou des conflits armés ou des menaces d'actes de terrorisme ou de conflits armés, les efforts déployés pour combattre le terrorisme, les actions militaires contre un pays étranger ou un groupe établi dans un pays étranger, ou des exigences accrues en matière de sécurité pourraient donner lieu à une usure ou un endommagement du matériel de la Société, à de l'insatisfaction chez les chauffeurs, à une baisse de la demande, à une diminution de



la disponibilité du crédit, à une augmentation des prix du carburant ou à des fermetures temporaires de sites d'expédition ou des sites frontaliers entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. De plus, la Société pourrait ne pas être en mesure d'ajuster de façon appropriée ses coûts et sa dotation en personnel afin de répondre aux demandes changeantes des marchés. Dans les périodes de changements rapides, il est plus difficile de faire correspondre la taille de l'effectif de la Société avec les besoins commerciaux de celle-ci.

Les activités de la Société, exception faite de ses activités de courtage, sont hautement capitalistiques et nécessitent d'importantes immobilisations. Si la demande prévue diffère fortement de la demande réelle, la Société pourrait détenir trop d'actifs ou pas assez. Durant les périodes de baisse de la demande, les actifs de la Société pourraient ne pas être pleinement utilisés et celle-ci pourrait être contrainte de vendre de l'équipement sur le marché libre ou de rendre certains équipements loués afin que la taille de sa flotte soit proportionnelle à la demande. La Société pourrait subir des pertes par suite de telles ventes ou pourrait être contrainte d'effectuer des paiements relativement à l'équipement qu'elle retourne, particulièrement lorsque le marché pour le matériel d'occasion est peu vigoureux. Dans un cas comme dans l'autre, cela aurait une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société.

La clientèle de la Société est diversifiée, mais si certains de ses clients faisaient faillite ou décidaient de faire affaire avec un concurrent de la Société, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. Si les flux de trésorerie dégagés par la Société étaient insuffisants, cette dernière devrait combler autrement ses besoins de capital, notamment en procédant à des opérations de financement. Si la Société n'était pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et d'obtenir du financement selon des modalités qui lui sont favorables, elle pourrait être contrainte de limiter la taille de sa flotte de véhicules, de conclure des conventions de financement moins favorables ou d'exploiter de l'équipement générant des revenus pendant de plus longues périodes, ce qui, dans tous les cas, aurait une incidence défavorable importante sur sa rentabilité.

**Fluctuations des taux d'intérêt.** Les flux de trésorerie futurs de la Société en lien avec les passifs financiers à taux variable pourraient être influencés par des variations des taux d'intérêt de référence comme le taux des acceptations bancaires et le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL »). De plus, la Société est exposée aux profits et aux pertes découlant des variations des taux d'intérêt par l'entremise de ses instruments financiers dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

**Fluctuations des taux de change.** Les résultats financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, et une partie croissante des revenus et des charges opérationnelles de la Société est réalisée dans une monnaie autre que le dollar canadien, principalement le dollar américain. Les taux de change entre ces devises et le dollar canadien ont fluctué au

cours des dernières années et ils continueront probablement de le faire dans l'avenir. Il est impossible de limiter toute exposition aux fluctuations des taux de change. Les résultats opérationnels sont par conséquent touchés par les fluctuations de ces devises par rapport au dollar canadien.

**Prix et disponibilité du carburant.** Le carburant représente l'une des plus importantes charges opérationnelles de la Société. Les prix du carburant diesel fluctuent de façon considérable en raison de facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société, tels que des événements politiques, la négociation de contrats à terme sur marchandises, les fluctuations des taux de change, des catastrophes naturelles et causées par l'homme, des activités terroristes et des conflits armés, lesquels facteurs peuvent entraîner une hausse du coût du carburant. Les prix du carburant sont également touchés par la demande croissante de carburant dans les pays en développement et pourraient être touchés de façon défavorable et importante par l'utilisation de pétrole brut et de réserves de pétrole à des fins autres que la production de carburant et par la diminution des activités de forage. De tels événements pourraient entraîner non seulement des hausses des prix du carburant, mais également des pénuries de carburant et des interruptions dans la chaîne d'approvisionnement en carburant. Étant donné que les activités de la Société dépendent du carburant diesel, les augmentations importantes du coût du carburant diesel, les pénuries ou les interruptions d'approvisionnement pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Bien que la Société ait mis en place des programmes de surcharge de carburant avec la majorité de ses clients, lesquels programmes ont par le passé aidé la Société à contrebalancer les principaux impacts négatifs de la hausse des prix du carburant, la Société doit également engager des coûts de carburant qui ne peuvent être recouverts même à l'égard des clients avec lesquels la Société maintient des programmes de surcharge de carburant, tels que les coûts associés aux miles ou au temps ne générant pas de revenus lorsque les véhicules de la Société fonctionnent au ralenti. De plus, les modalités du programme de surcharge de carburant de chaque client varient d'une division à une autre, et la possibilité de recouvrer les augmentations des prix du carburant varie également. De plus, étant donné que le recouvrement de la surcharge de carburant de la Société affiche un retard par rapport aux variations des prix du carburant, le recouvrement de la surcharge de carburant de la Société pourrait ne pas prendre en compte les coûts accrus que la Société paie pour le carburant, plus particulièrement lorsque les prix augmentent. Une telle situation pourrait entraîner des fluctuations des niveaux de remboursement de la Société, comme cela s'est déjà produit par le passé. Rien ne garantit que ces surcharges de carburant pourront être maintenues indéfiniment ni qu'elles seront pleinement efficaces.

**Assurance.** Les activités de la Société comportent des risques inhérents à l'industrie du transport, y compris, notamment, en matière de lésions corporelles, de dommages matériels et d'indemnités des accidentés du travail. Les futurs frais liés aux assurances et aux demandes de règlement de la Société pourraient être supérieurs aux niveaux atteints par le passé, ce qui pourrait entraîner une réduction du bénéfice de la Société. La Société souscrit des assurances pour des montants qu'elle juge suffisants eu égard aux circonstances et aux normes de l'industrie. Comme plusieurs au sein de l'industrie, la Société assure elle-même une part importante des risques de réclamation auxquels elle est exposée en lien avec la perte de marchandises, les blessures corporelles, les indemnités pour les accidents du travail et les dommages matériels. En raison des montants considérables que la Société a assurés elle-même, celle-ci s'expose aux variations du nombre et du montant des demandes de règlement et au risque d'être tenue d'accumuler ou de payer des montants supplémentaires si ces estimations sont revues ou si les demandes de règlement s'avèrent ultimement plus élevées que les montants qui avaient été évalués initialement. De plus, le montant de la franchise auto-assurée de la Société pourrait varier et entraîner une volatilité plus importante que celle qui a été observée au cours des dernières années.

La Société a souscrit une police d'assurance automobile de façade dont la garantie s'élève à 10 M\$ par sinistre. Cette police couvre les blessures corporelles, les dommages matériels et la responsabilité civile commerciale générale pour son programme d'assurance canadien (sous réserve de certaines exceptions). Cette police est assortie d'une franchise de 2,25 M\$ US pour certaines filiales américaines relativement à leurs polices d'assurance automobile de première ligne dont les garanties s'élèvent à 5 M\$ et qui couvrent les blessures corporelles, les dommages matériels (également sous réserve de certaines exceptions), et une franchise en quote-part de 50 % pour tout montant excédentaire à la limite de 5 M\$ US. La Société conserve des franchises de 1 M\$ US sur sa police d'assurance de première ligne dont les garanties s'élèvent à 5 M\$ US pour certaines filiales américaines aux fins de la responsabilité civile commerciale générale. La Société conserve des franchises pouvant atteindre 1 M\$ US par sinistre au titre de l'indemnisation des accidents de travail. La garantie d'assurance responsabilité de la Société est d'au plus 100 M\$ US par sinistre tant pour ses divisions du Canada que celles des États-Unis.

Bien que la Société soit d'avis que l'ensemble de ses garanties d'assurance suffisent à couvrir des demandes de règlement raisonnablement prévues, il est possible que le montant d'une ou de plusieurs des demandes de règlement soit supérieur à l'ensemble des garanties d'assurance prévues par la Société ou que la Société choisisse de ne pas souscrire une assurance à l'égard de ces demandes de règlement. Si une demande de règlement devait être supérieure à la garantie de la Société, cette dernière assumerait l'excédent, en plus des autres montants que la Société a assurés elle-même. Les résultats opérationnels et la situation financière de la Société

pourraient être touchés de façon défavorable et importante si i) le coût par demande de règlement, le nombre de demandes de règlement dépassent considérablement les limites de couverture de la Société ou les montants retenus; ii) la Société fait face à une demande de règlement qui est supérieure à ses garanties d'assurance; iii) les sociétés d'assurance de la Société font défaut de payer les demandes de règlement de la Société; iv) la Société fait face à une hausse importante des primes d'assurance, ou v) la Société fait face à une demande de règlement à l'égard de laquelle aucune protection n'est prévue, soit parce que la Société a choisi de ne pas souscrire d'assurance en raison du coût élevé des primes ou parce que la demande de règlement n'est pas couverte par l'assurance souscrite par la Société.

La Société comptabilise le coût de la partie non assurée des demandes de règlement en fonction d'estimations fondées sur son évaluation de la nature et de l'importance de chaque demande de règlement et d'une estimation des demandes de règlement futures fondée sur les tendances historiques connexes. Le montant réel des demandes de règlement pourrait différer de leur montant estimatif en raison d'un certain nombre d'incertitudes, y compris de l'évaluation de la gravité des sinistres, des frais juridiques et des sinistres qui ont été subis, mais qui n'ont pas été déclarés. En raison des montants élevés des franchises de la Société, celle-ci s'expose fortement aux variations du nombre et du montant des demandes de règlement. Si la Société était tenue de comptabiliser ou de payer des sommes additionnelles parce que ses estimations sont révisées ou que le sinistre se révèle plus grave que prévu, cela aurait une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

**Relations avec les employés.** La plupart des employés syndiqués de l'entreprise sont des employés canadiens, et un petit nombre d'employés syndiqués sont aux États-Unis. Bien que la Société soit d'avis que ses relations avec ses employés sont satisfaisantes, rien ne garantit que la Société sera en mesure de reconduire ou de renégocier les conventions collectives actuelles au moment où elles viendront à échéance de temps à autre ou que les employés aux États-Unis ne tenteront pas de se syndiquer. Si la Société n'arrive pas à reconduire ou à renégocier ses conventions collectives, si des conflits surviennent au sein des syndicats de la Société, ou si les travailleurs syndiqués ou non syndiqués de la Société participent à une grève ou à un autre arrêt de travail ou interruption de travail, la Société pourrait connaître une importante interruption de ses activités ou de l'inefficacité dans ses activités, ou devoir engager des coûts de main-d'œuvre plus élevés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats opérationnels, la situation financière et les liquidités de la Société.

En date des présentes, les conventions collectives conclues entre la Société et la vaste majorité de ses employés syndiqués ont été renouvelées. Les conventions collectives de la Société comportent des dates d'échéance diverses, dont la dernière est en septembre 2024. Dans un petit nombre de cas, la date d'échéance de la convention collective est passée; dans de tels cas, la Société est généralement en train de

renégocier la convention. La Société ne peut prédire l'incidence que pourraient avoir sur ses activités l'une ou l'autre de ces nouvelles conventions collectives ou le défaut de conclure ces conventions à l'expiration des conventions actuellement en vigueur.

**Chauffeurs.** Les augmentations de rémunération des chauffeurs ou les difficultés à attirer et à retenir des chauffeurs qualifiés pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité de la Société et sur sa capacité à maintenir ou à accroître sa flotte de véhicules.

Comme de nombreuses sociétés dans l'industrie du transport, la Société connaît des difficultés importantes pour ce qui est d'attirer et de retenir un nombre suffisant de chauffeurs qualifiés. L'industrie du camionnage est périodiquement confrontée à une pénurie de chauffeurs qualifiés. La Société est d'avis que la pénurie de chauffeurs qualifiés et la forte concurrence pour attirer des chauffeurs d'autres sociétés de transport entraîneront des difficultés pour ce qui est de maintenir ou d'augmenter le nombre de chauffeurs et pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à embaucher un nombre suffisant de chauffeurs, et l'incapacité de la Société à le faire pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. De plus, la rémunération que la Société offre à ses chauffeurs et les frais liés aux entrepreneurs indépendants sont soumis aux conditions du marché, et la Société pourrait juger nécessaire d'augmenter la rémunération des chauffeurs et des propriétaires exploitants dans des périodes ultérieures.

De plus, la Société et de nombreuses autres sociétés de camionnage souffrent d'un taux élevé de roulement des chauffeurs dans le domaine du transport de lots complets aux États-Unis. Ce taux élevé oblige la Société à embaucher continuellement un nombre important de nouveaux chauffeurs afin d'exploiter l'équipement existant générant des revenus. Les pénuries de chauffeurs sont plus importantes durant les périodes d'expansion économique, tandis que des occasions d'emplois de remplacement, y compris dans les secteurs de la construction et de la fabrication, qui peuvent offrir une meilleure rémunération et/ou plus de temps à la maison, sont plus nombreuses et que la demande pour le fret augmente, ou durant les périodes de ralentissement économique, au cours desquelles des prestations d'assurance emploi peuvent être accordées et que le financement est limité pour les entrepreneurs indépendants qui veulent acheter de l'équipement, ou la rareté ou l'augmentation des prêts pour les étudiants qui cherchent une aide financière pour payer leurs cours de conduite. Le manque de stationnements adéquats pour les camions-tracteurs sur les autoroutes américaines et la congestion créée par des défaillances au chapitre du financement des autoroutes peuvent faire en sorte qu'il soit plus compliqué pour les chauffeurs de respecter les règlements sur les heures de service, ce qui constitue une source de stress supplémentaires pour les chauffeurs et contribue à réduire le bassin de chauffeurs admissibles. La Société utilise des équipes de deux chauffeurs pour les chargements urgents, ce qui augmente

encore davantage le nombre de chauffeurs que la Société doit recruter et fidéliser, en comparaison des envois qui ne nécessitent qu'un seul chauffeur par camion-tracteur. La Société suit également des normes d'embauche des chauffeurs, ce qui pourrait réduire encore davantage le bassin de chauffeurs susceptibles d'être embauchés par la Société. Si la Société n'est pas en mesure de continuer d'attirer et de fidéliser un nombre suffisant de chauffeurs, elle pourrait être obligée, entre autres choses, d'ajuster leur rémunération, d'augmenter le nombre de camions-tracteurs sans chauffeur de la Société ou d'exploiter ses activités avec moins de camions, et elle pourrait éprouver des difficultés à respecter les demandes d'expédition, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance et la rentabilité de la Société.

**Entrepreneurs indépendants.** Les contrats que la Société conclut avec des entrepreneurs indépendants des États-Unis sont régis par la réglementation fédérale des États-Unis qui impose des exigences spécifiques à la Société et aux entrepreneurs indépendants. Si des règlements fédéraux ou étatiques plus rigoureux sont adoptés aux États-Unis, les entrepreneurs indépendants des États-Unis pourraient être dissuadés de devenir des entrepreneurs indépendants, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'objectif de la Société de maintenir le nombre d'entrepreneurs indépendant au sein de sa flotte de véhicules.

La Société fournit du financement à certains entrepreneurs indépendants canadiens admissibles, ainsi que des garanties financières à un petit nombre d'entrepreneurs indépendants américains. Si la Société n'était pas en mesure de fournir ce financement ou ces garanties en raison de contraintes en matière de liquidité et d'autres restrictions, elle pourrait observer une diminution du nombre d'entrepreneurs indépendants qu'elle peut engager. De plus, si des entrepreneurs indépendants engagés par la Société sont en défaut aux termes d'accords de financement ou mettent autrement fin à de tels accords, et que la Société est incapable de trouver des entrepreneurs indépendants de remplacement ou de faire appel à ses chauffeurs pour conduire ces camions-tracteurs, la Société pourrait subir des pertes relativement aux montants qui lui sont dus relativement à ces camions-tracteurs.

Aux termes du programme de surcharge de carburant avec des entrepreneurs indépendants, la Société paie aux entrepreneurs indépendants avec lesquels elle conclut des contrats, une surcharge de carburant qui augmente lorsque les prix du carburant augmentent. Une augmentation importante ou une fluctuation rapide du prix du carburant ferait en sorte que les coûts de la Société en vertu de ce programme seraient plus élevés que les revenus que la Société reçoit aux termes des programmes de surcharge de carburant.

Certaines autorités réglementaires des États-Unis, notamment certaines autorités fiscales, ainsi que les entrepreneurs américains indépendants, ont fait valoir avec de plus en plus

d'insistance que dans l'industrie du camionnage, les chauffeurs qui sont des entrepreneurs américains indépendants sont des employés plutôt que des entrepreneurs indépendants, et la classification des entrepreneurs indépendants par la Société a fait l'objet d'audits de ces autorités de temps à autre. Une législation fédérale et étatique des États-Unis introduite par le passé visant à simplifier pour les autorités fiscales et d'autres autorités le reclassement d'entrepreneurs indépendants comme employés. Une législation visait à accroître les exigences en matière de tenue de livres pour ceux qui engagent des chauffeurs qui sont des entrepreneurs indépendants et pour accroître les pénalités pour les sociétés qui classent mal leurs employés et sont trouvées coupables de violations des droits de leurs employés en matière d'heures supplémentaires et/ou de rémunération. De plus, les législateurs fédéraux des États-Unis ont tenté d'abolir les règles actuelles en matière d'exonération qui permettent à des contribuables qui satisfont à certains critères de traiter des personnes comme des entrepreneurs indépendants s'ils suivent la pratique reconnue en vigueur depuis longtemps consistant à étendre l'application de la loi des États-Unis intitulée Fair Labor Standards Act aux entrepreneurs indépendants et à imposer des exigences en matière d'avis fondées sur l'emploi ou sur le statut d'entrepreneur indépendant, ainsi que des amendes en cas d'infraction. Certains états des États-Unis ont pris des mesures en vue d'accroître les revenus qu'ils tirent d'éléments comme le chômage, l'indemnisation des accidents de travail et l'impôt sur le revenu, et un reclassement des entrepreneurs indépendants comme des employés aideraient les États qui ont pris de telles mesures. En outre, les tribunaux de certains États américains ont rendu récemment des décisions qui pourraient accroître la probabilité que des entrepreneurs indépendants soient désignés comme des employés dans de tels États.

En septembre 2019, la Californie a adopté une nouvelle loi, A.B. 5 (« AB5 »), ce qui rendait plus difficile pour les travailleurs d'être considérés comme entrepreneurs indépendants (par opposition aux employés). La loi AB5 prévoit que le « critère ABC » à trois volets doit être utilisé pour déterminer la classification des travailleurs dans les revendications salariales. Selon le critère ABC, un travailleur est présumé être un employé, et le fardeau de démontrer son statut d'entrepreneur indépendant incombe à l'entreprise qui l'embauche et ce statut doit satisfaire aux trois critères suivants : a) le travailleur est libre de tout contrôle et de toute direction dans la prestation des services; b) il effectue un travail en dehors du cours normal des activités de l'entreprise qui l'embauche; c) le travailleur exerce habituellement un métier, une profession ou une entreprise indépendants. La façon dont la loi AB5 sera appliquée reste à déterminer. Alors que la Loi devait entrer en vigueur en janvier 2020, un juge fédéral de la Californie a émis une injonction préliminaire interdisant son application dans l'industrie du camionnage pendant la poursuite déposée par la California Trucking Association (« CTA ») afin d'invalider la Loi AB5. Bien que cette injonction préliminaire accorde un délai temporaire à

l'application de la Loi AB5, on ne sait toujours pas combien de temps durera ce délai, si la CTA aura gain de cause pour faire invalider la loi, et si d'autres États américains adopteront des lois semblables à la Loi AB5.

Des recours collectifs et d'autres poursuites ont été intentés aux États-Unis contre des membres du même secteur que la Société qui tentent de reclasser des entrepreneurs indépendants comme des employés pour différentes fins, y compris pour l'indemnisation des accidents du travail et l'assurance médicale. De plus, les sociétés qui ont recours à des programmes de location-achat à l'intention d'entrepreneurs indépendants, comme la Société, ont été visées plus que d'autres par des poursuites en reclassement, et plusieurs décisions ont été rendues récemment en faveur de ceux qui tentent de faire reclasser comme employés des chauffeurs de camion qui sont des entrepreneurs indépendants. Certaines autorités réglementaires des États-Unis, notamment certaines autorités fiscales, ainsi que certains tribunaux américains appliquent diverses normes aux fins de leur détermination du statut d'entrepreneur indépendant. Si les entrepreneurs indépendants avec lesquels la Société conclut des contrats sont jugés être des employés, la Société serait assujettie à des obligations supplémentaires en vertu des lois fiscales fédérales ou étatiques des États-Unis, et des lois des États-Unis régissant l'indemnisation des accidents du travail, les prestations d'assurance-chômage, le travail, l'emploi et la responsabilité délictuelle, y compris pour des périodes antérieures, et elle pourrait assumer une responsabilité au titre des avantages sociaux des employés et des retenues d'impôt et cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Par le passé, la Société a réglé certains recours collectifs dans le Massachusetts et la Californie avec des entrepreneurs indépendants qui ont prétendu avoir été mal classés.

**Risques liés aux acquisitions et à leur intégration.** Les acquisitions ont toujours fait partie de la stratégie de croissance de la Société. La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer de façon réussie les acquisitions dans les activités de la Société, ou pourrait engager des coûts importants non prévus pour le faire. De plus, le processus d'intégration des activités acquises pourrait entraîner des perturbations dans les activités existantes de la Société et pourrait entraîner une interruption ou une réduction des activités de la Société en raison notamment des facteurs suivants :

- la perte de chauffeurs, d'employés clés, de clients ou de contrats;
- des incohérences possibles dans les normes, les contrôles, les procédures et les politiques des sociétés combinées, ou des conflits relativement à ceux-ci, et le besoin d'appliquer des systèmes financiers, comptables, informatiques et d'autres systèmes à l'ensemble de la Société;

- le défaut de maintenir ou d'améliorer la sécurité ou la qualité des services qui ont été fournis antérieurement;
- l'incapacité de retenir, d'intégrer, d'embaucher ou de recruter des employés ayant les compétences requises;
- des obligations environnementales ou d'autres obligations non prévues;
- le défaut de coordonner des organisations dispersées géographiquement;
- le fait que l'attention de la direction de la Société soit détournée des activités quotidiennes de la Société en raison de la nécessité de gérer des interruptions et des difficultés et de la nécessité d'ajouter des ressources au sein de la direction pour le faire.

Les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des produits ou tous autres avantages anticipés provenant de toute acquisition que la Société initie pourraient ne pas se réaliser ou ne pas se réaliser dans les délais prévus. Les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des revenus ou tous autres avantages estimés de la Société découlant des acquisitions font l'objet d'un certain nombre d'hypothèses en ce qui concerne les délais, l'exécution et les coûts associés à la réalisation de telles synergies. De telles hypothèses sont incertaines et comportent une grande variété de risques commerciaux, économiques et liés à la concurrence. Rien ne garantit que de telles hypothèses se réaliseront, et, par conséquent, le montant des économies de coûts, des synergies, de l'accroissement des revenus et des autres avantages que la Société réalise réellement et/ou le délai d'une telle réalisation pourraient être considérablement différents des estimations de la Société (et pourraient être considérablement moindres que les estimations de la Société), et la Société pourrait engager des coûts considérables pour atteindre les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des revenus ou les autres avantages estimés. La mise en œuvre d'une gestion plus stricte des entreprises acquises au moyen d'une approche décentralisée peut créer des inefficacités ou des incohérences.

Plusieurs des récentes acquisitions de la Société comprenaient l'achat d'actions de sociétés existantes. Ces acquisitions, ainsi que les acquisitions de la quasi-totalité des actifs d'une société, pourraient exposer la Société à des obligations relativement à des mesures prises par une entreprise acquise et sa direction avant que la Société n'en fasse l'acquisition. La vérification diligente effectuée par la Société dans le cadre d'une acquisition et les garanties contractuelles ou les indemnités que la Société reçoit des vendeurs des entreprises acquises pourraient être insuffisantes pour protéger la Société de toute responsabilité ou pour compenser la Société. Les déclarations des vendeurs ne sont valables que pendant certaines périodes après la clôture. Une importante obligation associée à une acquisition, plus particulièrement dans le cas où il n'y a aucun droit à indemnisation, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité de la Société.

La Société continue d'examiner les occasions d'acquisition et d'investissement afin d'acquérir des entreprises et des actifs qui répondent aux critères d'investissement de la Société, dont certaines peuvent être significatives. Selon le nombre d'acquisitions et d'investissements et les exigences de financement, la Société pourrait devoir réunir des capitaux additionnels substantiels et accroître son endettement. L'instabilité dans les marchés de capitaux, y compris les marchés du crédit, ou les interruptions qui surviennent dans ces marchés, ou la détérioration de la situation financière de la Société en raison de facteurs internes ou externes, pourraient restreindre ou interdire l'accès aux marchés de capitaux et pourrait également faire augmenter le coût du capital de la Société. Dans la mesure où la Société parvient à réunir des capitaux additionnels au moyen de la vente de titres de capitaux propres, de titres assimilables à des actions ou de titres de créance convertibles, l'émission de ces titres pourrait entraîner une dilution pour les actionnaires existants de la Société. Si la Société parvient à réunir des capitaux additionnels au moyen de l'émission de titres de créances, les modalités de ces titres pourraient entraîner l'imposition de restrictions et de coûts additionnels à l'égard des activités de la Société. Les capitaux additionnels, s'ils sont nécessaires, pourraient ne pas être disponibles selon des modalités acceptables, si tant est qu'ils soient disponibles. Si la Société n'est pas en mesure de réunir des capitaux additionnels à un coût raisonnable, elle pourrait être tenue de se priver d'acquisitions potentielles, ce qui pourrait nuire à la mise en application de la stratégie de croissance de la Société.

De plus, la Société évalue régulièrement ses opérations et prend en compte les occasions de se départir de certains de ses actifs. De plus, la Société fait face à de la concurrence pour ce qui est des occasions d'acquisitions. Cette concurrence externe pourrait entraver la capacité de la Société d'identifier et/ou de réaliser avec succès des acquisitions futures. Il y a également un risque de réduction de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Ce risque de baisse de la valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est lié au fait que les hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation initiale, notamment quant aux taux d'intérêt ou aux flux de trésorerie projetés, pourraient avoir changé lorsque le test de dépréciation doit être effectué.

Rien ne garantit que la Société réussira à identifier, négocier, réaliser ou intégrer toutes acquisitions futures. Si la Société n'effectue aucune acquisition future, ou ne cède certaines de ses activités, le taux de croissance de la Société pourrait être touché de façon importante et défavorable. Toutes acquisitions futures que la Société effectuera pourraient comprendre l'émission de titres de participation dilutifs ou entraîner une créance additionnelle.

**Croissance.** Rien ne garantit qu'à l'avenir, les activités de la Société connaîtront une croissance importante ou sans volatilité, ni qu'elle sera en mesure d'adapter efficacement sa gestion et ses systèmes administratifs et opérationnels pour répondre à toute croissance future. De plus, rien ne garantit

que les marges d'exploitation de l'entreprise ne seront pas touchées par des changements futurs dans ses activités ou l'expansion de ses activités ou par l'évolution de la conjoncture ni que la Société sera en mesure de soutenir ou d'améliorer sa rentabilité future.

**Questions environnementales.** La Société utilise des cuves de stockage dans certains de ses terminaux de transport au Canada et aux États-Unis. Les lois et les règlements du Canada et des États-Unis imposent généralement une responsabilité potentielle aux propriétaires ou occupants ou gardiens, actuels et anciens, de biens immobiliers où une contamination s'est produite, ainsi qu'aux parties qui ont pris des dispositions pour l'élimination des déchets dans ces propriétés. Bien que la Société n'ait connaissance d'aucune contamination qui pourrait avoir, si des mesures de réhabilitation ou de dépollution étaient requises, une incidence défavorable importante sur la Société, certaines des installations anciennes ou actuelles de la Société sont exploitées depuis de nombreuses années et, au cours de cette période, la Société ou les propriétaires, exploitants ou gardiens antérieurs des biens immobiliers pourraient avoir produit et éliminé des déchets qui sont ou pourraient être considérés comme dangereux. La responsabilité en vertu de certaines de ces lois et de certains de ces règlements peut être assumée seule ou à titre solidaire, peu importe que l'entreprise était ou non au courant de la présence ou l'élimination de ces matières ou si les activités à l'origine de la contamination étaient légales au moment où elles se sont produites, ou si elle en était responsable ou non. De plus, la présence de ces substances, ou le défaut de disposer ou d'enlever adéquatement ces substances, pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société de vendre ou de louer ces biens. Si la Société encourt une responsabilité en vertu de ces lois et règlements et qu'elle n'est pas en mesure de désigner d'autres parties qu'elle peut contraindre de contribuer à ses dépenses et qui en ont financièrement les moyens, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats opérationnels. Rien ne garantit que la Société ne sera pas tenue un jour d'engager des coûts et passifs importants en vertu des lois environnementales, ni que ses opérations, ses activités ou ses actifs ne seront pas touchés de manière importante par les lois environnementales actuelles ou futures.

Les activités de transport de la Société et ses biens immobiliers sont soumis, tant au Canada, aux États-Unis et au Mexique, à des lois, règlements et normes sur l'environnement, de compétence fédérale, provinciale, d'État, municipale et locale, qui ont une grande portée et qui sont en constante évolution, visant, entre autres, les émissions atmosphériques, la gestion des contaminants, dont les substances dangereuses et d'autres matières (ce qui inclut leur production, leur manipulation, leur entreposage, leur transport et leur élimination), les déversements et les mesures de correction des incidences environnementales (y compris la contamination du sol et de l'eau, notamment des eaux souterraines). Le risque lié à la responsabilité

environnementale est inhérent aux activités de transport, aux activités antérieures associées à ces activités, ainsi qu'à la propriété, à la gestion et au contrôle de biens immobiliers.

Les lois sur l'environnement pourraient autoriser, entre autres, les organismes de réglementation environnementale fédéraux, provinciaux, d'état ou locaux à rendre des ordonnances, à tenter des poursuites administratives ou judiciaires pour des infractions aux lois et aux règlements sur l'environnement, ou à annuler un permis ou à refuser de le renouveler. Les sanctions éventuelles pour de telles infractions pourraient inclure, notamment, des amendes civiles et pénales, l'emprisonnement, la suspension ou la révocation du permis et des mesures injonctives. Ces organismes pourraient aussi, notamment, révoquer les permis d'exploitation, franchises ou licences de la Société, ou refuser de les renouveler, pour des infractions, réelles ou présumées, aux lois ou aux règlements sur l'environnement, et imposer une évaluation environnementale, l'élimination des contaminants, des procédures de suivi ou des mécanismes de contrôle.

**Contamination de l'environnement.** La Société pourrait faire l'objet d'ordonnances et d'autres actions en justice et procédures par des autorités gouvernementales ou des particuliers en lien avec la contamination de l'environnement, des émissions ou des déversements. Si la Société est impliquée dans un déversement ou tout autre accident impliquant des substances dangereuses, si des substances dangereuses sont déversées lors de leur transport par la Société, s'il y a contamination du sol ou des eaux souterraines à l'emplacement des installations anciennes ou actuelles de la Société ou si cette contamination résulte des activités de la Société, ou si la Société est jugée responsable de contrevenir aux lois ou aux règlements applicables, la Société pourrait se voir imposer des frais et des obligations de décontamination, notamment des amendes ou des pénalités importantes ou une responsabilité civile ou criminelle, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats opérationnels de la Société.

**Personnel clé.** Le succès futur de la Société repose en grande partie sur la qualité de ses gestionnaires et de son personnel clé. La direction et le personnel clé de la Société possèdent des connaissances précieuses sur l'industrie du transport et de la logistique, et il serait difficile de remplacer leurs connaissances ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les principaux clients et fournisseurs de l'entreprise. La perte de son personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société. Rien ne peut garantir que la Société sera en mesure de fidéliser le personnel en place ni, si des membres de son personnel venaient à quitter la Société, qu'elle réussira à former des employés d'égale valeur ou à doter ses effectifs d'employés d'égale valeur.

**Dépendance à l'égard des tiers.** Certaines parties des activités de la Société dépendent des services de fournisseurs tiers, y compris d'autres sociétés de transport. Pour ces parties des activités de la Société, cette dernière n'est pas propriétaire ni ne contrôle les actifs de transport qui livrent les marchandises des clients, et la Société n'est pas l'employeur des personnes

qui participent directement à la livraison des marchandises. Cette dépendance pourrait entraîner des retards relativement à la déclaration de certains événements, y compris le fait de constater des revenus et des réclamations. Ces fournisseurs tiers cherchent d'autres occasions de transport de marchandises et pourraient demander une augmentation de leur rémunération en périodes de grande demande ou de capacités de transport par camion limitées. L'incapacité de la Société de s'assurer les services de ces tiers pourrait limiter considérablement la capacité de la Société de servir ses clients de façon concurrentielle. De plus, si la Société n'est pas en mesure de prévoir de l'équipement nécessaire ou d'autres services de transport pour respecter ses engagements envers ses clients ou pour fournir des services de façon concurrentielle, les résultats opérationnels de la Société pourraient être touchés de façon défavorable et importante. La capacité de la Société d'obtenir l'équipement nécessaire ou d'autres services de transport peut être touchée par de nombreux risques qui sont indépendants de la volonté de la Société, notamment les pénuries d'équipement dans l'industrie du transport, plus particulièrement au sein des transporteurs dont les services ont été retenus, les interruptions de service en raison de conflits de travail, les changements apportés aux règlements qui ont une incidence sur le transport et les changements des tarifs de transport.

**Défaut de remboursement.** Les ententes régissant les emprunts actuels de la Société, notamment les facilités de crédit et le prêt à terme, comprennent certaines restrictions et d'autres engagements concernant, entre autres choses, une dette émise, des distributions, des privilèges, des investissements, des acquisitions et des dispositions qui ne sont pas en lien avec le cours des activités et des transactions connexes. Si la Société ne respecte pas les engagements, les restrictions et les exigences prévues dans les conventions de financement qu'elle a conclues, la Société pourrait être en défaut aux termes de la convention pertinente, ce qui pourrait entraîner des défauts croisés aux termes d'autres conventions de financement. Dans le cas d'un tel défaut, si la Société n'arrive pas à obtenir un financement de remplacement ou des modifications à la convention de financement visée ou des dispenses aux termes de la convention de financement visée, la Société pourrait ne pas être en mesure de verser des dividendes à ses actionnaires et ses prêteurs pourraient cesser de verser des avances à la Société, déclarer les dettes de la Société comme étant immédiatement exigibles et payables, omettre de renouveler des lettres de crédit, imposer des restrictions et des exigences rigoureuses à l'égard des activités de la Société, prendre des mesures de forclusion à l'égard de la garantie ou imposer des frais et des coûts de transaction importants. S'il y a échéance de terme, la conjoncture économique pourrait faire en sorte qu'il soit difficile ou onéreux de refinancer la créance dont l'exigibilité est anticipée, ou la Société pourrait devoir émettre des titres de participation, ce qui pourrait diluer l'actionariat. Même si la Société obtenait du nouveau financement, elle pourrait ne pas pouvoir profiter de la disponibilité du crédit selon des modalités acceptables. Tout défaut aux termes des conventions de financement de la

Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa liquidité, sa situation financière et ses résultats opérationnels. En date des présentes, la Société respecte toutes ses obligations et clauses restrictives.

**Facilités de crédit.** La Société a des besoins en capitaux considérables qui pourraient avoir une incidence sur sa rentabilité si elle n'est pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et/ou d'obtenir du financement selon des modalités favorables. L'industrie du camionnage et les activités de camionnage de l'entreprise sont des activités à forte intensité de capitaux et exigent chaque année des dépenses en immobilisations importantes. Le montant et le moment de ces dépenses en immobilisations dépendent de divers facteurs, y compris la demande de transport de fret prévue ainsi que le prix et la disponibilité des actifs. Si la demande prévue diffère fortement de la demande réelle, les activités de camionnage de la Société pourraient détenir trop d'actifs ou pas assez. Qui plus est, les besoins en ressources varient en fonction de la demande des clients, qui peut être soumise à des conditions économiques saisonnières ou générales. Durant les périodes de baisse de la demande, les actifs de la Société pourraient ne pas être pleinement utilisés et celle-ci pourrait être contrainte de vendre de l'équipement sur le marché libre ou de rendre certains équipements loués afin que la taille de sa flotte soit proportionnelle à la demande. La Société pourrait subir des pertes par suite de telles ventes ou pourrait être contrainte d'effectuer des paiements relativement à l'équipement qu'elle retourne, particulièrement lorsque le marché pour le matériel d'occasion est peu vigoureux. Dans un cas comme dans l'autre, cela aurait une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société.

L'endettement de la Société pourrait augmenter de temps à autre pour différentes raisons, y compris en conséquence d'acquisitions ou de fluctuations de ses résultats d'exploitation et de ses dépenses en immobilisations. Les ententes régissant l'endettement de la Société, y compris la facilité de crédit et l'emprunt à terme, arrivent à échéance à diverses dates allant de 2020 à 2026. Rien ne garantit que ces ententes régissant les emprunts de la Société seront renouvelées ou refinancées ou, si elles le sont, que le renouvellement ou le refinancement aura lieu selon des modalités aussi favorables pour la Société. La capacité de la Société de verser des dividendes aux actionnaires et sa capacité d'acheter de l'équipement nouveau générant des revenus pourrait être compromise si la Société n'est pas en mesure de renouveler ses facilités de crédit ou son emprunt à terme ou d'obtenir un refinancement, ou si ce renouvellement ou ce refinancement, selon le cas, a lieu selon des modalités considérablement moins favorables pour la Société que les modalités actuelles. Si la Société n'est pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et d'obtenir du financement selon des modalités qui lui sont favorables dans l'avenir, la Société pourrait devoir limiter la taille de sa flotte de véhicules, conclure des conventions de financement moins favorables ou exploiter son équipement générant des revenus pendant

de plus longues périodes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

L'augmentation des prix des nouveaux équipements générant des revenus, des modifications à la conception des nouveaux moteurs, la diminution de la disponibilité de nouvel équipement générant des revenus et l'utilisation future de camions-tracteurs autonomes pourraient avoir une incidence négative importante sur la Société, sa situation financière, ses activités et sa rentabilité.

L'entreprise est exposée à des risques de hausse de prix du nouvel équipement pour ses activités de camionnage. La Société a fait face à une augmentation du prix des nouveaux camions-tracteurs au cours des dernières années, alors que leur valeur de revente n'a pas augmenté dans la même mesure. Les prix ont augmenté et pourraient continuer d'augmenter, notamment en raison i) de la hausse des prix des marchandises; ii) des règlements gouvernementaux des États-Unis applicables aux nouveaux camions-tracteurs, remorques et moteurs diesel; iii) du pouvoir discrétionnaire des fabricants d'équipement pour l'établissement des prix. Le resserrement de la réglementation a fait augmenter le coût des nouveaux camions-tracteurs de la Société et pourrait nuire à la productivité de l'équipement et dans certains cas, faire augmenter la consommation de carburant et les charges d'exploitation de l'entreprise. D'autres règlements comportant des exigences plus strictes en matière d'émissions et d'efficacité ont été proposés, ce qui augmenterait encore les coûts de la Société et nuirait à la productivité de l'équipement. Ces incidences défavorables, combinées à de l'incertitude quant à la fiabilité des véhicules équipés des nouveaux moteurs diesel et de la valeur résiduelle obtenue à la vente de tels véhicules, pourraient faire augmenter les coûts de la Société ou nuire à ses activités lorsque ces règlements seront mis en œuvre. Au cours des dernières années, certains fabricants ont augmenté considérablement les prix des nouveaux équipements, en partie pour répondre aux exigences de conception et d'exploitation des nouveaux moteurs. De plus, l'utilisation future de camions-tracteurs autonomes pourrait augmenter le prix des camions-tracteurs neufs et diminuer la valeur des camions-tracteurs non autonomes d'occasion. Les activités de la Société pourraient être défavorablement affectées si celle-ci n'est pas en mesure de continuer à s'approvisionner de manière adéquate en nouveaux camions-tracteurs et remorques pour ces raisons ou pour d'autres raisons. Par conséquent, la Société s'attend à continuer de payer des prix plus élevés pour l'équipement et à engager des frais supplémentaires à court terme.

Les fournisseurs de camions-tracteurs et de remorques peuvent réduire leur production manufacturière en réponse à la baisse de la demande pour leurs produits en période de ralentissement économique ou de pénurie de pièces. Une diminution de la production des fournisseurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société d'acheter suffisamment d'équipement générant des revenus pour soutenir son taux de croissance souhaité et maintenir une flotte de véhicules moderne. De plus,

l'incapacité d'acquérir suffisamment de camions-tracteurs ou de remorques pourrait avoir des incidences défavorables importantes sur les activités de l'entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La Société a conclu certains contrats de location d'équipement et des ententes de financement assorties d'un versement forfaitaire et final en fin de contrat de location équivalant à la valeur résiduelle que la Société doit recevoir de certains fabricants d'équipement à la vente ou à la reprise dudit équipement au fabricant. Si la Société n'achète pas de nouvel équipement qui déclenche l'obligation de reprise ou si les fabricants d'équipement ne paient pas la valeur contractuelle à la fin de la durée du contrat de location, la Société pourrait être exposée à des pertes équivalant à l'excédent du versement forfaitaire et final dû à la société de location ou de financement sur le produit de la vente de l'équipement sur le marché libre.

L'entreprise a des engagements de reprise et de rachat qui précisent, entre autres choses, ce que ses principaux fournisseurs d'équipement lui paieront pour la vente d'une certaine partie de son équipement générant des revenus. Le produit que la Société s'attend à recevoir en vertu de ces arrangements pourrait être plus élevé que les prix qu'elle recevrait sur le marché libre. La Société peut subir une perte financière à la suite de la vente de son équipement si ces fournisseurs refusent de respecter leurs obligations financières en vertu de ces ententes ou en sont incapables, si elle ne conclut pas d'accords définitifs favorables qui contiennent des conditions de remplacement ou de reprise de l'équipement, si elle omet ou est incapable de conclure des accords semblables à l'avenir; ou si elle n'achète pas le nombre requis de nouvelles unités de remplacement auprès des fournisseurs pour permettre que les reprises se concrétisent.

Les prix de l'équipement usagé sont sujets à d'importantes fluctuations fondées sur la demande de transport de fret, l'offre de camions usagés, la disponibilité du financement, la présence d'acheteurs pour l'exportation et les prix des marchandises pour la ferraille. Ces fluctuations ainsi que toute répercussion qu'aurait un marché déprimé sur l'équipement usagé, pourraient obliger la Société à disposer de son équipement générant des revenus en deçà de sa valeur comptable. Une telle situation entraînerait des pertes sur la vente ou la dépréciation de l'équipement qui génère des revenus, si cet équipement n'est pas protégé par des accords sur la valeur résiduelle. La dégradation des prix de revente ou les échanges conclus avec baisse de valeur pourraient entraîner des pertes sur les frais de vente ou de dépréciation au cours de périodes futures.

La difficulté d'obtenir des biens et des services des fournisseurs de la Société pourrait nuire à ses activités.

La Société dépend de ses fournisseurs pour certains produits et matériaux. Elle est d'avis qu'elle entretient des relations positives avec les fournisseurs et qu'elle est généralement en mesure d'obtenir des prix et d'autres modalités acceptables



de ces parties. Si la Société n'entretient pas de relations positives avec ses fournisseurs ou si ses fournisseurs sont incapables de fournir les produits et le matériel dont elle a besoin ou connaissent des difficultés financières, elle pourrait avoir de la difficulté à obtenir les biens et services nécessaires en raison des interruptions de production, de la disponibilité limitée du matériel ou d'autres raisons. Par conséquent, les affaires et les activités de la Société pourraient en être affectées.

**Risques liés aux clients et au crédit.** La Société fournit des services aux clients principalement au Canada, aux États-Unis et au Mexique. La concentration des risques de crédit auxquels la Société est exposée reste limitée, vu le nombre important de clients et leur dispersion géographique. En outre, aucun client ne représentait plus de 5 % du total des créances clients de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. En général, la Société ne conclut pas des contrats à long terme avec ses principaux clients. Par conséquent, compte tenu de la conjoncture économique, des facteurs liés à l'offre et à la demande dans l'industrie, de la performance de la Société, des initiatives internes des clients de la Société ou d'autres facteurs, les clients de la Société pourraient réduire ou éliminer leur utilisation des services de la Société, ou pourraient menacer de le faire afin d'obtenir de meilleurs tarifs et d'autres concessions de la part de la Société.

La conjoncture économique et les marchés des capitaux pourraient avoir une incidence défavorable sur les clients de la Société et leur capacité à demeurer solvables. Les difficultés financières des clients pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels et la situation financière de la Société, plus particulièrement si ces clients devaient retarder le versement de tout paiement à la Société ou être en défaut de paiement envers celle-ci. Pour certains clients, la Société a conclu des contrats dont la durée est de plusieurs années, et les tarifs exigés par la Société pourraient ne plus être avantageux.

**Disponibilité de capitaux.** Si les marchés économiques et/ou les marchés du crédit s'affaiblissent, ou si la Société n'est pas en mesure de conclure des conventions de financement acceptables afin d'acquérir de l'équipement générant des revenus, de faire des investissements et de financer le fonds de roulement selon des modalités qui lui sont favorables, les activités, les résultats financiers et les résultats opérationnels de la Société pourraient être touchés de façon importante et défavorable. La Société pourrait devoir contracter d'autres dettes, être tenue de réduire le montant des dividendes ou être tenue de vendre d'autres actions pour répondre aux besoins à cet égard. Un repli des marchés boursiers ou du crédit et toute hausse de la volatilité pourraient faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la Société d'obtenir du financement et pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité et les activités de la Société.

**Systèmes d'information.** La Société est hautement tributaire du bon fonctionnement, de la disponibilité et de la sécurité de ses systèmes d'information et de communication, y

compris ses systèmes de déclaration financière et d'exploitation, dans le cadre de l'exploitation de ses activités. Le système d'exploitation de la Société est essentiel pour comprendre les demandes des clients, accepter et planifier les chargements, diriger les déplacements de l'équipement et des chauffeurs, et facturer les services de la Société et en recouvrer le paiement. Le système de déclaration financière de la Société est essentiel pour produire des états financiers exacts et en temps opportun et pour analyser l'information de l'entreprise qui aidera la Société à gérer ses activités de façon efficace. La Société reçoit et transmet des données confidentielles à ses clients, chauffeurs, fournisseurs, employés et fournisseurs de services dans le cours normal de ses activités.

Les activités de la Société et celles des fournisseurs de services de technologie et des communications de la Société sont vulnérables aux interruptions causées par des catastrophes naturelles et causées par l'homme et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société, y compris des atteintes ou des menaces d'atteintes à la cybersécurité par des pirates informatiques, des logiciels malveillants ou des virus informatiques, ou encore des incendies, des tremblements de terre, des attentats terroristes ou des pannes de courant, de télécommunications ou d'Internet. Les systèmes de l'entreprise sont également vulnérables à un accès non autorisé et au détournement, à la modification ou à la suppression de renseignements, y compris les renseignements fournis par les clients, les chauffeurs, les fournisseurs, les employés et les prestataires de services ainsi que ses propres renseignements commerciaux. Si l'un ou l'autre des systèmes d'information essentiels de la Société tombe en panne, est compromis ou n'est plus accessible, la capacité de la Société de gérer sa flotte de véhicules de façon efficace, de répondre aux demandes des clients de façon efficace, de maintenir de façon fiable ses registres de facturation et d'autres registres, de conserver la confidentialité des données de la Société, et de facturer les services et de préparer les états financiers de façon adéquate ou en temps opportun serait mise à rude épreuve. Toute défaillance importante des systèmes, toute complication de mise à jour, toute atteinte à la cybersécurité ou toute autre interruption des systèmes pourrait interrompre ou retarder les activités de la Société, nuire à la réputation de celle-ci, entraîner la perte de clients, ou obliger la Société à payer des amendes ou engager des coûts pour réparer ses systèmes ou relativement à des litiges, ou pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Société de gérer ses activités et de déclarer le rendement financier de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

**Litiges.** Les activités de la Société comportent le risque qu'il y ait des litiges visant des employés, des clients, des fournisseurs, des organismes gouvernementaux, des actionnaires et d'autres parties. Il est difficile d'évaluer ou de quantifier l'issue des litiges, et l'ampleur de toute perte potentielle relativement à des poursuites dont les détails ne sont pas connus pendant de longues périodes. Les frais de

litige pourraient également être importants. L'assurance de la Société ne couvre pas toutes les réclamations, et rien ne garantit que les limites de garantie de la Société seront appropriées pour couvrir tous les montants en litige. Par exemple, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé une perte nette de 14,2 M\$ CA (16,6 M\$ CA avant le recouvrement d'impôt de 2,4 M\$ CA) découlant d'une réclamation liée à un accident. Aux États-Unis, pays dans lequel la Société a des activités en expansion, de nombreuses sociétés de camionnage ont fait l'objet de recours collectifs dans lesquels il était allégué qu'elles avaient enfreint diverses lois fédérales et étatiques en matière de salaires concernant, entre autres choses, la classification des employés, les pauses-repas des employés, les périodes de repos, l'admissibilité à des heures supplémentaires et le défaut de payer toutes les heures travaillées. Dans un certain nombre de ces recours, les parties défenderesses ont dû verser des sommes considérables en dommages-intérêts ou à des fins de règlement. La société pourrait éventuellement faire l'objet d'un tel recours collectif. De plus, l'entreprise peut faire l'objet de litiges découlant d'accidents de camionnage, et elle en a été la cible par le passé. Le nombre et la gravité des litiges peuvent être aggravés par la distraction au volant des chauffeurs et des autres automobilistes. Dans la mesure où la Société est visée par des réclamations qui ne sont pas assurées, qui sont supérieures aux limites de garantie prévues, qui exigent une part importante de la réserve d'auto-assurance que la Société a constituée ou qui entraînent une augmentation des primes futures financées, les frais qui en résultent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats opérationnels, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

**Contrôles internes.** La Société a besoin de contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont efficaces afin de pouvoir présenter des rapports financiers fiables et qui sont, conjointement avec des procédures et des contrôles adéquats de la présentation de l'information, conçus pour prévenir les fraudes. Tout défaut de mettre en œuvre des contrôles, nouveaux ou améliorés, ou toute difficulté rencontrée dans leur mise en œuvre pourrait faire en sorte que la Société ne respecte pas ses obligations en matière de présentation de rapports. De plus, et lorsque c'est nécessaire, tout sondage effectué par la Société en vertu de l'article 404 de la Loi Sarbanes-Oxley des États-Unis, ou tout sondage subséquent effectué par le cabinet d'experts-comptables indépendant de la Société, peut révéler des lacunes dans les contrôles internes de la Société en matière de rapports financiers qui seront considérés comme des faiblesses importantes ou qui peuvent nécessiter que la Société apporte des changements prospectifs ou rétrospectifs à ses états financiers consolidés

ou encore que d'autres domaines nécessitant plus d'attention ou d'amélioration soient ciblés. Des contrôles internes défaillants pourraient également faire en sorte que les investisseurs perdent confiance dans l'information financière communiquée par la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le cours de ses actions ordinaires.

**Opérations importantes.** La Société a acquis de nombreuses entreprises dans le cadre de sa stratégie d'acquisition et a également vendu plusieurs unités fonctionnelles, y compris la vente en février 2016 de son secteur de la gestion des matières résiduelles pour une contrepartie de 800 M\$ CA. La Société achète et vend des unités fonctionnelles dans le cours normal de ses activités. Ainsi, en tout temps, la Société peut envisager ou négocier un certain nombre d'acquisitions et de ventes potentielles, dont certaines peuvent être de taille importante. Dans le cadre de telles opérations potentielles, la Société conclut régulièrement des ententes de non-divulgaration ou de confidentialité, des exposés des conditions provisoires, des lettres d'intention non contraignantes et d'autres ententes semblables avec des vendeurs et des acheteurs potentiels et effectue des contrôles préalables, le cas échéant. Ces opérations potentielles peuvent être liées à une partie ou à la totalité des quatre secteurs isolables de la Société, c'est-à-dire transport de lots complets, logistique, transport de lots brisés, livraison de colis et courrier. Les négociations ne se soldent pas toujours par la clôture de la transaction. La stratégie active d'acquisition et de vente de la Société exige beaucoup de temps et de ressources de la part de la direction. Bien que la société se conforme à ses obligations de divulgation en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, l'annonce de toute transaction importante par la société (ou des rumeurs à ce sujet, même si elles ne sont pas fondées) pourrait entraîner une volatilité du prix du marché et du volume de négociation des actions ordinaires. De plus, la Société ne peut prédire la réaction du marché, ni des parties prenantes, clients ou concurrents de la Société, à l'annonce d'une telle transaction importante ou à des rumeurs à ce sujet.

**Dividendes et rachats d'actions.** Le paiement des dividendes futurs et leur montant est incertain et est à la seule discrétion du conseil d'administration de la Société et est considéré chaque trimestre. Le paiement des dividendes dépend, entre autres, des flux de trésorerie opérationnels générés par la Société, de ses besoins financiers pour l'exploitation, de l'exécution de sa stratégie de croissance et de la satisfaction des tests de solvabilité imposés par la Loi canadienne sur les sociétés par actions pour la déclaration et le paiement de dividendes. De même, tout rachat futur d'actions par la Société est à la seule discrétion du conseil d'administration et dépend des facteurs décrits ci-dessus. Tout rachat futur d'actions par la Société est incertain.

## CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS CRITIQUES

Afin de dresser les états financiers selon les IFRS, la direction doit faire preuve de jugement, effectuer des estimations et formuler des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent influent sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif, sur les renseignements communiqués à l'égard des éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que sur les montants indiqués des revenus et des charges. De telles estimations comprennent l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles, la mesure des actifs et des passifs déterminés acquis dans les regroupements d'entreprises et les provisions pour réclamations et litiges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et font appel à ses jugements.

La direction évalue régulièrement ses estimations et hypothèses en s'appuyant sur les antécédents et d'autres facteurs, notamment la conjoncture économique actuelle, qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction modifie ces estimations et hypothèses lorsque les faits et les circonstances l'imposent. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses résultant de changements survenus dans l'environnement économique seront prises en compte dans les états financiers des périodes futures.

## MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

### Conventions adoptées au cours de la période considérée

Les nouvelles normes, modifications de normes et interprétations suivantes sont en vigueur pour la première fois pour les périodes intermédiaires ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ont été appliquées au moment de la préparation des états financiers consolidés audités :

IFRS 16, Contrats de location

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19)

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017

Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (modifications de l'IFRS 9)

À l'exception des modifications découlant de l'adoption d'IFRS 16, comme divulgué dans la note 3, ces nouvelles normes n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés audités de la Société.

### Conventions qui seront adoptées au cours de périodes futures

Les nouvelles normes et les modifications de normes suivantes ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des états financiers consolidés audités :

Définition d'une entreprise (modifications de l'IFRS 3)

La note 3 des états financiers consolidés audités du 31 décembre 2019 fournit de plus amples renseignements.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément aux dispositions du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a déposé des certificats signés par le président et chef de la direction, et par le chef de la direction financière, qui, entre autres, rendent compte de :

- leur responsabilité quant à l'établissement et au maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

### Contrôles et procédures de communication de l'information

Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de donner l'assurance raisonnable que :

- l'information importante relative à la Société est communiquée au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres intervenants, particulièrement pendant la période de préparation des rapports intermédiaires et annuels;
- l'information que la Société est tenue de présenter dans ses rapports annuels et intermédiaires et dans les divers rapports qu'elle dépose ou soumet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois sur les valeurs mobilières.

Au 31 décembre 2019, une évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information a été réalisée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information étaient conçus de façon appropriée et fonctionnaient efficacement au 31 décembre 2019.

#### **Contrôles internes à l'égard de l'information financière**

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles internes à l'égard de l'information financière afin de donner l'assurance raisonnable que cette information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

Au 31 décembre 2019, une évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société a été réalisée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient conçus de façon appropriée et fonctionnaient efficacement au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le rapport Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Commission Treadway.

#### **Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière.**

Il n'y a eu, au cours du trimestre clos le 31 décembre 2019, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui a eu une incidence importante, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il pourrait avoir une incidence importante, sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

---



Les états financiers consolidés de TFI International Inc., de même que toute l'information contenue dans ce rapport annuel, ont été préparés sous la responsabilité de la direction et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Ils comprennent certains montants établis en fonction des meilleures estimations possibles et du bon jugement de la direction. Les données financières contenues ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

La direction de TFI International Inc. dispose de systèmes comptables et de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations financières sont bien inscrites et effectuées selon les approbations requises et que les états financiers consolidés sont bien préparés et les éléments d'actif bien protégés.

Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Ces états financiers ont été audités par les auditeurs indépendants, KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit.

Alain Bédard, FCPA, FCA  
Président du conseil,  
président et chef de la direction  
10 février 2020

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---



Aux actionnaires de TFI International Inc.

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de TFI International Inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018;
- les états consolidés du résultat pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Observations – Changement de méthode comptable*

Nous attirons l'attention sur la note 1 s) des états financiers puisqu'elle précise que l'entité a changé de méthode comptable pour les contrats de location en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 en raison de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, et qu'elle a appliqué les changements selon une approche rétrospective modifiée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion 2019 déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2019 », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

---



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion 2019 déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2019 », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.R.L. / S.R.L. C.R.L.\**

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Girolamo Cordi.

Montréal, Canada

Le 10 février 2020

\* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109612



## AUX 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

	Note	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
<b>(en milliers de dollars canadiens)</b>			
<b>Actifs</b>			
Clients et autres débiteurs	7	587 370	631 727
Fournitures en stock		13 844	12 755
Impôt sur le revenu à recouvrer		17 158	13 015
Charges payées d'avance		36 077	38 546
Instruments financiers dérivés	26	39	5 430
Actifs détenus en vue de la vente		4 625	7 572
Autres actifs	12	24 814	—
<b>Actifs courants</b>		<b>683 927</b>	<b>709 045</b>
Immobilisations corporelles	9	1 461 707	1 396 389
Actifs au titre de droits d'utilisation	3,10	434 017	—
Immobilisations incorporelles	11	1 954 902	1 901 495
Autres actifs	12	11 241	33 676
Actifs d'impôt différé	18	11 461	6 409
Instruments financiers dérivés	26	—	2 946
<b>Actifs non courants</b>		<b>3 873 328</b>	<b>3 340 915</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>4 557 255</b>	<b>4 049 960</b>
<b>Passifs</b>			
Découvert bancaire		3 801	12 334
Fournisseurs et autres créditeurs	13	443 468	475 585
Impôt sur le revenu à payer		6 050	18 951
Provisions	17	23 721	25 063
Autres passifs financiers		2 654	1 972
Instruments financiers dérivés	26	843	—
Dette à long terme	14	53 647	122 340
Obligations locatives	3,15	99 133	—
<b>Passifs courants</b>		<b>633 317</b>	<b>656 245</b>
Dette à long terme	14	1 691 040	1 462 083
Obligations locatives	3,15	362 709	—
Avantages du personnel	16	18 585	16 130
Provisions	17	29 251	42 801
Autres passifs financiers		3 649	5 907
Instruments financiers dérivés	26	888	—
Passifs d'impôt différé	18	312 127	289 940
<b>Passifs non courants</b>		<b>2 418 249</b>	<b>1 816 861</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>3 051 566</b>	<b>2 473 106</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	19	680 233	704 510
Surplus d'apport	19, 21	21 063	20 448
Cumul des autres éléments du résultat global		24 473	64 790
Résultats non distribués		779 920	787 106
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société</b>		<b>1 505 689</b>	<b>1 576 854</b>
Éventualités, lettres de crédit et autres engagements	27		
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>4 557 255</b>	<b>4 049 960</b>

Les notes des pages 60 à 107 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



Alain Bédard

administrateur



André Bédard

administrateur

## EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	Note	2019	2018
Revenus		4 613 629	4 508 197
Surcharge de carburant		565 235	615 011
<b>Revenus totaux</b>		<b>5 178 864</b>	<b>5 123 208</b>
Charges liées aux matières et aux services	22	2 832 070	2 913 996
Charges liées au personnel	23	1 297 929	1 253 975
Autres charges opérationnelles		207 057	279 857
Amortissement des immobilisations corporelles	9	223 794	198 492
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10	102 573	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	11	65 925	62 101
Dépréciation des immobilisations incorporelles	11	—	12 559
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	5	(10 787)	—
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement		(20 416)	(10 903)
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation		(2 276)	—
Profit sur la vente de terrains et bâtiments		(12)	(524)
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente		(28 613)	(15 620)
Profit sur la vente d'immobilisations incorporelles		—	(1 249)
<b>Total des charges opérationnelles</b>		<b>4 667 244</b>	<b>4 692 684</b>
<b>Bénéfice opérationnel</b>		<b>511 620</b>	<b>430 524</b>
(Produits financiers) charges financières			
Produits financiers	24	(3 001)	(15 353)
Charges financières	24	88 642	63 659
<b>Charges financières nettes</b>		<b>85 641</b>	<b>48 306</b>
Bénéfice avant impôt sur le résultat		425 979	382 218
Charge d'impôt sur le résultat	25	101 503	90 224
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>		<b>324 476</b>	<b>291 994</b>
Perte nette liée aux activités abandonnées	6	(14 193)	—
<b>Bénéfice net de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société</b>		<b>310 283</b>	<b>291 994</b>
Bénéfice par action attribuable aux propriétaires de la Société			
Bénéfice de base par action	20	3,72	3,32
Bénéfice dilué par action	20	3,63	3,22
Bénéfice par action lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société			
Bénéfice de base par action	20	3,89	3,32
Bénéfice dilué par action	20	3,80	3,22

Les notes des pages 60 à 107 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

(en milliers de dollars canadiens)

2019

2018

<b>Bénéfice net de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société</b>	<b>310 283</b>	<b>291 994</b>
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui peuvent être reclassés dans le bénéfice des exercices futurs :		
Écarts de conversion	<b>(52 502)</b>	101 972
Couverture d'investissement net, après impôt	<b>16 115</b>	(26 677)
Variation de la juste valeur de la couverture de flux de trésorerie, après impôts	<b>(9 835)</b>	(2 842)
Avantages du personnel, après impôt	<b>42</b>	(159)
Éléments qui ne peuvent jamais être reclassés dans le bénéfice des exercices futurs :		
(Pertes) profits liés à la réévaluation des régimes à prestations définies, après impôt	<b>(1 619)</b>	1 181
Éléments reclassés directement en résultats non distribués :		
Profit latent (perte latente) sur les placements dans des titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôt	<b>1 326</b>	(4 693)
<b>Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt</b>	<b>(46 473)</b>	<b>68 782</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société</b>	<b>263 810</b>	<b>360 776</b>

Les notes des pages 60 à 107 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Capital social	Surplus d'apport	Perte latente cumulée du régime d'avantages du personnel	Gain cumulé sur couverture de flux de trésorerie	Écarts de conversion cumulés et couverture d'investissement net	Perte latente cumulée sur les placements dans des titres de capitaux propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société
Solde au 31 décembre 2018		<b>704 510</b>	<b>20 448</b>	<b>(528)</b>	<b>10 210</b>	<b>60 971</b>	<b>(5 863)</b>	<b>787 106</b>	<b>1 576 854</b>
Ajustement lors de la première application de l'IFRS 16 (voir note 3)		—	—	—	—	—	—	<b>(25 678)</b>	<b>(25 678)</b>
Bénéfice net de l'exercice		—	—	—	—	—	—	<b>310 283</b>	<b>310 283</b>
Autres éléments du résultat global, après impôt		—	—	<b>42</b>	<b>(9 835)</b>	<b>(36 387)</b>	<b>1 326</b>	<b>(1 619)</b>	<b>(46 473)</b>
Perte réalisée à la vente de titres de capitaux propres, après impôt		—	—	—	—	—	<b>4 537</b>	<b>(4 537)</b>	—
Total du résultat global de l'exercice		—	—	<b>42</b>	<b>(9 835)</b>	<b>(36 387)</b>	<b>5 863</b>	<b>304 127</b>	<b>263 810</b>
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	21	—	<b>8 269</b>	—	—	—	—	—	<b>8 269</b>
Options d'achat d'actions exercées	19, 21	<b>27 402</b>	<b>(5 641)</b>	—	—	—	—	—	<b>21 761</b>
Dividendes aux propriétaires de la Société	19	—	—	—	—	—	—	<b>(81 145)</b>	<b>(81 145)</b>
Rachat d'actions propres	19	<b>(52 633)</b>	—	—	—	—	—	<b>(203 059)</b>	<b>(255 692)</b>
Règlement net des unités d'actions restreintes	19, 21	<b>954</b>	<b>(2 013)</b>	—	—	—	—	<b>(1 431)</b>	<b>(2 490)</b>
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres		<b>(24 277)</b>	<b>615</b>	—	—	—	—	<b>(285 635)</b>	<b>(309 297)</b>
Solde au 31 décembre 2019		<b>680 233</b>	<b>21 063</b>	<b>(486)</b>	<b>375</b>	<b>24 584</b>	—	<b>779 920</b>	<b>1 505 689</b>
Solde au 31 décembre 2017		711 036	21 995	(369)	13 052	(14 324)	(1 170)	684 904	1 415 124
Bénéfice net de l'exercice		—	—	—	—	—	—	291 994	291 994
Autres éléments du résultat global, après impôt		—	—	(159)	(2 842)	75 295	(4 693)	1 181	68 782
Total du résultat global de l'exercice		—	—	(159)	(2 842)	75 295	(4 693)	293 175	360 776
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	21	—	5 926	—	—	—	—	—	5 926
Options d'achat d'actions exercées	19, 21	20 840	(4 009)	—	—	—	—	—	16 831
Dividendes aux propriétaires de la Société	19	—	—	—	—	—	—	(76 114)	(76 114)
Rachat d'actions propres	19	(30 122)	—	—	—	—	—	(109 500)	(139 622)
Règlement net des unités d'actions restreintes	19, 21	2 756	(3 464)	—	—	—	—	(5 359)	(6 067)
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres		(6 526)	(1 547)	—	—	—	—	(190 973)	(199 046)
Solde au 31 décembre 2018		704 510	20 448	(528)	10 210	60 971	(5 863)	787 106	1 576 854

Les notes des pages 60 à 107 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

(en milliers de dollars canadiens)	Note	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société		310 283	291 994
Perte nette lié aux activités abandonnées		(14 193)	—
Bénéfice net lié aux activités poursuivies de la période		324 476	291 994
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Amortissement des immobilisations corporelles	9	223 794	198 492
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10	102 573	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	11	65 925	62 101
Dépréciation des immobilisations incorporelles	11	—	12 559
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	21	8 269	5 926
Charges financières, montant net	24	85 641	48 306
Charge d'impôt sur le résultat	25	101 503	90 224
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	5	(10 787)	—
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles		(20 428)	(11 427)
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation		(2 276)	—
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente		(28 613)	(15 620)
Profit sur la vente d'immobilisations incorporelles		—	(1 249)
Provisions et avantages du personnel		(4 919)	(8 289)
		845 158	673 017
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement opérationnel	8	19 600	12 647
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		864 758	685 664
Intérêts payés		(86 285)	(62 629)
Impôts sur le résultat payés		(113 181)	(79 532)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies</b>		<b>665 292</b>	<b>543 503</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles abandonnées</b>		<b>(16 176)</b>	<b>—</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles</b>		<b>649 116</b>	<b>543 503</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9	(346 313)	(314 300)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		95 180	81 051
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente		51 918	29 226
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11	(4 826)	(4 421)
Produits de la vente d'immobilisations incorporelles		269	2 975
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	5	(200 401)	(156 487)
Acquisitions de placements		(787)	(604)
Produits de la vente de placements		2 426	—
Autres		(440)	68
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement poursuivies</b>		<b>(402 974)</b>	<b>(362 492)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
(Diminution) augmentation du découvert bancaire		(8 494)	3 237
Produits tirés de la dette à long terme	14	433 600	88 907
Remboursement de la dette à long terme	14	(252 483)	(67 180)
Remboursement des obligations locatives	15	(99 573)	—
Paiement d'un autre passif financier		(2 068)	(3 021)
Dividendes payés		(80 703)	(74 096)
Rachat d'actions propres		(255 692)	(139 622)
Produits tirés de l'exercice d'options d'achat d'actions	19	21 761	16 831
Rachat d'actions propres pour le règlement d'unités d'actions restreintes	19	(2 490)	(6 067)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement poursuivies</b>		<b>(246 142)</b>	<b>(181 011)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>—</b>	<b>—</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice		—	—
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice</b>		<b>—</b>	<b>—</b>

Les notes des pages 60 à 107 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## 1. Entité publiante

TFI International Inc. (la « Société ») a été constituée en société en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et est une entreprise établie au Canada. Le siège social de la Société est situé au 8801, route Transcanadienne, bureau 500, Montréal (Québec) H4S 1Z6.

Les états financiers consolidés de la Société aux 31 décembre 2019 et 2018 et pour les exercices clos à ces dates comprennent les comptes de la Société et de ses filiales (désignées collectivement comme le « Groupe » et, individuellement, comme les « entités du Groupe »).

Le Groupe a des activités dans le domaine de la prestation de services de transport et de logistique partout aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

## 2. Mode d'établissement

### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 10 février 2020.

### b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les éléments importants suivants dans les états consolidés de la situation financière :

- les placements dans les titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et les contreparties conditionnelles, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des accords dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur conformément à IFRS 2;
- le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies, qui correspond au total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs des régimes; et
- les actifs et les passifs acquis lors de regroupements d'entreprises, qui sont mesurés à la juste valeur à la date d'acquisition.

### c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

Afin de dresser les états financiers consolidés ci-joints selon les IFRS, la direction doit faire preuve de jugement, effectuer des estimations et formuler des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent influent sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif, sur les renseignements communiqués à l'égard des éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que sur les montants indiqués des revenus et des charges. Les estimations portent notamment sur l'évaluation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises, les provisions pour impôts sur les bénéfices ainsi que les provisions d'autoassurance et autres provisions et éventualités. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et font appel à ses jugements.

La direction évalue régulièrement ses estimations et hypothèses en s'appuyant sur les antécédents et d'autres facteurs, notamment la conjoncture économique actuelle, qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction modifie ces estimations et hypothèses lorsque les faits et les circonstances l'imposent. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses par suite de l'évolution de la conjoncture économique seront prises en considération dans les états financiers des périodes futures.

Les notes suivantes incluent des renseignements sur les incertitudes liées aux jugements clés, aux hypothèses et aux estimations qui risquent le plus d'entraîner un ajustement important au cours du prochain exercice financier :

## 2. Mode d'établissement (suite)

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Note 5 – Calcul de la juste valeur des actifs et des passifs, des immobilisations incorporelles et du goodwill découlant des regroupements d'entreprises.

Note 11 – Détermination des estimations et des hypothèses utilisées dans le cadre des tests de dépréciation auxquels les actifs à long terme et le goodwill doivent être soumis.

Note 17 – Détermination des estimations et des hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation des provisions pour litiges et demandes de règlement.

## 3. Principales conventions comptables

Les conventions comptables présentées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, sauf indication contraire. Les conventions comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du Groupe.

### a) Méthode de consolidation

#### i) Regroupements d'entreprises

Le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui comprend la juste valeur des passifs découlant des accords de contrepartie conditionnelle, moins le montant net comptabilisé pour les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables pris en charge, tous ces éléments étant évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le bénéfice.

Les coûts de transaction, autres que ceux associés à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres, que le Groupe engage en lien avec un regroupement d'entreprises, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

#### ii) Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé, ou a droit, à des rendements variables du fait de sa participation dans l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

#### iii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, de même que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés au moment de la préparation des états financiers consolidés.

### b) Monnaies étrangères

#### i) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités du Groupe aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Le gain ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère convertie aux taux de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments de revenus et de charges libellés en devises étrangères sont convertis à la date des transactions. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans le bénéfice.

#### ii) Établissements étrangers

Les actifs et les passifs des établissements étrangers, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant des regroupements d'entreprises, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges des établissements étrangers sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen en vigueur au cours de la période.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### b) Monnaies étrangères (suite)

##### ii) Établissements étrangers (suite)

Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écarts de conversion cumulés.

Si l'établissement étranger fait l'objet d'une cession, le montant pertinent des écarts de conversion cumulés est transféré au bénéfice en tant qu'élément du profit ou de la perte découlant de la cession. En cas de cession partielle d'une filiale dont le contrôle est maintenu, la proportion pertinente d'un tel montant cumulatif est réattribuée à la participation ne donnant pas le contrôle. Pour toute autre cession partielle d'un établissement étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le bénéfice.

Les gains ou pertes de change découlant d'un élément monétaire à recevoir d'un établissement étranger, ou qui doit lui être payé, dont le règlement n'est ni prévu ni susceptible de se produire dans un avenir prévisible et qui, de fait, est considéré comme faisant partie du placement net dans l'établissement étranger, sont constatés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écarts de conversion cumulés.

#### c) Instruments financiers

##### i) Actifs financiers non dérivés

Le Groupe constate initialement un actif financier à la date de transaction à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Un actif financier est mesuré initialement à la juste valeur, à l'exception des comptes clients qui sont initialement évalués à leur prix de transaction lorsque les comptes clients ne contiennent pas de composante financière significative. Si l'actif financier n'est pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à la création de l'actif. À la constatation initiale, le Groupe classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction de son modèle économique de gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et en fonction de l'objectif pour laquelle les actifs financiers ont été acquis.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou lorsqu'il transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier sont transférés. Toute participation dans les actifs financiers transférés qui est créée ou conservée par le Groupe est comptabilisée en tant qu'actif ou que passif distinct.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si, et seulement si, le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

##### *Actifs financiers évalués au coût amorti*

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, déduction faite des pertes de valeur, si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs dans l'intention de percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates précises.

Le Groupe classe ses équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs, et le billet à ordre comme actifs financiers évalués au coût amorti.

Le Groupe comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Le Groupe dispose d'un portefeuille de créances clients à la date de clôture. Le Groupe utilise une matrice pour déterminer les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances clients.



### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### c) Instruments financiers (suite)

##### i) Actifs financiers non dérivés (suite)

###### *Actifs financiers évalués au coût amorti (suite)*

Le Groupe utilise les tendances historiques de la probabilité de défaut, le moment des recouvrements et le montant de la perte subie, qu'il ajuste selon le jugement de la direction quant à savoir si la conjoncture économique et les conditions de crédit actuelles sont telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des clients et autres débiteurs dans un compte de correction de valeur.

###### *Actifs financiers évalués à la juste valeur*

Ces actifs sont évalués à la juste valeur et les changements, notamment les produits d'intérêts ou les revenus de dividendes, sont comptabilisés dans le résultat. En revanche, pour les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, le Groupe peut choisir lors de la comptabilisation initiale de présenter les gains ou les pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour les placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains ou les pertes ne sont jamais reclassés en résultat net, et aucune perte de valeur n'est comptabilisée en résultat net. Les dividendes obtenus de ces placements sont comptabilisés en résultat net, à moins que le dividende constitue un remboursement d'une partie du coût du placement.

###### *Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Le groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce choix est appliqué pour chaque placement distinct.

##### ii) Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les titres d'emprunt émis et les passifs subordonnés à la date où ils sont créés. Tous les autres passifs financiers sont initialement constatés à la date de transaction à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles auxquelles il est lié sont acquittées ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti et comme passifs financiers évalués à la juste valeur.

###### *Passifs financiers évalués au coût amorti*

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode des intérêts effectifs. Le Groupe classe actuellement le découvert bancaire, les fournisseurs et autres crédateurs, et la dette à long terme comme passifs financiers évalués au coût amorti.

###### *Passifs financiers évalués à la juste valeur*

Les passifs financiers à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués à chaque date de clôture, et tout changement est comptabilisé dans le résultat net. Le Groupe classe actuellement sa contrepartie conditionnelle dans le cadre d'acquisition d'entreprises comme passifs financiers évalués à la juste valeur.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### c) Instruments financiers (suite)

##### iii) Capital social

###### *Actions ordinaires*

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'incidence des impôts, le cas échéant.

Lors du rachat du capital social comptabilisé comme capitaux propres, le capital social est réduit d'un montant équivalent à la moyenne pondérée du coût historique des capitaux propres rachetés. Le montant excédentaire de la contrepartie versée, qui comprend les coûts directement imputables, nette de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres.

##### iv) Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés, si un instrument distinct assorti des mêmes modalités que le dérivé intégré respecte la définition d'un dérivé, et si l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur dans le bénéfice.

Les dérivés et les dérivés incorporés sont initialement comptabilisés à la juste valeur; les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés et les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans le résultat net, au titre de la variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de change, à l'exception des variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de devises, dont la variation nette est comptabilisée dans le résultat net, au titre de la perte nette (du profit net) de change.

#### d) Comptabilité de couverture

La direction applique une stratégie de gestion des risques visant à réduire la variabilité du résultat net et des flux de trésorerie associée à l'exposition aux risques de marché. La comptabilité de couverture est utilisée pour réduire cette variabilité à un degré acceptable. Les instruments de couverture utilisés par le Groupe réduisent les expositions aux fluctuations de la monnaie et de taux d'intérêt.

À la désignation initiale d'une relation de couverture, le Groupe doit consigner une documentation structurée décrivant la relation entre l'instrument de couverture et les éléments couverts, notamment les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture justifiant la transaction, ainsi que les méthodes d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Le Groupe effectue une évaluation à l'origine de la relation de couverture et de façon continue pour savoir si l'on prévoit l'efficacité des instruments de couverture à compenser l'exposition aux variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts durant toute la période pendant laquelle la couverture a été désignée.

###### *Couverture d'un investissement net*

Le Groupe désigne une partie de sa dette libellée en dollars américains (« \$ US ») comme élément de couverture dans une couverture de l'investissement net. Le Groupe applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement étranger et la monnaie fonctionnelle de la Société (\$ CA), que l'investissement net soit détenu directement ou par une société mère intermédiaire.

Les écarts de change résultant de la reconversion d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où la couverture est efficace, et ils sont présentés dans les écarts de conversion cumulés dans les capitaux propres. Dans la mesure où la couverture est inefficace, ces écarts sont comptabilisés dans le résultat net. Lors de la cession de l'investissement net couvert, le montant pertinent de la réserve de conversion est transféré au résultat net en tant que profit ou perte sur la cession.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### d) Comptabilité de couverture (suite)

##### *Couvertures de flux de trésorerie*

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de la variabilité des flux de trésorerie, attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait affecter le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et est présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global comme partie des capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est retiré et ajouté au résultat net, au même poste dans l'état consolidé des résultats et dans le résultat global comme élément couvert, pour la même période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts affectent le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, expire ou est vendu, résilié, exercé, ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture doit alors cesser à titre prospectif. Le cumul du profit ou de la perte comptabilisé auparavant dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue affecte le résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, le solde figurant dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé immédiatement en résultat net.

#### e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, ainsi que les frais d'emprunt sur les immobilisations admissibles.

Lorsque les éléments d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Les profits et pertes sur la cession d'une immobilisation corporelle sont calculés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable de l'immobilisation, et leur montant net est comptabilisé dans le bénéfice.

L'amortissement est fondé sur le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle, et il est comptabilisé dans le bénéfice sur la durée de vie utile estimative de chaque composante d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile, selon la durée la plus courte, à moins qu'il ne soit raisonnablement certain que le Groupe en obtiendra la propriété d'ici la fin du contrat de location.

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie utile s'établissent comme suit :

Catégories	Méthode	Durées de vie utile
Bâtiments	Linéaire	De 15 à 40 ans
Matériel roulant	Principalement linéaire	De 3 à 20 ans
Équipement	Principalement linéaire	De 5 à 12 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées de façon prospective, s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation conformément à IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, lorsque des éléments indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

#### f) Immobilisations incorporelles

##### i) Goodwill

Le goodwill qui découle des regroupements d'entreprises est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles.

Le goodwill n'est pas amorti et il est évalué au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### f) Immobilisations incorporelles (suite)

##### ii) Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les actifs en lien avec les relations clients, les marques de commerce, les clauses de non-concurrence et les technologies de l'information.

Les autres immobilisations incorporelles acquises par le Groupe et à durée de vie limitée sont évaluées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Catégories	Durées de vie utile
Relations clients	De 5 à 20 ans
Marques de commerce*	De 5 à 20 ans
Clauses de non-concurrence	De 3 à 10 ans
Technologies de l'information	De 5 à 7 ans

(\*) Inclut les actifs à durée de vie indéfinie. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir la note 11).

Les durées de vie utile sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées de façon prospective, s'il y a lieu.

#### g) Actifs loués

Le Groupe a adopté l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée et, par conséquent, l'information comparative présentée n'a pas été retraitée. Elle continue d'être présentée selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4. Les impacts des changements sont à la note 3s).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la date de passation d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci est, ou contient, un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, le Groupe évalue si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – celui-ci peut être spécifique explicitement ou implicitement, et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, l'actif n'est pas identifié;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation;
- Le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. Le Groupe dispose de ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour changer la manière et la destination de l'actif.

La méthode s'applique aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Au début ou lors de la réévaluation d'un contrat qui contient une composante de location, le Groupe attribue la contrepartie du contrat à chaque composante de location sur la base de leurs prix relatifs.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus. Les actifs sont amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire, puisque cela reflète le plus fidèlement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs. La durée du contrat de location comprend les périodes couvertes par une option de prolongation si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer cette option. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit pour perte de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### g) Actifs loués (suite)

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal du Groupe. Le taux d'emprunt marginal est fonction du taux d'emprunt marginal du Groupe, de la nature de l'actif sous-jacent, de la localisation de l'actif sous-jacent et de la durée du contrat de location. En règle générale, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que le Groupe s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque le Groupe modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé au résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de locations à court terme dont la durée à la date de début est de 12 mois ou moins et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyer associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Avant l'adoption de l'IFRS 16, la Société appliquait l'IAS 17 et IFRIC 4 et les contrats de location dont les modalités avaient pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété étaient classés comme des contrats de location-financement. Au moment de la comptabilisation initiale, l'actif loué était évalué au moindre de sa juste valeur et de la valeur actuelle des paiements minimaux exigibles au titre de la location. Après sa constatation initiale, l'actif était comptabilisé conformément à la convention comptable applicable pour cet actif.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple, et les actifs loués en vertu de tels contrats ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière du Groupe.

#### h) Fournitures en stock

Les fournitures en stock comprennent principalement les pièces de rechange et le carburant, et ils sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le montant le moins élevé.

#### i) Dépréciation

##### *Actifs non financiers*

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe qui ne sont pas des fournitures en stock et des actifs d'impôt différé sont passées en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Pour le goodwill, la valeur recouvrable est estimée au 31 décembre de chaque exercice.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent faire l'objet d'un test individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de fonds résultant d'une utilisation continue et largement indépendante des entrées de fonds générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (« unité génératrice de trésorerie », ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué au groupe d'UGT (habituellement un secteur opérationnel du Groupe) qui devrait profiter des synergies découlant du regroupement. L'attribution est soumise à une estimation de la limite maximale du secteur opérationnel et reflète le niveau de suivi minimal de ce goodwill aux fins de la communication de l'information de gestion. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés jusqu'à leur valeur actuelle selon un taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif ou au groupe d'actifs.

Les actifs de support du Groupe ne génèrent pas d'entrées de fonds distinctes. S'il existe un indice qu'un actif de support a pu se déprécier, alors la valeur recouvrable est calculée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartient.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### i) Dépréciation (suite)

##### *Actifs non financiers (suite)*

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimative. Les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des UGT sont d'abord attribuées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill attribué aux unités, le cas échéant, et, ensuite, en réduction de la valeur comptable des autres éléments d'actif de l'unité (du groupe d'unités), au prorata.

Aucune perte de valeur en lien avec le goodwill n'est reprise. Pour ce qui est des autres actifs, le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il existe un indice que des pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour calculer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été calculée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice.

#### j) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est très probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

De tels actifs sont généralement évalués à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon le montant le moins élevé. Les pertes de valeur constatées au moment du classement initial comme actifs détenus en vue de la vente ou détenus en vue d'une distribution et les profits et pertes découlant d'une réévaluation ultérieure sont comptabilisés dans le bénéfice.

Une fois classées comme des actifs détenus en vue de la vente, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles ne sont plus amorties.

#### k) Avantages du personnel

##### i) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées dans le bénéfice en charges liées aux avantages du personnel dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées en tant qu'actif dans la mesure où elles donnent lieu à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs.

##### ii) Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe à l'égard des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures que les employés ont acquises en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures; ce montant est actualisé et la juste valeur de tous les actifs du régime est déduite. Le taux d'actualisation correspond au rendement, à la date de clôture, d'obligations cotées AA ayant des dates d'échéance correspondant approximativement aux échéances des obligations du Groupe et libellées dans la même devise qui devrait être utilisée pour verser les prestations. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul indique un avantage pour le Groupe, le montant de l'actif constaté se limite à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements futurs par le régime ou sous la forme de diminutions des cotisations futures au régime. Afin de calculer la valeur actuelle des avantages économiques, on doit prendre en considération toute exigence de financement minimal applicable à l'un ou l'autre des régimes du Groupe.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes (exception faite des intérêts) et l'incidence du plafonnement du montant de l'actif (le cas échéant, exception faite des intérêts), sont immédiatement constatées dans les autres éléments du résultat global. Le Groupe calcule la charge d'intérêts nette (le produit d'intérêts net) sur le passif net (l'actif net) au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle au montant net du passif (de l'actif net) au titre des prestations définies à ce moment, en tenant compte de toute variation du passif net (de l'actif net) au titre des prestations définies au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations. La charge d'intérêts nette et les autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le résultat net.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### k) Avantages du personnel (suite)

##### ii) Régimes à prestations définies (suite)

Lorsque les prestations versées au titre d'un régime sont modifiées ou lors de la réduction d'un régime, le changement de prestation au titre des services passés qui en résulte ou le profit ou la perte lié(e) à la réduction du régime est immédiatement constaté(e) dans le résultat net. Le Groupe comptabilise les profits et les pertes liés au règlement d'un régime de retraite à prestations définies au moment du règlement.

##### iii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et passées en charges à mesure que le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant qui devrait être payé au titre des régimes d'attribution de primes ou d'intéressement réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant en contrepartie de services passés rendus par l'employé et si l'obligation peut être estimée de façon fiable.

##### iv) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions de participation attribués aux employés est comptabilisée en tant que charges de personnel, avec une hausse correspondante du surplus d'apport, sur la période au cours de laquelle les employés obtiennent inconditionnellement droit à ces attributions. Le montant constaté en charges est ajusté pour tenir compte du nombre d'attributions pour lequel les conditions relatives au service connexe devraient être remplies, de manière à ce que le montant finalement constaté en charges soit fondé sur le nombre d'attributions qui respectent les conditions relatives au service connexe à la date d'acquisition des droits.

La juste valeur du montant à payer aux membres du conseil d'administration en lien avec les unités d'actions différées (« UAD »), lesquelles doivent être réglées en trésorerie, est constatée en charges, avec une hausse correspondante du passif. Le passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'au règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans le résultat net en tant que produit financier ou charge financière.

##### v) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont passées en charges à la première des éventualités suivantes : lorsque le Groupe ne peut plus retirer son offre relative à ces indemnités ou lorsque le Groupe comptabilise les coûts d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités seront réglées intégralement au plus tard douze mois après la date de présentation de l'information financière, les indemnités sont alors actualisées.

#### l) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est important, les provisions sont calculées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif. Lorsque les provisions sont actualisées, la désactualisation des provisions est comptabilisée en charges financières.

##### *Autoassurance*

La provision d'autoassurance représente les décaissements futurs estimés accumulés qui sont associés à la part d'autoassurance pour des demandes de règlement, présentées en fin d'exercice et encourues, mais non encore déclarées, en lien avec la perte de marchandises, les blessures corporelles, les indemnités pour les accidents du travail et les dommages matériels. Les évaluations sont basées sur les antécédents du Groupe, notamment les modèles de règlement et les tendances relatives aux paiements. Les hypothèses les plus importantes utilisées au cours du processus d'évaluation servent notamment à déterminer la tendance en matière de coûts, les coûts anticipés des demandes de règlement encourues, mais non encore déclarées et les coûts anticipés pour régler ou payer les demandes de règlement en souffrance. Toute modification apportée aux hypothèses et aux antécédents pourrait entraîner une variation considérable des évaluations à court terme.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### m) Constatation des revenus

Le cours normal des activités du Groupe consiste à fournir des services de transport et de logistique. Tous les produits générés dans le cours normal des activités sont constatés, au fil du temps, en tant que revenus dans les états financiers du résultat global. Le degré d'avancement du service est déterminé en utilisant la proportion des jours complétés à la date de publication par rapport aux jours estimés totaux du service. Les revenus sont présentés après déduction des remises commerciales et des rabais pour quantités. Les revenus sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus, lorsque le contrôle des services promis est transféré au client pour un montant correspondant à la contrepartie que le Groupe s'attend à recevoir en échange de ces services, évalué en fonction de la contrepartie établie par contrat avec le client. Le Groupe considère que le contrat conclu avec les clients comprend l'entente-cadre de services de transport ainsi que le connaissance.

D'après l'évaluation du modèle de contrôle, certaines activités, principalement dans le secteur du transport de lots brisés, agissent en tant que principal pour ce qui est de leurs ententes de produits. Les activités touchées déclarent leurs revenus de transports avant déduction des coûts d'achat de transport plutôt qu'après déduction de ces montants dans les états consolidés du résultat.

#### n) Paiements au titre de la location

Avant l'adoption de l'IFRS 16 (voir note 3 g) et s)), les paiements effectués en vertu de contrats de location simple étaient comptabilisés dans le bénéfice sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les incitatifs à la location étaient comptabilisés comme un élément intégral du total des charges de location, sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux effectués en vertu de contrats de location-financement étaient ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière était affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant du passif.

#### o) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts des fonds investis, les revenus de dividendes et les revenus d'intérêts et désactualisation sur billet à ordre. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur le découvert bancaire et la dette à long terme, la désactualisation des provisions et les pertes de valeur constatées en lien avec les actifs financiers (autres que les créances clients).

Les profits ou les pertes sur la juste valeur des instruments financiers dérivés et des contreparties conditionnelles, de même que les gains et pertes de change, sont constatés, en chiffres nets, en tant que produits financiers ou charges financières.

#### p) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice, sauf s'ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou qui sera récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice, en fonction des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), et les différences liées à des participations dans des filiales et des entités sous contrôle conjoint dans la mesure où il est probable que la différence temporelle ne se renversera pas dans un avenir prévisible. De plus, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles imposables générées par la constatation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et si ces actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser leurs actifs et de régler leurs passifs simultanément.



### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### p) Impôt sur le résultat (suite)

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

#### q) Bénéfice par action

Le Groupe présente le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action pour ses actions ordinaires. Le bénéfice de base par action se calcule en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, le cas échéant. Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les débentures convertibles, les bons de souscription et les options d'achat d'actions attribuées aux membres du personnel.

#### r) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des revenus et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des revenus et des charges relatifs à des transactions avec toute autre composante du Groupe. Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par le chef de la direction du Groupe en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci, et des informations financières distinctes sont disponibles pour chaque secteur.

Les résultats sectoriels présentés au chef de la direction incluent les éléments directement attribuables à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable. Les éléments qui ne sont pas affectés comprennent surtout les actifs de support (principalement le siège social du Groupe), les charges du siège social, les actifs, les passifs et les charges d'impôt, de même que la dette à long terme et les charges d'intérêts sur celle-ci.

Les ventes entre les secteurs du Groupe sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions autres que les ventes sont établies à la valeur comptable. Les dépenses en immobilisations sectorielles correspondent au coût total engagé au cours de la période en vue d'acquérir des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles autres que le goodwill.

#### s) Nouvelles normes et interprétations adoptées au cours de l'exercice

Les nouvelles normes, modifications de normes et interprétations suivantes sont en vigueur pour la première fois pour les périodes intermédiaires débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elles ont été appliquées au moment de la préparation de ces états financiers consolidés :

IFRS 16, *Contrats de location* – Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. IFRS 16 remplace l'IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes. Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location avec la possibilité d'exclure les contrats de location d'une durée de moins de 12 mois, ou ceux dont la valeur de l'actif sous-jacent est faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative représentant son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont également été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues. Voir note 3g) pour la méthode comptable du Groupe selon IFRS 16.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe a adopté l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée et, par conséquent, l'information présentée pour 2018 n'a pas été retraitée. Elle continue d'être présentée selon l'IAS 17 et les interprétations connexes.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### s) Nouvelles normes et interprétations adoptées au cours de l'exercice (suite)

À la première application, le Groupe a choisi d'appliquer un mélange des deux options de transition disponibles : l'option 1 calcule l'actif au titre du droit d'utilisation comme si la norme avait été appliquée à la date initiale du contrat de location actualisée au taux de transition ou l'option 2 où l'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé en fonction de l'obligation locative correspondante à la date de transition; pour chaque contrat de location. Un actif au titre de droit d'utilisation et une obligation locative ont été comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour tous les contrats de location en cours qui répondaient à la définition d'un contrat de location, avec tout écart étant comptabilisé aux résultats non distribués. Un impact supplémentaire de 8,3 M\$ sur les provisions et les résultats non distribués a été comptabilisé relativement aux coûts de location linéaire précédemment comptabilisés en vertu de l'IAS 17. Le Groupe a également comptabilisé un passif d'impôt différé directement dans les résultats non distribués, et a reclassé les actifs comptabilisés en tant que contrat de location-financement des immobilisations corporelles aux actifs au titre de droits d'utilisation, ainsi que l'obligation locative correspondante de la dette à long terme à la nouvelle présentation de l'obligation locative.

	Solde présenté au 31 décembre 2018	Ajustements	Solde retraité au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Immobilisations corporelles	1 396 389	(25 687)	1 370 702
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	465 095	465 095
Provisions (incluant portion courante)	(67 864)	8 310	(59 554)
Dette à long terme (incluant portion courante)	(1 584 423)	9 164	(1 575 259)
Obligations locatives (incluant portion courante)	—	(492 622)	(492 622)
Passifs d'impôts différés	(289 940)	10 062	(279 878)
Résultats non distribués	(787 106)	25 678	(761 428)

Pour évaluer les obligations locatives, le Groupe a actualisé les paiements locatifs à l'aide de son taux d'emprunt marginal au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce taux d'emprunt marginal a été ajusté en fonction de la nature de l'actif sous-jacent, de la localisation de l'actif sous-jacent et de la durée du contrat de location. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux moyen pondéré appliqué était de 3,92 % et la durée moyenne pondérée des contrats de location était de 7,42 années.

Le Groupe a choisi d'appliquer les mesures de simplification suivantes :

- Le Groupe a choisi de comptabiliser les contrats de location dont la durée à la date de début est de 12 mois ou moins en tant que contrats de location à court terme.
- Le Groupe a choisi de maintenir l'évaluation des transactions qui sont des contrats de location. Il a appliqué les dispositions transitoires de l'IFRS 16 uniquement aux contrats précédemment identifiés comme des contrats de location. La nouvelle définition d'un contrat de location s'applique aux contrats de location conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Le Groupe appliquera la mesure de simplification pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Ces biens sous-jacents de faible valeur continuent d'être classés dans les frais de location et présenté dans les charges liées aux matières et aux services.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les obligations du Groupe découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés antérieurement dans les états financiers consolidés annuels audités du Groupe, et les obligations découlant de contrats de location comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Engagements découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018	506 111
Passif au titre des contrats de location-financement au 31 décembre 2018	9 164
Actualisation au moyen du taux d'emprunt marginal au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	(72 642)
Exemption de comptabilisation pour les contrats de location à court terme	(15 646)
Options de prolongation pour lesquels il existe une certitude raisonnable qu'elles seront exercées	65 635
Obligations locatives comptabilisées au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	492 622

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### s) Nouvelles normes et interprétations adoptées au cours de l'exercice (suite)

*IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux* : Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. L'interprétation fournit des directives sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation est applicable pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'interprétation exige :

- qu'une entité détermine si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux, en fonction de ce qui fournit la meilleure prévision du dénouement;
- qu'une entité détermine s'il est probable qu'un traitement fiscal incertain sera accepté par l'administration fiscale;
- que, s'il n'est pas probable que le traitement fiscal incertain soit accepté, une entité évalue l'incertitude fiscale selon la méthode du montant le plus probable ou de la valeur attendue, selon celle qui fournit la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude.

L'adoption de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe.

*Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19)* : Le 7 février 2018, l'IASB a publié le document *Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19)*. Les modifications s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes qui auront lieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou de la date à laquelle elles seront appliquées pour la première fois. Les modifications de l'IAS 19 clarifient ce qui suit :

- lors de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime à prestations définies, une société doit maintenant utiliser des hypothèses actuarielles à jour afin de déterminer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour la période;
- l'effet du plafond de l'actif n'est pas pris en compte dans le calcul du gain ou de la perte sur la liquidation d'un régime.

L'adoption des modifications d'IAS 19 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe.

*Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017* : Le 12 décembre 2017, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à trois normes. Les modifications sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Chacune des modifications a ses propres dispositions transitoires spécifiques. Des modifications ont été apportées aux normes suivantes :

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et IFRS 11, *Partenariats* – pour clarifier la manière dont une société comptabilise une augmentation de ses intérêts dans une entreprise commune qui répond à la définition d'« entreprise »;
- IAS 12, *Impôts sur le résultat* – pour clarifier que toutes les conséquences fiscales des dividendes sont comptabilisées de la même manière que les transactions qui ont généré les bénéfices distribuables – c'est-à-dire dans le résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres;
- IAS 23, *Coûts d'emprunt* – pour clarifier que les emprunts spécifiques – c'est-à-dire les fonds empruntés spécifiquement pour financer la construction d'un actif qualifié – devraient être transférés dans le poste général des emprunts une fois que la construction de l'actif qualifié est achevée. Les modifications clarifient également qu'une entité comprend les fonds empruntés spécifiquement pour obtenir un actif autre qu'un actif qualifié dans le cadre des emprunts généraux.

L'adoption des *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017* n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe.

*Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (modifications de l'IFRS 9)* : En octobre 2017, l'IASB a publié le document *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (modifications de l'IFRS 9)*. Les modifications doivent être appliquées de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les modifications de l'IFRS 9 clarifient le fait qu'une compensation négative peut être considérée comme une compensation raisonnable, peu importe la cause de la résiliation anticipée. Les actifs financiers assortis de ces clauses de remboursement anticipé peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils respectent les autres dispositions pertinentes de l'IFRS 9. L'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe.

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### t) Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Les nouvelles normes suivantes n'étaient pas en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et n'ont pas été appliquées au moment de l'établissement des présents états financiers consolidés :

*Définition d'une entreprise (modifications de l'IFRS 3) :* Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, qui visent à clarifier la question de savoir si une transaction donne lieu à l'acquisition d'un actif ou d'une entreprise. Les modifications s'appliquent aux entreprises acquises pendant l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'application anticipée est permise. Les modifications comprennent un choix permettant d'utiliser un test de concentration. Il s'agit d'un test qui simplifie l'appréciation à porter et qui donne lieu à l'acquisition d'un actif si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs bruts se concentre dans un actif identifiable unique ou dans un groupe unique d'actifs identifiants similaires. Si un préparateur choisit de ne pas appliquer le test de concentration, ou si le test échoue, l'appréciation à porter cible l'existence d'un processus substantiel. Le Groupe envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été déterminée et dépendrait des transactions futures.

*Modifications des exigences liées à la comptabilité de couverture – Refonte des taux interbancaires et incidence sur l'information financière (phase 1) :* Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à certaines de ses exigences relatives à la comptabilité de couverture contenues dans l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, de même que dans la norme connexe sur les informations à fournir, l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, dans le cadre de la phase 1 du projet relatif à la refonte des taux interbancaires et à son incidence sur l'information financière. Les modifications sont en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'application anticipée est permise. Les modifications portent sur des questions ayant une incidence sur l'information financière jusqu'à la refonte des taux interbancaires, sont obligatoires et s'appliquent à toutes les relations de couverture directement touchées par les incertitudes relatives à la refonte des taux interbancaires. Les modifications touchent des exigences spécifiques liées à la comptabilité de couverture et visent à fournir une mesure d'allègement à l'égard des éventuelles répercussions des incertitudes entourant la refonte des taux interbancaires sur les aspects suivants :

- l'exigence de « haute probabilité »;
- les appréciations prospectives;
- les appréciations rétrospectives (pour l'IAS 39);
- la possibilité de désigner des composantes de risque.

L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

### 4. Information sectorielle

Le Groupe exerce ses activités dans le secteur du transport et de la logistique aux États-Unis, au Canada et au Mexique dans les différents secteurs isolables décrits ci-dessous. Ces secteurs isolables sont gérés de façon indépendante puisqu'ils nécessitent des technologies et des ressources en capital différentes. Le chef de la direction du Groupe passe en revue les rapports de gestion interne de chaque secteur opérationnel. Les activités de chaque secteur isolable du Groupe sont décrites dans le résumé suivant :

Colis et courrier	Cueillette, transport et livraison d'articles partout en Amérique du Nord.
Transport de lots brisés	Cueillette, regroupement, transport et livraison de petits chargements.
Transport de lots complets <sup>(a)</sup>	Transport de chargements complets, directement depuis les installations d'un client jusqu'à la destination, à l'aide de remorques fermées ou d'équipement spécialisé afin de répondre aux besoins particuliers des clients. Les services fournis comprennent notamment le transport accéléré, le transport par semi-remorque à plateau et par conteneur et réservoir, ainsi que les services dédiés.
Logistique <sup>(b)</sup>	Services de logistique avec une approche allégée en actifs, y compris le courtage, le transit et la gestion du transport, ainsi que la livraison de petits colis.

(a) Le secteur du transport de lots complets regroupe le secteur du transport de lots complets conventionnels canadien, le secteur du transport de lots complets conventionnels américain, ainsi que les services spécialisés de lots complets. Le regroupement de ce secteur a été fait en utilisant le jugement de la direction, conformément à la norme IFRS 8. Les secteurs opérationnels ont été déterminés comme étant similaires en ce qui concerne la nature des services offerts et les méthodes utilisées pour distribuer leurs services. En outre, ces segments ont des caractéristiques économiques similaires en ce qui concerne la marge brute attendue à long terme, les niveaux de capital investi et les tendances du marché.

(b) À compter du quatrième trimestre de l'exercice 2019, le Groupe a renommé le secteur Logistique plutôt que Logistique et dernier kilomètre tel que précédemment déclaré. La composition du secteur reste inchangée.

#### 4. Information sectorielle (suite)

Des renseignements sur les résultats de chaque secteur isolable sont présentés ci-dessous. La performance est évaluée en fonction du bénéfice opérationnel sectoriel ou de la perte opérationnelle. Cette mesure est incluse dans les rapports de gestion interne qui sont passés en revue par le chef de la direction du Groupe, et elle correspond au « Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) » dans les états consolidés du résultat. Le bénéfice opérationnel sectoriel (perte opérationnelle sectorielle) est utilisé(e) comme mesure de la performance, car la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités exerçant leurs activités au sein de ces industries.

	Colis et courrier	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Siège social	Éliminations	Total
<b>2019</b>							
Revenus externes	623 734	822 568	2 182 592	984 735	—	—	4 613 629
Surcharge de carburant externe	86 910	132 086	307 171	39 068	—	—	565 235
Revenus et surcharge de carburant intersectoriels	5 177	10 297	19 989	3 949	—	(39 412)	—
Revenus totaux	715 821	964 951	2 509 752	1 027 752	—	(39 412)	5 178 864
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	109 106	109 199	254 998	76 370	(38 053)	—	511 620
Éléments sélectionnés :							
Amortissement	33 012	70 193	242 444	44 571	2 072	—	392 292
Profit sur la vente de terrains et bâtiments	—	—	12	—	—	—	12
Profit (perte) sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	1 117	11 346	16 310	—	(160)	—	28 613
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	—	10 787	—	—	10 787
Immobilisations incorporelles	246 948	244 756	1 117 840	341 183	4 175	—	1 954 902
Total des actifs	481 903	773 833	2 684 867	547 890	68 762	—	4 557 255
Total des passifs	155 391	299 090	542 307	166 263	1 888 515	—	3 051 566
Additions d'immobilisations corporelles	17 741	65 651	255 550	2 942	7 523	—	349 407
<b>2018</b>							
Revenus externes	627 819	889 283	2 044 831	946 264	—	—	4 508 197
Surcharge de carburant externe	94 798	154 169	320 064	45 980	—	—	615 011
Revenus et surcharge de carburant intersectoriels	5 939	13 944	23 970	7 942	—	(51 795)	—
Revenus totaux	728 556	1 057 396	2 388 865	1 000 186	—	(51 795)	5 123 208
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	113 214	85 132	207 723	54 492	(30 037)	—	430 524
Éléments sélectionnés :							
Amortissement	13 232	34 448	186 172	24 267	2 474	—	260 593
Dépréciation des immobilisations incorporelles	—	—	—	12 559	—	—	12 559
Profit (perte) sur la vente de terrains et bâtiments	—	275	279	(30)	—	—	524
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	—	2 299	12 909	—	412	—	15 620
Profit sur la vente d'immobilisations incorporelles	1 249	—	—	—	—	—	1 249
Immobilisations incorporelles	247 280	256 009	1 065 624	329 460	3 122	—	1 901 495
Total des actifs	398 859	636 724	2 484 367	464 834	65 176	—	4 049 960
Total des passifs	66 057	146 852	432 010	111 097	1 717 090	—	2 473 106
Additions d'immobilisations corporelles	18 268	29 345	262 719	2 675	1 066	—	314 073

## 4. Information sectorielle (suite)

*Informations géographiques*

Les revenus sont attribués aux emplacements géographiques en fonction du lieu d'origine de la prestation du service.

Total des revenus	Colis et courrier	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Éliminations	Total
<b>2019</b>						
Canada	715 821	805 514	1 060 654	286 814	(37 622)	2 831 181
États-Unis	—	159 437	1 449 098	720 126	(1 790)	2 326 871
Mexique	—	—	—	20 812	—	20 812
<b>Total</b>	<b>715 821</b>	<b>964 951</b>	<b>2 509 752</b>	<b>1 027 752</b>	<b>(39 412)</b>	<b>5 178 864</b>
<b>2018</b>						
Canada	728 556	882 495	1 006 340	317 561	(50 699)	2 884 253
États-Unis	—	174 901	1 382 525	659 975	(1 096)	2 216 305
Mexique	—	—	—	22 650	—	22 650
<b>Total</b>	<b>728 556</b>	<b>1 057 396</b>	<b>2 388 865</b>	<b>1 000 186</b>	<b>(51 795)</b>	<b>5 123 208</b>

Les actifs sectoriels sont fondés sur l'emplacement géographique des actifs.

	2019	2018
Immobilisations corporelles et incorporelles et actifs au titre de droits d'utilisation		
Canada	2 308 400	1 927 241
États-Unis	1 518 877	1 347 574
Mexique	23 349	23 069
<b>Total</b>	<b>3 850 626</b>	<b>3 297 884</b>

## 5. Regroupements d'entreprises

## a) Regroupements d'entreprises

Conformément à sa stratégie de croissance, le Groupe a acquis huit entreprises en 2019, dont Schilli Corporation (« Schilli »), renommée BTC East en septembre 2019, est considérée comme significative. Ces transactions ont été conclues afin d'ajouter de la densité dans le réseau actuel du Groupe et de continuer à développer des services à valeur ajoutée.

Le 22 février 2019, le Groupe a réalisé l'acquisition de Schilli. Basée à Saint-Louis au Missouri, Schilli se spécialise dans le transport de vrac sec et liquide et offre des solutions de flotte spécialisées et d'autres services à valeur ajoutée dans les régions du Midwest, du sud-est et de la côte du golfe du Mexique des États-Unis. Le prix d'achat pour l'acquisition de cette entreprise a totalisé 76,6 M\$, qui a été versé en trésorerie. Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019, Schilli a généré des revenus et un bénéfice net de 70,6 M\$ et 3,0 M\$ respectivement depuis l'acquisition.

Le 29 avril 2019, le Groupe a réalisé l'acquisition de certains actifs de BeavEx Incorporated Inc. et de ses sociétés affiliées, Guardian Medical Logistics, JNJW Enterprises Inc. et USXP LLC (collectivement « BeavEx »). Le prix d'achat pour l'acquisition de cette entreprise a totalisé 9,7 M\$, qui a été versé en trésorerie. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis, y compris la juste valeur des relations clients acquises, dépassait le prix d'achat, générant un profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses de 10,8 M\$ dans le secteur logistique.

Si les huit acquisitions avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2019, selon les meilleures estimations de la direction, les revenus et le bénéfice net de ces entreprises auraient été respectivement de 396,7 M\$ et 22,7 M\$. Pour déterminer ces montants estimatifs, la direction a présumé que les ajustements de la juste valeur à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En 2019, des coûts de transaction de 0,2 M\$ ont été engagés relativement aux acquisitions des entreprises mentionnées ci-dessus et ont été comptabilisés dans les autres charges opérationnelles dans les états consolidés du résultat.

## 5. Regroupements d'entreprises (suite)

### a) Regroupements d'entreprises (suite)

À la date de clôture, le Groupe n'avait pas finalisé la répartition du prix d'achat sur les éléments identifiables de l'actif net et du goodwill des acquisitions de 2019. Les informations nécessaires pour confirmer la juste valeur de certains actifs et passifs n'ont pas encore été obtenues pour ces acquisitions. Le Groupe finalisera la répartition du prix d'achat à mesure qu'il obtiendra plus de renseignements. Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat en fonction des meilleures informations mises à la disposition du Groupe à ce jour.

Actifs identifiables acquis et passifs pris en charge	Note	Schilli	Autres*	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie		11 622	8 716	20 338	2 560
Clients et autres débiteurs		7 365	38 301	45 666	41 771
Fournitures en stock et charges payées d'avance		2 426	5 242	7 668	6 408
Immobilisations corporelles	9	28 484	60 050	88 534	100 058
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	3 189	11 451	14 640	—
Immobilisations incorporelles	11	12 910	49 912	62 822	37 611
Autres actifs		284	(184)	100	428
Fournisseurs et autres créditeurs		(3 617)	(29 415)	(33 032)	(23 576)
Impôt sur le revenu à payer		(4 205)	(1 913)	(6 118)	63
Provisions	17	(1 921)	34	(1 887)	—
Autres passifs non courants		—	(481)	(481)	—
Dette à long terme		—	(11 505)	(11 505)	(23 395)
Obligations locatives	15	(3 189)	(11 451)	(14 640)	—
Passifs d'impôt différé		(9 606)	(12 353)	(21 959)	(20 740)
<b>Total de l'actif net identifiable</b>		<b>43 742</b>	<b>106 403</b>	<b>150 145</b>	<b>121 188</b>
<b>Total de la contrepartie transférée</b>		<b>76 613</b>	<b>145 043</b>	<b>221 656</b>	<b>164 393</b>
Goodwill	11	32 871	49 427	82 298	43 205
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses		—	(10 787)	(10 787)	—
Trésorerie		76 613	144 126	220 739	159 047
Contrepartie conditionnelle		—	917	917	5 346
<b>Total de la contrepartie transférée</b>		<b>76 613</b>	<b>145 043</b>	<b>221 656</b>	<b>164 393</b>

(\*) Comprend des ajustements non significatifs aux acquisitions de l'exercice précédent.

Les créances clients comprennent les montants contractuels bruts exigibles de 40,3 M\$, dont une tranche de 1,1 M\$ était considérée comme irrécouvrable à la date d'acquisition.

En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises en 2019, un montant de 25,0 M\$ est déductible aux fins de l'impôt (7,2 M\$ en 2018).

En 2018, le Groupe a acquis neuf entreprises, notamment Normandin Transit Inc. (« Normandin »).

Le 3 avril 2018, le Groupe a réalisé l'acquisition de Normandin. Basée au Québec, Normandin se spécialise dans le transport de lots brisés et de lots complets vers et depuis toute destination aux États-Unis et au Canada.

En 2018, des coûts de transaction de 0,2 M\$ ont été engagés relativement aux acquisitions des entreprises mentionnées ci-dessus et ont été comptabilisés dans les autres charges opérationnelles dans les états consolidés du résultat.

## 5. Regroupements d'entreprises (suite)

### b) Goodwill

Le goodwill est principalement attribuable à la plus-value que représente l'exploitation d'une entreprise bien établie et jouissant d'une bonne réputation dans le secteur du transport, ainsi qu'aux synergies qui devraient découler de l'intégration de l'entité acquise aux activités actuelles du Groupe.

Le goodwill découlant des regroupements d'entreprises susmentionnés a été attribué, conformément à ce qui est indiqué ci-dessous, aux secteurs opérationnels qui représentent le niveau de suivi interne minimal du goodwill.

Secteur opérationnel	Secteur isolable	2019*
Services spécialisés de lots complets	Transport de lots complets	67 108
Logistique	Logistique	15 190
		<b>82 298</b>

(\*) Comprend des ajustements non significatifs aux acquisitions de l'exercice précédent.

### c) Contrepartie conditionnelle

La contrepartie conditionnelle est liée à un regroupement d'entreprise non significative et est inscrite dans la répartition originale du prix d'achat. La juste valeur a été déterminée en tenant compte des flux de trésorerie estimatifs qui s'appuient sur un scénario de probabilités pondérées, actualisées selon un taux de 6 %. Cette contrepartie est conditionnelle à l'atteinte de niveaux de résultats spécifiés pour les périodes futures. Le montant annuel maximum payable au cours des deux prochaines années est de 0,5 M\$ pour une contrepartie totale de 1,0 M\$. Au 31 décembre 2019, la juste valeur de l'entente conditionnelle était estimée à 0,9 M\$. Elle est actuellement présentée avec les autres passifs financiers dans les états consolidés de la situation financière.

La contrepartie éventuelle liée au regroupement d'entreprises de l'exercice précédent a été réévaluée et un ajustement à la juste valeur a été comptabilisé dans les produits financiers des états consolidés du résultat.

### d) Ajustement aux montants provisoires des regroupements d'entreprises de l'exercice précédent

Les états financiers consolidés annuels de 2018 incluaient des détails sur les regroupements d'entreprises du Groupe et comprenaient des justes valeurs provisoires relatives à la contrepartie payée et à l'actif net acquis de Normandin ainsi qu'à d'autres acquisitions non significatives. Ces acquisitions ont été comptabilisées en vertu des dispositions de la norme IFRS 3.

Tel que requis par la norme IFRS 3, les justes valeurs provisoires ont été réévaluées à la lumière de l'information obtenue durant la période d'évaluation suivant l'acquisition. En conséquence, la juste valeur de certains actifs acquis et passifs pris en charge de Normandin et des acquisitions non significatives a été ajustée en 2019. Aucun ajustement significatif n'a été apporté aux justes valeurs provisoires des regroupements d'entreprises de l'exercice précédent et ont été inclus dans les autres acquisitions de 2019.

## 6. Activités abandonnées

Au deuxième trimestre de 2019, le Groupe a reçu une décision défavorable sur une demande d'indemnisation au titre d'accident entraînant une perte de 12,5 M\$ (16,6 M\$, déduction faite des impôts de 4,1 M\$). L'incident s'est produit dans une division d'exploitation faisant partie du secteur des services de déplacement d'appareils de forage abandonné. Le secteur de déplacement d'appareils de forage a été classé comme activité abandonnée le 30 septembre 2015.

Au quatrième trimestre de 2019, les implications fiscales ont été réévaluées, ce qui a entraîné une diminution de l'impôt à recouvrer de 1,7 M\$. La perte nette totale pour 2019 s'est élevée à 14,2 M\$ (16,6 M\$, déduction faite des impôts de 2,4 M\$).

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées se sont chiffrées à 16,2 M\$ en 2019 (18,6 M\$, déduction faite des impôts de 2,4 M\$).

La perte de base et diluée par action des activités abandonnées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 s'est établie à 0,17\$ et 0,17\$, respectivement.



## 7. Clients et autres débiteurs

	2019	2018
Comptes clients	574 261	605 320
Autres débiteurs	13 109	26 407
	<b>587 370</b>	<b>631 727</b>

La note 26 a) et d) donne des renseignements sur les risques de crédit et de change auxquels le Groupe est exposé en lien avec les clients et autres débiteurs.

Au 31 décembre 2019, les créances clients comprenaient 9,9 M\$ en soldes des revenus en transit (10,8 M\$ en 2018). En raison de la nature à court terme des services de transport et de logistique fournis par le Groupe, ces services devraient être achevés dans la semaine suivant la fin de l'année.

## 8. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

### *Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement opérationnel*

	2019	2018
Clients et autres débiteurs	77 374	(2 624)
Fournitures en stock	3 032	434
Charges payées d'avance	5 018	(980)
Fournisseurs et autres créditeurs	(65 824)	15 817
	<b>19 600</b>	<b>12 647</b>

## 9. Immobilisations corporelles

	Terrains et bâtiments	Matériel roulant	Équipement	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 31 décembre 2017	333 465	1 294 403	152 470	1 780 338
Regroupements d'entreprises	25 415	72 427	2 216	100 058
Additions	15 412	284 459	14 202	314 073
Cessions	(3 235)	(172 941)	(12 501)	(188 677)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	(24 330)	(3 420)	—	(27 750)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	23 834	—	—	23 834
Incidence des variations des taux de change	6 154	52 321	459	58 934
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>376 715</b>	<b>1 527 249</b>	<b>156 846</b>	<b>2 060 810</b>
Regroupements d'entreprises	6 378	79 232	2 924	88 534
Additions	52 566	280 704	16 137	349 407
Cessions	(3 483)	(167 640)	(12 984)	(184 107)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	(28 226)	(3 535)	—	(31 761)
Transfert aux actifs au titre de droits d'utilisation	—	(38 920)	—	(38 920)
Incidence des variations des taux de change	(3 041)	(31 104)	(188)	(34 333)
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>400 909</b>	<b>1 645 986</b>	<b>162 735</b>	<b>2 209 630</b>
<b>Amortissement</b>				
Solde au 31 décembre 2017	69 676	411 785	101 264	582 725
Amortissement de l'exercice	10 928	174 407	13 157	198 492
Cessions	(1 858)	(104 867)	(12 328)	(119 053)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	(5 157)	(2 964)	—	(8 121)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	1 974	—	—	1 974
Incidence des variations des taux de change	958	7 811	(365)	8 404
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>76 521</b>	<b>486 172</b>	<b>101 728</b>	<b>664 421</b>
Amortissement de l'exercice	11 784	198 469	13 541	223 794
Cessions	(3 216)	(94 630)	(11 509)	(109 355)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	(8 447)	(2 956)	—	(11 403)
Transfert aux actifs au titre de droits d'utilisation	—	(13 235)	—	(13 235)
Incidence des variations des taux de change	(521)	(6 033)	255	(6 299)
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>76 121</b>	<b>567 787</b>	<b>104 015</b>	<b>747 923</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>				
Solde au 31 décembre 2018	300 194	1 041 077	55 118	1 396 389
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>324 788</b>	<b>1 078 199</b>	<b>58 720</b>	<b>1 461 707</b>

Au 31 décembre 2019, 3,1 M\$ sont inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs pour les acquisitions d'immobilisations corporelles (0 M\$ en 2018).

**Garantie**

Au 31 décembre 2019, une certaine portion du matériel roulant est donnée en garantie des contrats de vente conditionnelle, pour une valeur comptable de 180 M\$ (179 M\$ en 2018) (voir note 14).

10. Actifs au titre de droits d'utilisation

	Terrains et bâtiments	Matériel roulant	Équipement	Total
<b>Coût</b>				
Comptabilisation initiale à l'adoption de l'IFRS 16	565 960	130 805	1 940	698 705
Transfert des immobilisations corporelles	—	38 920	—	38 920
Additions	29 547	54 337	466	84 350
Regroupements d'entreprises	11 754	2 886	—	14 640
Décomptabilisation	(46 737)	(13 844)	(14)	(60 595)
Incidence des variations des taux de change	(1 897)	16	(3)	(1 884)
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>558 627</b>	<b>213 120</b>	<b>2 389</b>	<b>774 136</b>
<b>Amortissement</b>				
Comptabilisation initiale à l'adoption de l'IFRS 16	207 429	51 148	720	259 297
Transfert des immobilisations corporelles	2	13 233	—	13 235
Amortissement	67 256	34 653	664	102 573
Décomptabilisation	(22 425)	(11 736)	(2)	(34 163)
Incidence des variations des taux de change	(704)	(124)	5	(823)
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>251 558</b>	<b>87 174</b>	<b>1 387</b>	<b>340 119</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>				
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>307 069</b>	<b>125 946</b>	<b>1 002</b>	<b>434 017</b>

## 11. Immobilisations incorporelles

	Autres immobilisations incorporelles					Total
	Goodwill	Relations clients	Marques de commerce	Clauses de non concurrence	Technologies de l'information	
<b>Coût</b>						
Solde au 31 décembre 2017	1 576 661	538 139	102 626	8 964	23 961	2 250 351
Regroupements d'entreprises	43 205	31 982	2 640	2 250	739	80 816
Additions	—	1 863	—	—	2 558	4 421
Cessions	—	(2 137)	—	—	—	(2 137)
Extinction	—	(7 612)	—	(28)	(2 796)	(10 436)
Incidence des variations des taux de change	54 923	20 697	5 647	439	263	81 969
Solde au 31 décembre 2018	1 674 789	582 932	110 913	11 625	24 725	2 404 984
Regroupements d'entreprises	82 298	55 064	3 369	4 339	50	145 120
Additions	—	—	—	—	4 826	4 826
Cessions	—	(274)	—	—	—	(274)
Extinction	—	(1 469)	—	(220)	(2 379)	(4 068)
Incidence des variations des taux de change	(28 216)	(10 974)	(2 903)	(246)	(150)	(42 489)
Solde au 31 décembre 2019	1 728 871	625 279	111 379	15 498	27 072	2 508 099
<b>Amortissement et dépréciation</b>						
Solde au 31 décembre 2017	185 450	174 218	37 578	1 714	19 117	418 077
Amortissement de l'exercice	—	50 542	7 100	1 826	2 633	62 101
Dépréciation	—	12 559	—	—	—	12 559
Cessions	—	(411)	—	—	—	(411)
Extinction	—	(7 612)	—	(28)	(2 796)	(10 436)
Incidence des variations des taux de change	10 970	8 386	1 924	102	217	21 599
Solde au 31 décembre 2018	196 420	237 682	46 602	3 614	19 171	503 489
Amortissement de l'exercice	—	54 468	6 659	2 484	2 314	65 925
Cessions	—	(5)	—	—	—	(5)
Extinction	—	(1 469)	—	(220)	(2 379)	(4 068)
Incidence des variations des taux de change	(5 640)	(5 246)	(1 075)	(72)	(111)	(12 144)
Solde au 31 décembre 2019	190 780	285 430	52 186	5 806	18 995	553 197
<b>Valeurs comptables nettes</b>						
Solde au 31 décembre 2018	1 478 369	345 250	64 311	8 011	5 554	1 901 495
Solde au 31 décembre 2019	1 538 091	339 849	59 193	9 692	8 077	1 954 902

Au 31 décembre 2019, le Groupe a soumis les noms commerciaux ayant une durée de vie indéfinie à son test de dépréciation annuel. Le Groupe a estimé la valeur d'utilisation des noms commerciaux à 34,7 M\$ comparativement à sa valeur comptable de 32,8 M\$, ce qui n'a pas entraîné de perte de valeur. La direction a utilisé la méthode d'exonération des redevances et des taux d'actualisation entre 8,5 % et 9,7 % dans son analyse.

## 11. Immobilisations incorporelles (suite)

Au cours du deuxième trimestre 2018, le Groupe a réévalué les durées de vie de certains noms commerciaux opérationnels, de finie à indéfinie. La reconnaissance de la marque, la domination géographique, la résilience aux changements économiques et sociaux ainsi que l'intention de la direction de conserver les marques indéfiniment ont été des facteurs décisifs menant à cette conclusion. Au moment du changement d'estimation, appliqué de manière prospective, le Groupe a soumis ces noms commerciaux à un test de dépréciation. Le Groupe a estimé la valeur d'utilisation des noms commerciaux à 38,6 M\$ comparativement à leur valeur comptable de 32,7 M\$, ce qui n'a pas entraîné de perte de valeur. La direction a utilisé la méthode d'exonération des redevances et des taux d'actualisation entre 9,5 % et 10,5 % dans son analyse.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a soumis les noms commerciaux ayant une durée de vie indéfinie à son test de dépréciation annuel. Le Groupe a estimé la valeur d'utilisation des noms commerciaux à 38,9 M\$ comparativement à sa valeur comptable de 34,4 M\$, ce qui n'a pas entraîné de perte de valeur. La direction a utilisé la méthode d'exonération des redevances et des taux d'actualisation entre 9,7 % et 10,7 % dans son analyse.

En 2018, les difficultés pour retenir et recruter des sous-traitants qualifiés et l'incapacité d'augmenter les revenus ont eu une incidence sur les flux de trésorerie actuels et futurs prévus de l'une des entreprises acquises en 2017. Cette incidence a été reconnue comme un indicateur de dépréciation pour les relations clients. Le Groupe a estimé que la valeur d'utilité liée aux relations clients est de 15,0 M\$, selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, avec l'adoption de la méthode du flux de trésorerie excédentaire, cette valeur en comparaison à sa valeur comptable, est de 27,6 M\$, pour une charge de dépréciation de 12,6 M\$. La direction pose l'hypothèse que la relation avec les clients a une valeur de dix ans et elle a utilisé le taux actualisé de 12,9 % dans son analyse. Le Groupe a également réévalué la contrepartie conditionnelle liée au regroupement d'entreprises susmentionné. Cette contrepartie était conditionnelle à l'atteinte de niveaux de résultats spécifiés pour les périodes futures. La juste valeur a été déterminée en tenant compte des flux de trésorerie estimatifs qui s'appuient sur un scénario de probabilité moyenne pondérée. Une reprise de 13,2 M\$ a été comptabilisée dans les produits financiers des états consolidés du résultat.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a soumis à son test de dépréciation annuel le goodwill de ses secteurs opérationnels, qui représentent le niveau minimal auquel ce goodwill est suivi au sein du Groupe aux fins de la communication de l'information de gestion. Les valeurs comptables totales du goodwill attribué à chaque secteur opérationnel s'établissent comme suit :

Secteur isolable / secteur opérationnel	2019	2018
Colis et courrier	241 181	241 181
Transport de lots brisés	169 349	169 349
Transport de lots complets		
Transport de lots complets canadien	109 964	109 964
Transport de lots complets américain	316 796	330 458
Services spécialisés de lots complets	459 147	394 122
Logistique	241 654	233 295
	<b>1 538 091</b>	<b>1 478 369</b>

Les résultats du test au 31 décembre 2019 ont permis de déterminer que les valeurs recouvrables des secteurs opérationnels du Groupe dépassaient leurs valeurs comptables respectives.

La valeur recouvrable des secteurs opérationnels du Groupe a été calculée en fonction de leur valeur d'utilité. La méthodologie de la valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés. La direction est d'avis que la méthode fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés est utile parce qu'elle permet d'évaluer de manière plus précise certains flux de trésorerie futurs.

**11. Immobilisations incorporelles (suite)**

Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés jusqu'à leur valeur actuelle selon des taux d'actualisation avant impôt comme suit :

Secteur isolable / secteur opérationnel	2019	2018
Colis et courrier	9,7 %	10,0 %
Transport de lots brisés	9,2 %	9,5 %
Transport de lots complets		
Transport de lots complets canadien	11,7 %	12,0 %
Transport de lots complets américain	10,7 %	11,0 %
Services spécialisés de lots complets	11,2 %	11,5 %
Logistique	9,7 %	10,0 %

Les taux d'actualisation ont été estimés en tenant compte des données antérieures et du coût moyen pondéré du capital au sein de l'industrie, en fonction d'un niveau d'endettement potentiel de 50,0 % (2018 – 50,0 %) à un taux d'intérêt du marché de 7,7 % (2018 – 7,8 %).

Pour la première année, les flux de trésorerie ont été projetés en tenant compte des résultats opérationnels antérieurs et ils reflètent les conditions économiques actuelles. Pour une période supplémentaire de quatre années, les flux de trésorerie ont été extrapolés en fonction d'un taux de croissance moyen de 2,0 % (2,0 % en 2018) des revenus, et les marges ont été ajustées quand cela a été jugé approprié. La valeur finale du taux de croissance s'est établie à 2,0 % (2,0 % en 2018). Les valeurs attribuées aux principales hypothèses représentent l'évaluation par la direction des futures tendances dans l'industrie du transport, et elles sont fondées sur des sources externes et internes (données historiques).

**12. Autres actifs**

	2019	2018
Billet à ordre	24 814	22 686
Trésorerie soumise à restrictions	4 298	4 267
Dépôts de garantie	4 109	3 445
Placements dans des titres de capitaux propres	1 391	1 498
Autre	1 443	1 780
	<b>36 055</b>	<b>33 676</b>
Présentation en tant que :		
Autres actifs courants	24 814	—
Autres actifs non courants	11 241	33 676

La trésorerie soumise à restrictions se compose de la trésorerie détenue en garantie pour d'éventuelles réclamations conformément aux ententes de réassurance dans le cadre du programme d'assurance du Groupe.

Le 1<sup>er</sup> février 2016, la Société a vendu son secteur de la gestion des matières résiduelles à GFL Environmental Inc. (« GFL ») pour une contrepartie totale de 800 M\$ incluant 25 M\$ sous forme de billet à ordre non garanti portant intérêt au taux de 3 % qui venait à échéance dans quatre ans. Le 1<sup>er</sup> février 2020, le billet à ordre a été encaissé par la Société.

**13. Fournisseurs et autres créditeurs**

	2019	2018
Comptes fournisseurs et charges à payer	309 641	337 470
Charges liées au personnel à payer	112 650	117 380
Dividendes à payer	21 177	20 735
	<b>443 468</b>	<b>475 585</b>

La note 26 donne des renseignements sur les risques de change et de liquidité auxquels le Groupe est exposé en lien avec les fournisseurs et autres créditeurs.

#### 14. Dette à long terme

La présente note fournit de l'information sur les modalités contractuelles de la dette à long terme portant intérêt du Groupe, laquelle est évaluée au coût amorti. Pour en savoir plus sur les risques auxquels le Groupe est exposé en lien avec les taux d'intérêt, les taux de change et les liquidités, veuillez vous reporter à la note 26.

	2019	2018
<b>Passifs non courants</b>		
Facilités renouvelables non garanties	590 259	740 556
Emprunts à terme non garantis	609 147	498 805
Débiteures non garanties	198 900	124 825
Billets de premier rang non garantis	194 820	—
Contrats de vente conditionnelle	97 914	94 222
Passifs au titre des contrats de location-financement	—	3 675
	<b>1 691 040</b>	<b>1 462 083</b>
<b>Passifs courants</b>		
Partie courante des facilités renouvelables non garanties	11 970	—
Partie courante des contrats de vente conditionnelle	41 677	41 919
Partie courante des passifs au titre des contrats de location-financement	—	5 489
Partie courante des emprunts à terme non garantis	—	74 932
	<b>53 647</b>	<b>122 340</b>

*Les modalités de la dette à long terme en cours s'établissent comme suit :*

					2019	2018		
	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	
Facilité renouvelable non garantie	a	\$CA	AB + 1,70 %	2023	140 600	137 821	274 832	273 208
Facilité renouvelable non garantie	a	\$US	TIOL + 1,70 %	2023	349 906	452 438	344 617	467 348
Facilité renouvelable non garantie	b	\$US	TIOL + 1,70 %	2020	9 216	11 970	—	—
Emprunt à terme non garanti	a	\$CA	AB + 1,20 % - 1,45 %	2021-2022	610 000	609 147	500 000	498 805
Débiteure non garantie	c	\$CA	3,32 % - 4,22 %	2024	200 000	198 900	125 000	124 825
Billets de premier rang non garantis	d	\$US	3,85 %	2026	150 000	194 820	—	—
Emprunt à terme non garanti	a	—	—	—	—	—	75 000	74 932
Contrats de vente conditionnelle	e	Surtout \$CA	2,00% - 4,99 %	2020-2025	139 591	139 591	136 141	136 141
Passifs au titre des contrats de location-financement	—	—	—	—	—	—	9 164	9 164
					<b>1 744 687</b>		<b>1 584 423</b>	

*Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées à la dette à long terme :*

	Note	2019	2018
Solde au 31 décembre 2018		1 584 423	1 498 396
Transfert aux obligations locatives		(9 164)	—
Produits		433 600	88 907
Regroupements d'entreprises	5	11 505	23 395
Remboursement y compris les frais de financement reportés		(252 483)	(67 180)
Désactualisation des frais de financement reportés		2 261	2 335
Incidence des variations des taux de change		(6 857)	7 489
Incidence des variations des taux de change – autres éléments du résultat global		(18 598)	30 796
Autre		—	285
Solde au 31 décembre 2019		<b>1 744 687</b>	<b>1 584 423</b>

## 14. Dette à long terme (suite)

### a) Facilité de crédit renouvelable non garantie et emprunts à terme non garantis

Le 1<sup>er</sup> février 2019, l'emprunt à terme non garanti de 500 M\$ a été modifié afin d'augmenter le solde à 575 M\$. Le 11 février 2019, ces fonds ont été utilisés pour rembourser un emprunt à terme non garanti de 75 M\$ séparé, venant à échéance en août 2019. Des frais de financement reportés de 0,1 M\$ ont été comptabilisés à la suite de l'augmentation.

Le 1<sup>er</sup> février 2019, le Groupe a renégocié la grille de tarification de sa facilité de crédit renouvelable et de son emprunt à terme de 575 M\$. Le prêt à terme de 575 M\$ reste dans les limites de la facilité de crédit, mais a maintenant une grille de tarification différente de celle de la facilité de crédit renouvelable et chacune des deux tranches a maintenant sa grille de tarification qui lui est propre. Des frais de financement reportés de 0,3 M\$ ont été comptabilisés lors de la révision de la grille de tarification.

Le 27 juin 2019, le Groupe a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable existante d'un an, jusqu'en juin 2023. Des frais de financement reportés de 0,9 M\$ ont été comptabilisés à la suite de la prolongation du terme.

Le 27 juin 2019, le Groupe a prolongé l'échéance de l'emprunt à terme non garanti de 575 M\$ d'un an pour chaque tranche, 200 M\$ étant maintenant dus en juin 2021 et 375 M\$ maintenant dus en juin 2022. Des frais de financement reportés de 0,4 M\$ ont été comptabilisés à la suite de la prolongation du terme.

Le 27 décembre 2019, l'emprunt à terme non garanti de 575 M\$ a été modifié afin d'augmenter le solde à 610 M\$. Des frais de financement reportés de 0,1 M\$ ont été comptabilisés à la suite de l'augmentation.

La facilité de crédit renouvelable est non garantie et peut être prolongée annuellement. Le montant total disponible en vertu de la facilité renouvelable est de 1 200 M\$. La convention procure un crédit supplémentaire de 250 M\$ (245 M\$ CA et 5 M\$ US), disponible à certaines conditions. Selon certains ratios, le taux d'intérêt variera entre le taux des acceptations bancaires (« AB ») (ou le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») sur la dette libellée en dollars américains) majoré de la marge applicable, laquelle peut varier entre 120 points de base et 200 points de base. Au 31 décembre 2019, les taux d'intérêt sur la dette libellée en dollars canadiens et sur la dette libellée en dollars américains en vertu de la facilité de crédit étaient de 3,8 % et 3,4 %, respectivement (4,0 % et 4,2 % en 2018). Le Groupe est assujéti à certaines clauses restrictives relativement au maintien de certains ratios financiers, et il respectait ces clauses restrictives à la clôture de l'exercice (voir note 26 f)).

L'emprunt à terme est dans les limites de la facilité de crédit. La première tranche de 200 M\$ est maintenant exigible en juin 2021 et la deuxième tranche de 410 M\$, en juin 2022. Le remboursement par anticipation, en partie ou en totalité, est autorisé, et réduira de façon permanente le montant emprunté. Les modalités de l'emprunt sont les mêmes que celles de la facilité de crédit et sont assujétiées aux mêmes engagements. À partir du 31 décembre 2019, le taux d'intérêts sur l'emprunt à terme était de 3,3 % sur la première tranche et 3,5 % sur la deuxième tranche (4,0 % en 2018).

### b) Facilité de crédit renouvelable non garantie

Le 22 novembre 2019, le Groupe a conclu une nouvelle entente pour une facilité de crédit renouvelable. La facilité de crédit est non garantie et offre une disponibilité de 25 M\$US venant à échéance en novembre 2020. Le taux d'intérêt suit la même grille de tarification applicable à la dette libellée en dollars américains dans la facilité de crédit renouvelable de 1 200 M\$. Au 31 décembre 2019, le taux d'intérêt de la facilité de crédit était de 3,4 %. Le Groupe est assujéti à certaines clauses restrictives relativement au maintien de certains ratios financiers, et il respectait ces clauses restrictives à la clôture de l'exercice (voir note 26 f)).

### c) Débenture non garantie

Le 20 décembre 2019, la débenture non garantie a été modifiée afin d'augmenter le solde de 75 M\$, à 200 M\$, et de prolonger la maturité de quatre ans, à décembre 2024. Suite à cet amendement, la débenture porte intérêt à un taux variant entre 3,32 % et 4,22 % (3,00 % à 3,45 % en 2018) selon certains ratios. Au 31 décembre 2019, le taux d'intérêt effectif sur la débenture était de 3,77 % (3,00 % en 2018). Leur remboursement peut commencer sans pénalité après le 20 décembre 2022, sous réserve de l'approbation du syndicat de prêteurs bancaires de la Société. Des frais de financement reportés de 1,1 M\$ ont été comptabilisés à la suite de l'augmentation.



#### 14. Dette à long terme (suite)

##### d) Billets de premier rang non garantis

Le 20 décembre 2019, le Groupe a conclu une nouvelle entente de billets de premier rang non garantis. Ce prêt prend la forme de billets de premier rang portant intérêt au taux de 3,85 % et arrivant à échéance en décembre 2026. Ils peuvent être remboursés avant la date d'échéance sans pénalité. Ces billets peuvent être payés d'avance à tout moment avant la date d'échéance, en tout ou en partie, à 100 % du montant en capital et le montant de la compensation déterminé à la date de remboursement anticipé par rapport à ce montant en capital.

##### e) Contrats de vente conditionnelle

Les contrats de vente conditionnelle sont garantis par du matériel roulant d'une valeur comptable de 180 M\$ (179 M\$ en 2018) (voir note 9).

##### f) Les remboursements exigibles sur le capital des autres éléments de la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Facilités renouvelables non garanties	11 970	593 495	—	605 465
Emprunt à terme non garanti	—	610 000	—	610 000
Débeture non garantie	—	200 000	—	200 000
Billets de premier rang non garantis	—	—	194 820	194 820
Contrats de vente conditionnelle	41 677	97 691	223	139 591
	53 647	1 501 186	195 043	1 749 876

#### 15. Obligations locatives

	2019
Obligations locatives courantes	99 133
Obligations locatives non courantes	362 709
	461 842

*Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées aux obligations locatives :*

	Note	2019
Comptabilisation initiale à l'adoption de l'IFRS 16 au 1 <sup>er</sup> janvier 2019		483 458
Transfert des passifs au titre des contrats de location-financement de la dette à long terme		9 164
Regroupements d'entreprises	5	14 640
Additions		84 350
Cessions		(28 708)
Remboursement		(99 573)
Incidence des variations des taux de change		(1 489)
Solde au 31 décembre 2019		461 842

##### *Options de prolongation*

Certains baux immobiliers contiennent des options de prolongation exerçables par le Groupe. Dans la mesure du possible, le Groupe cherche à inclure des options d'extension dans les nouveaux baux afin de fournir une flexibilité opérationnelle. Le Groupe évalue à la date de début du bail s'il est raisonnablement certain d'exercer les options d'extension. Le Groupe réévalue s'il est raisonnablement certain d'exercer les options en cas d'événement significatif ou de changement significatif de circonstances sous son contrôle.

Les obligations locatives incluent un montant de 50,4 M\$ de paiements de loyers futurs relié aux options de prolongation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer.

Le Groupe a estimé que les paiements de loyers futurs potentiels, s'il exerçait les options de prolongation restantes, entraîneraient une augmentation des obligations locatives de 464,6 M\$.

Le Groupe n'a pas de risque significatif relié aux options et pénalités de résiliation.

**15. Obligations locatives (suite)*****Paiements de location variables***

Certains baux contiennent des paiements de location variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation de l'obligation locative. Ces paiements comprennent, entre autres, les frais d'entretien des aires communes, les taxes municipales et les frais d'entretien des véhicules. La dépense reliée aux paiements de location variables pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 était de 24,0 M\$.

***Sous-location***

Le Groupe sous-loue certaines de ses propriétés. Le revenu des actifs au titre de droits d'utilisation en sous-location pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevé à 16,3 M\$ de dollars, présenté dans les « Autres charges opérationnelles ».

***Flux de trésorerie contractuels***

Le total des échéances contractuelles des flux de trésorerie liés aux obligations locatives du Groupe s'établit comme suit :

	<b>2019</b>
Moins de 1 an	<b>114 953</b>
De 1 à 5 ans	<b>285 356</b>
Plus de 5 ans	<b>126 467</b>
	<b>526 776</b>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, une charge pour contrats de location simple de 44,2 M\$ (152,0 M\$ en 2018) a été constatée dans l'état consolidé du résultat pour les contrats de locations qui ne répondaient pas à la définition de contrat de location selon IFRS 16, qui a été adopté le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ou pour lesquels des moyens de simplification d'IFRS 16 ont été utilisés à la transition.

**16. Avantages du personnel**

Le Groupe est le promoteur de régimes de retraite à prestations définies destinés à 165 de ses employés (193 en 2018).

Ces régimes sont tous offerts au Canada et comprennent un régime non enregistré. Plus aucun des régimes à prestations définies n'est offert aux employés, et deux d'entre eux sont devenus prospectivement des régimes à cotisations définies. Par conséquent, l'obligation future ne variera qu'en fonction des réévaluations actuarielles.

À l'exception d'un régime, aucun des autres régimes ne prévoit de cotisations périodiques pour les employés. Ces régimes sont toujours tenus de financer les coûts des services passés. L'autre régime est entièrement capitalisé par le Groupe.

Le Groupe évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2018, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu en date du 31 décembre 2019.

En plus des régimes de retraite à prestations définies mentionnés ci-dessus, le Groupe finance le régime d'indemnité de départ des employés au Mexique. Au 31 décembre 2019, l'obligation totale en vertu de cette entente s'élevait à 1,3 M\$ (1,1 M\$ en 2018).

Les informations sur les régimes à prestations définies du Groupe sont les suivantes :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Obligation au titre des prestations constituées	<b>40 846</b>	37 623
Juste valeur des actifs des régimes	<b>(23 519)</b>	(22 620)
Déficit des régimes – passif au titre des avantages du personnel	<b>17 327</b>	15 003

La composition des actifs des régimes s'établit comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Titres de capitaux propres	<b>16 %</b>	31 %
Titres d'emprunt	<b>81 %</b>	57 %
Autre	<b>3 %</b>	12 %

## 16. Avantages du personnel (suite)

Tous les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt ont des prix cotés sur des marchés actifs. Les titres d'emprunt sont détenus dans des fonds communs de placement et bénéficient principalement d'une notation AAA ou AA, selon les notations de Moody's.

Les catégories d'actif « Autre » correspondent à des sociétés de placement immobilier.

Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées en lien avec les régimes à prestations définies :

	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	37 623	48 689
Coût des services rendus au cours de la période	658	695
Charges d'intérêts	1 466	1 526
Prestations payées	(1 695)	(10 860)
(Profit lié) perte liée à la réévaluation des éléments suivants :		
Hypothèses démographiques	—	234
Hypothèses financières	2 994	(2 129)
Expérience des régimes	(200)	(532)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>40 846</b>	<b>37 623</b>

Variation de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies :

	2019	2018
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	22 620	31 822
Produit d'intérêts	882	950
Cotisations patronales	1 287	1 685
Prestations payées	(1 695)	(10 860)
Profit lié (perte liée) à la réévaluation découlant des hypothèses financières	617	(815)
Frais d'administration des régimes	(192)	(162)
<b>Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice</b>	<b>23 519</b>	<b>22 620</b>

Charges comptabilisées dans le bénéfice :

	2019	2018
Coût des services rendus au cours de la période	658	695
Coût financier net	584	576
Frais d'administration des régimes	192	162
<b>Charge de retraite</b>	<b>1 434</b>	<b>1 433</b>
<b>Rendement réel des actifs des régimes</b>	<b>1 499</b>	<b>135</b>

Pertes (gain) actuariel(le)s comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global :

	2019	2018
Montant accumulé dans les résultats non distribués au début de l'exercice	11 712	13 324
Comptabilisé au cours de l'exercice	2 177	(1 612)
<b>Montant accumulé dans les résultats non distribués à la fin de l'exercice</b>	<b>13 889</b>	<b>11 712</b>
<b>Comptabilisé au cours de l'exercice, après impôt</b>	<b>1 619</b>	<b>(1 181)</b>

**16. Avantages du personnel (suite)**

Principales hypothèses actuarielles utilisées (exprimées en fonction d'une moyenne pondérée) :

	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation au 31 décembre	3,3 %	4,0 %
Futures hausses de salaire	1,5 %	1,5 %
Charge au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation au 1 <sup>er</sup> janvier	4,0 %	3,5 %
Taux de rendement des actifs des régimes au 1 <sup>er</sup> janvier	4,0 %	3,5 %
Futures hausses de salaire	1,5 %	1,2 %

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Voici les espérances de vie actuelles qui sous-tendent la valeur des passifs au titre des régimes à prestations définies :

	2019	2018
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels		
Hommes	22,0	21,9
Femmes	24,7	24,6
Espérance de vie à 65 ans des membres actuels ayant 45 ans		
Hommes	23,5	23,4
Femmes	26,0	26,0

Au 31 décembre 2019, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 12,1 ans.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations des principales hypothèses de l'obligation au titre des prestations définies pour les années terminées :

	2019		2018	
	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
Taux d'actualisation (variation de 1 %)	(4 137)	5 044	(5 112)	6 244
Espérance de vie (variation d'un an)	980	(1 097)	1 130	(1 088)

Données historiques :

	2019	2018	2017	2016	2015
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées	40 846	37 623	48 689	45 942	46 908
Juste valeur des actifs des régimes	(23 519)	(22 620)	(31 822)	(31 660)	(33 147)
Déficit des régimes	17 327	15 003	16 867	14 282	13 761
Ajustements liés à l'expérience découlant des obligations au titre des régimes	2 794	(2 427)	3 088	521	738
Ajustements liés à l'expérience découlant des actifs des régimes	617	(815)	456	1 077	278

Le Groupe prévoit que les cotisations aux régimes à prestations définies se chiffreront à environ 3,1 M\$ en 2020.

## 17. Provisions

	Autoassurance	Autre	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	55 215	16 509	71 724
Provisions constituées au cours de l'exercice	66 441	10 058	76 499
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(64 198)	(9 524)	(73 722)
Provisions renversées au cours de l'exercice	(7 721)	678	(7 043)
Désactualisation de la portion à long-terme des provisions	406	—	406
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	50 143	17 721	<b>67 864</b>
Provisions provenant des regroupements d'entreprises	5	671	<b>1 887</b>
Provisions constituées au cours de l'exercice	76 632	6 767	<b>83 399</b>
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(64 964)	(23 050)	<b>(88 014)</b>
Provisions renversées au cours de l'exercice	(12 018)	(579)	<b>(12 597)</b>
Désactualisation de la portion à long-terme des provisions	433	—	<b>433</b>
Solde au 31 décembre 2019	50 897	2 075	<b>52 972</b>

### 2019

Provisions courantes	21 961	1 760	<b>23 721</b>
Provisions non courantes	28 936	315	<b>29 251</b>

### 2018

Provisions courantes	21 761	3 302	25 063
Provisions non courantes	28 382	14 419	42 801

Les provisions d'autoassurance représentent la portion non assurée des demandes de règlement en souffrance à la fin de l'exercice. La portion actuelle reflète le montant qui devrait être payé au cours de l'exercice suivant. À cause de la nature à long terme du passif, la provision a été calculée à un taux d'actualisation de 2,2 % (2018 – 2,6 %).

## 18. Actifs et passifs d'impôt différé

	2019	2018
Immobilisations corporelles	(244 959)	(213 238)
Immobilisations incorporelles	(103 055)	(104 610)
Instruments financiers dérivés et placements dans des titres de capitaux propres	575	(1 259)
Dette à long terme	7 645	2 297
Avantages du personnel	9 675	7 449
Provisions	12 824	17 162
Pertes fiscales	18 967	9 950
Autres	(2 338)	(1 282)
Passifs d'impôt différé, montant net	<b>(300 666)</b>	<b>(283 531)</b>
Présentation en tant que :		
Actifs d'impôt différé	11 461	6 409
Passifs d'impôt différé	<b>(312 127)</b>	<b>(289 940)</b>

**18. Actifs et passifs d'impôt différé (suite)**

Variation des différences temporelles au cours de l'exercice :

	Solde au 31 décembre 2017	Comptabilisation dans le bénéfice	Comptabilisation directement dans les capitaux propres	Acquisition dans un regroupement d'entreprises	Solde au 31 décembre 2018
Immobilisations corporelles	(181 628)	(7 475)	(10 599)	(13 536)	(213 238)
Immobilisations incorporelles	(103 987)	11 977	(3 357)	(9 243)	(104 610)
Dette à long terme	3 877	(2 803)	7	1 216	2 297
Avantages du personnel	9 730	(1 918)	(363)	—	7 449
Provisions	13 025	2 303	1 011	823	17 162
Pertes fiscales	6 583	2 548	819	—	9 950
Autre	(2 654)	(1 644)	1 757	—	(2 541)
<b>Passifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>(255 054)</b>	<b>2 988</b>	<b>(10 725)</b>	<b>(20 740)</b>	<b>(283 531)</b>

	Solde au 31 décembre 2018	Comptabilisation dans le bénéfice	Comptabilisation directement dans les capitaux propres	Acquisition dans un regroupement d'entreprises	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
Immobilisations corporelles	(213 238)	(27 293)	6 088	(10 516)	<b>(244 959)</b>
Immobilisations incorporelles	(104 610)	11 319	1 678	(11 442)	<b>(103 055)</b>
Dette à long terme	2 297	(4 543)	9 892	(1)	<b>7 645</b>
Avantages du personnel	7 449	1 687	539	—	<b>9 675</b>
Provisions	17 162	(3 839)	(499)	—	<b>12 824</b>
Pertes fiscales	9 950	9 736	(719)	—	<b>18 967</b>
Autre	(2 541)	(1 797)	2 575	—	<b>(1 763)</b>
<b>Passifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>(283 531)</b>	<b>(14 730)</b>	<b>19 554</b>	<b>(21 959)</b>	<b>(300 666)</b>

Des pertes fiscales de 15,7 M US\$ échoient en 2037 (5,2 M\$ CA après impôts) et les autres totalisant 41,7 M US\$ (13,7 M\$ CA après impôts) n'échoient pas. Les actifs d'impôt différé connexes ont été comptabilisés parce qu'il est probable que le Groupe disposera d'un bénéfice imposable futur lui permettant de tirer avantage de ces pertes.

**19. Capital social et autres éléments des capitaux propres**

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, pouvant être émises en série. Ces actions ordinaires et privilégiées n'ont pas de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs un droit de vote par action. Les détenteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes déclarés de temps à autre. Sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés à toute autre catégorie d'actions de la Société, les détenteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat de l'actif de la Société à sa dissolution, à sa liquidation ou à son absorption.

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries, et sont assorties de droits et conditions que les administrateurs peuvent déterminer par une résolution qui définit la désignation, les droits, privilèges, conditions et restrictions rattachés aux actions privilégiées de ces séries. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées, sauf si cela est prescrit par la loi. En cas de liquidation, de dissolution ou d'absorption de la Société, ou de toute autre distribution d'éléments d'actif de la Société entre ses actionnaires, les détenteurs des actions privilégiées de chaque série ont le droit de recevoir, les actions privilégiées ayant priorité de rang sur les actions ordinaires de la Société et sur toute autre action de rang inférieur aux actions privilégiées de la Société, un montant égal au prix de rachat de ces actions, majoré d'un montant égal aux dividendes déclarés, mais encore impayés, et pas plus. Les actions privilégiées de chaque série sont aussi assorties des autres priorités sur les actions ordinaires et sur toute autre action de rang inférieur aux actions privilégiées, qui peuvent être établies selon les séries respectives dont l'émission est autorisée. Les actions privilégiées de chaque série ont égalité de rang avec les actions privilégiées de toute

autre série en ce qui a trait au versement des dividendes et au remboursement de capital. Aucune action privilégiée n'est émise et en circulation actuellement.

## 19. Capital social et autres éléments des capitaux propres (suite)

Le tableau suivant résume le nombre d'actions ordinaires émises :

(en actions)	Note	2019	2018
Solde au début de l'exercice		86 397 588	89 123 588
Actions rachetées et annulées		(6 409 446)	(3 755 002)
Options d'achat d'actions exercées	21	1 462 184	1 029 002
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		<b>81 450 326</b>	<b>86 397 588</b>

Le tableau suivant résume le capital social émis et entièrement libéré :

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	704 510	711 036
Actions rachetées et annulées	(52 633)	(30 122)
Contrepartie en trésorerie liée à l'exercice d'options d'achat d'actions	21 761	16 831
Valeur attribuée créditée au capital social par suite d'exercice d'options d'achat d'actions	5 641	4 009
Émission d'actions sur le règlement des UAR	954	2 756
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>680 233</b>	<b>704 510</b>

En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre ») qui a débuté le 2 octobre 2019 et qui expirera le 1er octobre 2020, la Société a été autorisée à racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 7 000 000 de ses actions ordinaires, sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2019 et depuis le début de l'offre, la Société a racheté et annulé 679 100 actions ordinaires dans le cadre de cette offre.

En 2019, la Société a racheté 6 409 446 actions ordinaires à un prix variant de 33,89 \$ à 44,00 \$ par action pour un prix d'achat total de 255,7 M\$ en lien avec l'offre. En 2018, la Société a racheté 3 755 002 actions ordinaires à un prix variant de 32,18 \$ à 44,00 \$ par action pour un prix d'achat total de 139,6 M\$ en lien avec l'offre précédente. L'excédent du prix d'achat payé sur la valeur comptable des actions rachetées, soit un montant de 203,1 M\$ (109,5 M\$ en 2018), a été imputé aux résultats non distribués en tant que prime sur rachat d'actions.

### *Surplus d'apport*

Le surplus d'apport est utilisé pour comptabiliser les montants découlant de l'émission d'actions en lien avec l'attribution de droits à des paiements fondés sur des actions (voir note 21).

### *Cumul des autres éléments du résultat global*

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le cumul des autres éléments du résultat global comprend les écarts de conversion cumulés découlant de la conversion des états financiers des établissements étrangers, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les profits ou pertes sur couverture d'investissement net, les profits réalisés sur les placements, les couvertures de flux de trésorerie et les profits ou les pertes liés à la réévaluation des régimes à prestations définies.

### *Dividendes*

En 2019, le Groupe a déclaré des dividendes trimestriels d'un montant total de 98,0 cents par action ordinaire en circulation au moment de la déclaration du dividende (87,0 cents en 2018) pour un total de 81,1 M\$ (76,1 M\$ en 2018). Le 10 février 2020, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 26,0 cents par action ordinaire en circulation du capital de la société, pour un paiement total prévu de 21,2 M\$ qui sera versé le 15 avril 2020 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture des marchés le 31 mars 2020.

**20. Résultat par action*****Résultat de base par action***

Le résultat de base par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ont été calculés comme suit :

(en milliers de dollars et en actions)	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société	310 283	291 994
Actions ordinaires émises au début de l'exercice	86 397 588	89 123 588
Incidence de l'exercice d'options d'achat d'actions	846 690	512 020
Incidence du rachat d'actions propres	(3 854 133)	(1 669 980)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	83 390 145	87 965 628
Bénéfice de base par action (en dollars)	3,72	3,32
Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	3,89	3,32

***Bénéfice dilué par action***

Le bénéfice dilué par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires dilutives, ont été calculés comme suit :

(en milliers de dollars et en actions)	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société	310 283	291 994
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	83 390 145	87 965 628
Effet dilutif :		
Options d'achat d'actions et unités d'actions restreintes	1 974 038	2 838 361
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – dilué	85 364 183	90 803 989
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,63	3,22
Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	3,80	3,22

Au 31 décembre 2019, 900 545 options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action (néant en 2018); ces options étant considérées comme antidilutives.

La valeur à la cote moyenne des actions de la Société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options d'achat d'actions a été fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle ces options étaient en circulation.

**21. Paiements fondés sur des actions*****Régime d'options d'achat d'actions (régulé en instruments de capitaux propres)***

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à certains de ses employés. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises aux termes du régime actuel d'options d'achat d'actions de 2012 est de 5 979 201. Chaque option d'achat d'actions permet à son détenteur de recevoir une action ordinaire au moment de l'exercice. Le prix d'exercice à payer pour chaque option est déterminé par le conseil d'administration à la date de l'attribution, et il ne peut pas être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les droits aux options deviennent acquis en tranches égales sur une période de trois ans, et la charge est constatée selon la méthode accélérée, chaque tranche étant évaluée séparément à la juste valeur et enregistrée au cours de sa période d'acquisition respective. Le tableau ci-dessous résume l'évolution du régime d'options d'achat d'actions :



21. Paiements fondés sur des actions (suite)

*Régime d'options d'achat d'actions (régulé en Instruments de capitaux propres) (suite)*

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	5 031	21,01	5 493	19,22
Options attribuées	909	40,36	618	29,92
Options exercées	(1 462)	14,88	(1 029)	16,36
Options éteintes	(56)	36,68	(51)	29,65
Solde à la fin de l'exercice	4 422	26,82	5 031	21,01
Options exerçables à la fin de l'exercice	3 040	22,21	3 864	18,44

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2019 :

Prix d'exercice	Nombre d'options	Options en circulation		Options exerçables	
		Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options	Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options
9,46	556	0,6	556	0,6	556
20,18	499	0,6	499	0,6	499
24,93	600	2,6	600	2,6	600
24,64	741	3,6	741	3,6	741
25,14	267	1,6	267	1,6	267
29,92	573	5,1	184	5,1	184
35,02	312	4,1	193	4,1	193
40,36	874	6,1	—	6,1	—
	4 422	3,3	3 040	3,3	3 040

Parmi les options en circulation au 31 décembre 2019, un nombre total de 3 463 098 (3 836 102 en 2018) est détenu par les principaux dirigeants.

En 2019, le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options d'achat d'actions qui ont été exercées était de 42,26 \$ (42,77 \$ en 2018).

En 2019, le Groupe a constaté, en lien avec les options d'achat d'actions, une charge de rémunération de 4,5 M\$ (3,0 M\$ en 2018) et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Le 27 février 2019, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 909 404 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société dont 562 452 ont été attribuées aux principaux dirigeants, à cette date. Les droits aux options deviennent acquis en tranches égales sur une période de trois ans et ont une durée de sept ans. La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle de Black-Scholes pour l'évaluation du prix des options en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

## 21. Paiements fondés sur des actions (suite)

*Régime d'options d'achat d'actions (régulé en instruments de capitaux propres) (suite)*

	27 février 2019	20 février 2018
Prix d'exercice	40,36 \$	29,92 \$
Durée de vie moyenne prévue des options	4,5 années	4,5 années
Taux d'intérêt sans risque	1,88 %	1,83 %
Volatilité prévue du cours de l'action	24,3 %	21,92 %
Rendement moyen du dividende	2,72 %	2,56 %
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées, par option	6,74 \$	4,55 \$

*Régime d'unités d'actions différées à l'intention des membres du conseil d'administration (régulé en espèces)*

La Société offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux membres de son conseil d'administration. Aux termes de ce régime, les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir un montant en espèces, des unités d'actions différées ou les deux à titre de jetons de présence. Le tableau suivant présente le nombre d'unités visées par ce régime :

(en unités)	2019	2018
Solde au début de l'exercice	306 042	281 323
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	34 144	27 666
Unités d'actions différées rachetées	—	(9 418)
Dividendes payés en unités	7 845	6 471
Solde à la fin de l'exercice	348 031	306 042

En 2019, le Groupe a constaté, en lien avec les unités d'actions différées, une charge de rémunération de 1,5 M\$ (1,1 M\$ en 2018) et une augmentation correspondante des fournisseurs et autres crédettes. De plus, dans les autres charges financières, le Groupe a constaté une perte de 3,2 M\$ pour l'année terminée le 2019 en lien avec la réévaluation des unités d'actions différées (0,9 M\$ en 2018).

Au 31 décembre 2019, la valeur comptable totale des passifs au titre des accords dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie qui sont comptabilisés dans les fournisseurs et autres crédettes se chiffrait à 15,5 M\$ (10,8 M\$ en 2018).

*Régime d'unités d'actions restreintes subordonnées aux résultats (régulé en instruments de capitaux propres)*

La Société offre un régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres à l'intention des hauts dirigeants du Groupe. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions restreintes (« UAR ») selon des modalités devant être déterminées par le conseil d'administration. Les UAR seront acquises en décembre de la deuxième année à compter de la date d'attribution. Sous réserve de la période de service exigée, le régime prévoit le règlement de l'octroi par l'émission d'actions ordinaires.

Le 27 février 2019, la Société a octroyé un total de 152 965 UAR en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 93 921 ont été attribuées aux principaux dirigeants, à cette date. La juste valeur des unités est déterminée à être la juste valeur de l'action à la date d'octroi et est comptabilisée comme une charge de rémunération à base d'actions, par le surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des unités octroyées a été de 40,36 \$ par unité.

Le tableau suivant résume la variation des UAR en circulation :

(en milliers d'UAR et en dollars)	2019		2018	
	Nombre d'UAR	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'UAR	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	147	31,84	206	27,74
Unités attribuées	153	40,36	95	29,92
Unités ré-investies	7	35,60	7	28,30
Unités exercées	(59)	34,89	(144)	24,78
Unités éteintes	(9)	37,33	(17)	29,83
Solde à la fin de l'exercice	239	36,44	147	31,84

## 21. Paiements fondés sur des actions (suite)

### *Régime d'unités d'actions restreintes subordonnées aux résultats (réglé en instruments de capitaux propres) (suite)*

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR en circulation et pouvant être exercées au 31 décembre 2019 :

(en milliers d'UAR et en dollars)	UAR en circulation	
	Nombre d'UAR	Durée de vie restante (en années)
Prix d'exercice		
29,92	90	1,0
40,36	149	2,0
	239	1,6

Le cours moyen pondéré des actions à la date du règlement des UAR acquises en 2019 était de 43,11 \$ (43,49 \$ en 2018). L'excédent du prix d'achat payé sur la valeur comptable des actions rachetées aux fins du règlement de l'octroi, soit un montant de 1,4 M\$ (5,4 M\$ en 2018), a été imputé aux résultats non distribués en tant que prime aux rachats d'actions.

En 2019, le Groupe a constaté, en lien avec les UAR, une charge de rémunération de 3,8 M\$ (3,0 M\$ en 2018) et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Parmi les UAR en circulation au 31 décembre 2019, un nombre total de 155 974 (87 486 en 2018) est détenu par les principaux dirigeants.

En février 2020, sur recommandation du comité des ressources humaines et de la rémunération, le conseil a approuvé les changements suivants à la méthode du régime incitatif à long terme (« RILT ») pour les participants admissibles désignés en 2020 et les années futures. L'allocation annuelle du RILT de chaque participant sera divisée en deux attributions à parts égales d'unités d'actions de performance (« UAP ») et d'UAR. Les UAP seront assujetties à la fois à des conditions de rendement et à des conditions d'acquisition basées sur le temps au troisième anniversaire de l'attribution, tandis que les UAR seront uniquement soumises à une condition d'acquisition basée sur le temps au troisième anniversaire de l'attribution. Les conditions de performance attachées aux UAP seront pondérées de façon égale entre un objectif de bénéfice absolu avant intérêts et impôts sur le revenu et le rendement relatif total pour les actionnaires (« RTA »). Aux fins de la portion RTA relative, il y aura deux comparaisons pondérées de façon égale : la première portion sera comparée au RTA d'un groupe de pairs de l'industrie du transport et la deuxième portion sera comparée à l'indice S&P/TSX60.

## 22. Charges liées aux matières et aux services

Les charges liées aux matières et aux services se composent principalement des coûts liés aux entrepreneurs indépendants et à l'exploitation des véhicules; les charges liées à l'exploitation des véhicules se composent principalement des coûts liés au carburant, aux réparations et à l'entretien, à la location de véhicules (en 2018), aux assurances, aux permis ainsi qu'aux fournitures opérationnelles.

	2019	2018
Entrepreneurs indépendants	2 018 274	2 054 767
Charges liées à l'exploitation des véhicules	813 796	859 229
	2 832 070	2 913 996

## 23. Charges liées au personnel

	Note	2019	2018
Avantages du personnel à court terme		1 271 804	1 225 901
Cotisations aux régimes à cotisations définies		8 165	11 355
Coût des services rendus liés aux régimes à prestations définies	16	658	695
Indemnités de fin de contrat de travail		7 564	8 972
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	21	8 269	5 926
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie	21	1 469	1 126
		1 297 929	1 253 975

## 24. Produits financiers et charges financières

*Comptabilisation dans le bénéfice :*

<i>(Produits) charges</i>	2019	2018
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	58 290	54 609
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	18 551	—
Revenus d'intérêts et désactualisation du billet à ordre	(3 001)	(2 807)
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles	263	(12 189)
Perte de change, montant net	267	630
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de change	—	(311)
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt	—	(46)
Perte sur réévaluation des unités d'action différées	3 241	887
Autres charges financières	8 030	7 533
<b>Charges financières nettes</b>	<b>85 641</b>	<b>48 306</b>
Présentation en tant que :		
Produits financiers	(3 001)	(15 353)
Charges financières	88 642	63 659

## 25. Charge d'impôt sur le résultat

*Impôt sur le résultat comptabilisé dans le bénéfice :*

	2019	2018
Charge d'impôt exigible		
Exercice considéré	88 807	96 480
Ajustement des exercices précédents	(2 926)	(3 268)
	<b>85 881</b>	<b>93 212</b>
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Création et reprise de différences temporelles	11 015	(5 408)
Variation du taux d'impôt	(3 128)	(221)
Ajustement des exercices précédents	7 735	2 641
	<b>15 622</b>	<b>(2 988)</b>
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>101 503</b>	<b>90 224</b>

*Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :*

	2019			2018		
	Avant impôt	(Économie) charge d'impôt	Après impôt	Avant impôt	(Économie) charge d'impôt	Après impôt
Variation de la juste valeur des placements dans les titres de capitaux propres	6 766	903	5 863	(5 416)	(723)	(4 693)
Écarts de conversion	(52 502)	—	(52 502)	101 972	—	101 972
Profits (pertes) lié(e)s à la réévaluation des régimes à prestations définies	(2 177)	(558)	(1 619)	1 612	431	1 181
Avantages du personnel	61	19	42	(227)	(68)	(159)
Reclassement aux résultats non distribués de la perte latente découlant des placements dans les titres de capitaux propres	(5 234)	(697)	(4 537)	—	—	—
Profit (perte) sur couverture d'investissement net	18 597	2 482	16 115	(30 796)	(4 119)	(26 677)
Perte sur couverture de flux de trésorerie	(13 314)	(3 479)	(9 835)	(3 876)	(1 034)	(2 842)
	<b>(47 803)</b>	<b>(1 330)</b>	<b>(46 473)</b>	<b>63 269</b>	<b>(5 513)</b>	<b>68 782</b>

## 25. Charge d'impôt sur le résultat (suite)

### Rapprochement du taux d'impôt effectif :

	2019		2018	
Bénéfice avant impôt sur le résultat		425 979		382 218
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt				
prévu par la loi auquel la Société est assujettie	26,6 %	113 310	26,7 %	102 052
Augmentation (diminution) liée aux éléments suivants :				
Incidence des taux d'impôt des différentes juridictions	(3,0 %)	(12 884)	(3,4 %)	(13 106)
Variation du taux d'impôt	(0,7 %)	(3 128)	(0,1 %)	(221)
Charges non déductibles	1,1 %	4 549	0,7 %	2 593
Revenus exonérés d'impôt	(2,2 %)	(9 308)	(0,8 %)	(3 038)
Ajustement des exercices précédents	1,1 %	4 809	(0,2 %)	(627)
Autres	1,0 %	4 155	0,7 %	2 571
	<b>23,9 %</b>	<b>101 503</b>	<b>23,6 %</b>	<b>90 224</b>

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la Loi sur les réductions d'impôts et les charges salariales ou Tax Cuts and Jobs Act (« réforme fiscale américaine »). La réforme fiscale américaine réduit le taux d'imposition fédéral des sociétés américaines de 35 % à 21 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La réforme fiscale américaine permet également la passation en charges immédiate de nouveaux investissements dans certains actifs amortissables admissibles effectués après le 27 septembre 2017, qui seront progressivement éliminés à compter de 2023.

La réforme fiscale américaine introduit d'autres importants changements aux lois sur l'imposition des bénéfices des sociétés américaines qui pourraient avoir une incidence importante sur le Groupe dans les années à venir. Mentionnons notamment la création du nouvel impôt anti-abus contre l'érosion de l'assiette fiscale (Base Erosion Anti-abuse Tax ou BEAT en anglais) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements que des sociétés américaines font à des sociétés étrangères affiliées, et limite les déductions pour les dépenses nettes d'intérêts encourues par les sociétés américaines. Les futures réglementations et interprétations qu'émettront les autorités américaines pourraient également avoir une incidence sur les évaluations et les hypothèses dont le Groupe se sert pour calculer ses provisions pour impôts sur les bénéfices.

## 26. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces s'établissent comme suit :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Actifs courants		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	39	5 430
Actifs non courants		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	—	2 946
Passifs courants		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	843	—
Passifs non courants		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	888	—

## 26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Aux 31 décembre 2019 et 2018, l'incidence sur le résultat net et les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	Charges financières (produit financiers)		Autres éléments du résultat global	
	2019	2018	2019	2018
<b>Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :</b>				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	—	(46)	—	—
Instruments dérivés de change incorporés dans des contrats de location-financement	—	(311)	—	—
<b>Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</b>				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	—	—	<b>13 314</b>	3 876
	—	(357)	<b>13 314</b>	3 876

### Risques

Dans le cours normal de ses activités et en raison de ses actifs et passifs financiers, le Groupe est exposé aux risques suivants :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché.

La présente note fournit des renseignements sur l'exposition du Groupe à chacun des risques susmentionnés, sur les objectifs et les processus du Groupe en ce qui a trait à la gestion des risques et sur la gestion des capitaux du Groupe. D'autres informations quantitatives à fournir sont incluses dans les présents états financiers consolidés.

### Cadre de gestion des risques

La direction du Groupe désigne et analyse les risques auxquels le Groupe est exposé, établit des limites et des contrôles adéquats en matière de risque, en plus de surveiller les risques et le respect des limites. La gestion des risques fait l'objet d'un suivi constant afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture du marché et des activités du Groupe.

Le conseil d'administration est responsable de toutes les questions liées au cadre de gestion des risques du Groupe. Le conseil d'administration surveille les risques du Groupe par l'intermédiaire de son comité d'audit. Le comité d'audit fait périodiquement rapport de ses activités au conseil d'administration.

Le comité d'audit du Groupe supervise la façon dont la direction surveille et gère les risques du Groupe, et le comité d'audit interne assiste le comité d'audit du Groupe dans son rôle de surveillance. Le comité d'audit interne effectue des analyses courantes et ponctuelles des risques et en présente les résultats au comité d'audit.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière que le Groupe peut subir si un client ou une partie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles; il découle principalement des créances clients du Groupe. Le Groupe fait crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que le risque de crédit découlant des créances clients est limité pour les raisons suivantes :

- La clientèle est diversifiée et répartie entre différents segments de marché;
- Aucun client ne représente plus de 5 % du total des revenus du Groupe;
- Environ 94,2 % (94,6 % en 2018) des créances clients du Groupe ne sont pas en souffrance ou sont en retard de 30 jours ou moins;
- Les créances douteuses ont représenté environ 0,1 % (0,1 % en 2018) des revenus consolidés pour les trois derniers exercices.

## 26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### a) Risque de crédit (suite)

#### *Exposition au risque de crédit*

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers. L'exposition maximale au risque de crédit s'établissait comme suit à la date de clôture :

	2019	2018
Clients et autres débiteurs	587 370	631 727
Billet à ordre	24 814	22 686
Actifs financiers dérivés	39	8 376
	<b>612 223</b>	<b>662 789</b>

#### *Pertes de valeur*

Le classement par échéance des clients et autres débiteurs s'établissait comme suit à la date de clôture :

	Total	Moins- value	Total	Moins- value
	2019	2019	2018	2018
Non en souffrance	449 324	—	474 320	—
En souffrance depuis 1 à 30 jours	104 738	869	123 991	695
En souffrance depuis 31 à 60 jours	22 686	2 608	22 007	2 085
En souffrance depuis plus de 60 jours	19 314	5 215	18 360	4 171
	<b>596 062</b>	<b>8 692</b>	<b>638 678</b>	<b>6 951</b>

La variation de la provision pour dépréciation des clients et autres débiteurs au cours de l'exercice s'établissait comme suit :

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	6 951	6 931
Regroupements d'entreprises	525	104
Créances douteuses	2 857	1 944
Montants radiés et recouverts	(1 641)	(2 028)
Solde à la fin de l'exercice	<b>8 692</b>	<b>6 951</b>

Les créances clients ayant subi une perte de valeur sont surtout liées à des clients aux prises avec des difficultés financières.

Le billet à ordre a fait l'objet d'un test individuel de dépréciation et a été encaissé le 1<sup>er</sup> février 2020.

### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Groupe ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières associées à des passifs financiers qui sont réglés par transfert de liquidités ou d'un autre actif financier. L'approche du Groupe relativement à la gestion des liquidités consiste à s'assurer, autant que possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations à leur échéance, tant dans des conditions normales que difficiles, sans subir de pertes inacceptables ni risquer d'entacher sa réputation.

Les besoins des entités du Groupe en matière d'entrées et de sorties de fonds font l'objet d'une surveillance étroite et distincte afin d'optimiser le rendement du capital investi du Groupe. Habituellement, le Groupe s'assure de disposer d'une trésorerie suffisante pour effectuer les dépenses opérationnelles prévues; cette situation ne tient pas compte de circonstances extrêmes qu'il est raisonnablement impossible de prédire. Le Groupe surveille régulièrement ses besoins de liquidités à court et à moyen terme à l'aide d'outils de prévisions. De plus, le Groupe maintient des facilités renouvelables, dont le solde disponible était de 605,1 M\$ au 31 décembre 2019 (455,3 M\$ en 2018), et dispose d'un crédit supplémentaire de 250 M\$ (245 M\$ CA et 5 M\$ US). Le crédit supplémentaire est disponible sous certaines conditions aux termes de la convention conclue avec son syndicat de prêteurs bancaires (250 M\$ en 2018 – 245 M\$ CA et 5 M\$ US).

## 26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

## b) Risque de liquidité (suite)

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers, ce qui inclut les paiements d'intérêt estimatifs :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>31 décembre 2019</b>						
Découvert bancaire	3 801	3 801	3 801	—	—	—
Fournisseurs et autres créditeurs	443 468	443 468	443 468	—	—	—
Dette à long terme	1 744 687	1 959 582	110 729	773 532	865 273	210 048
Passifs financiers dérivés	1 731	1 731	843	444	444	—
Autre passif financier	5 174	5 400	2 700	2 700	—	—
	<b>2 198 861</b>	<b>2 413 982</b>	<b>561 541</b>	<b>776 676</b>	<b>865 717</b>	<b>210 048</b>
<b>31 décembre 2018</b>						
Découvert bancaire	12 334	12 334	12 334	—	—	—
Fournisseurs et autres créditeurs	475 585	475 585	475 585	—	—	—
Dette à long terme	1 584 423	1 754 909	181 932	411 567	1 160 505	905
Autre passif financier	5 594	6 000	2 000	2 000	2 000	—
	<b>2 077 936</b>	<b>2 248 828</b>	<b>671 851</b>	<b>413 567</b>	<b>1 162 505</b>	<b>905</b>

Les flux de trésorerie contractuels ne devraient pas survenir beaucoup plus tôt ni s'établir à des montants considérablement différents.

## c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des cours du marché, comme les taux de change et les taux d'intérêt, influent sur les résultats du Groupe ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de limiter l'exposition au risque de marché selon des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement.

Le Groupe vend et achète des instruments financiers dérivés, en plus d'assumer des obligations financières, afin de gérer les risques liés au marché. Toutes ces transactions sont réalisées conformément aux lignes directrices établies par la direction du Groupe, et le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

## d) Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change en lien avec les actifs et les passifs financiers, ainsi qu'avec les ventes et les achats qui sont libellés dans une devise autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe. Principalement, les entités canadiennes sont exposées au dollar américain, et les entités qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien (établissements étrangers) ne sont pas très exposées au risque de change. Le Groupe réduit et gère l'exposition au risque lié à ses flux de trésorerie en dollars américains futurs en créant des positions de compensation à l'aide des contrats de change à terme et dette en dollars américains.

Afin d'atténuer l'exposition au risque de change de ses passifs nets financiers liés à des entités canadiennes, le Groupe a désigné une partie de sa dette libellée en dollars américains comme élément de couverture dans une couverture d'investissement net.



## 26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### d) Risque de change (suite)

L'exposition des actifs et passifs financiers du Groupe au risque de change en lien avec des entités canadiennes s'établissait comme suit en fonction de leur valeur nominale :

(en milliers de dollars américains)	2019	2018
Clients et autres débiteurs	30 733	38 030
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 573)	(3 108)
Dette à long terme	(478 566)	(330 447)
Exposition au risque du bilan	(450 406)	(295 525)
Dette à long terme désignée comme élément de couverture dans une couverture d'investissement	325 000	325 000
Exposition nette au risque du bilan	(125 406)	29 475

Le Groupe évalue le montant annuel net de ses flux de trésorerie en dollars américains à environ 330 M\$ (310 M\$ en 2018). Ces rentrées de fonds sont générées également tout au long de l'exercice.

Les taux de change suivants étaient en vigueur au cours de l'exercice :

	2019	2018
Taux moyen du \$US pour l'exercice terminé le 31 décembre	1,3269	1,2957
Taux de clôture du \$US au 31 décembre	1,2988	1,3642

### *Analyse de sensibilité*

Une augmentation de 1 cent du dollar américain à la date de clôture aurait eu pour effet, en supposant que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurent constantes, d'accroître (de réduire) les capitaux propres et le bénéfice des montants présentés dans le tableau ci-dessous. L'analyse est effectuée selon les mêmes modalités pour 2018.

	2019		2018	
	Hausse de 1 cent	Baisse de 1 cent	Hausse de 1 cent	Baisse de 1 cent
Exposition au risque du bilan	(3 468)	3 468	(2 166)	2 166
Dette à long terme désignée comme élément de couverture dans une couverture d'investissement	2 502	(2 502)	2 382	(2 382)
Exposition nette au risque du bilan	(966)	966	216	(216)

L'incidence nette des variations de la juste valeur des instruments dérivés de change est négligeable.

### e) Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a l'intention de réduire son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant une part importante de dette à long terme à taux fixe. Pour ce faire, le Groupe conclut des swaps de taux d'intérêt.

Le Groupe conclut des swaps de taux d'intérêts désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2019, le Groupe ne dispose pas de swaps de taux d'intérêt désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie pour couvrir la dette à taux variable établie d'après le taux des acceptations bancaires à 30 jours (300 M\$ CA en 2018). Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose de swaps de taux d'intérêt désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie de 325 M\$ US pour couvrir la dette à taux variable d'après le taux TIOL à 30 jours (325 M\$ US en 2018). Une perte de 13,3 M\$ (9,8 M\$ après impôt) a été comptabilisée en fonction de l'évaluation de la valeur de marché du dérivé de taux d'intérêt dans les autres éléments du résultat global (perte de 3,9 M\$ (2,8 M\$ après impôt) en 2018).

## 26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### e) Risque de taux d'intérêt (suite)

L'inefficacité de la couverture découle de différences entre l'élément couvert et les instruments de couverture sur le plan des caractéristiques des taux d'intérêt, de la devise, des valeurs nominales et de la durée. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les instruments dérivés désignés comme élément de couverture de flux de trésorerie ont été considérés comme efficaces et aucune inefficacité n'a été constatée dans le résultat net.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les taux d'intérêt sur la valeur comptable des instruments financiers du Groupe portant intérêt, excluant les effets des instruments dérivés de taux d'intérêt, s'établissaient comme suit :

	2019	2018
Instruments à taux fixe	533 311	345 062
Instruments à taux variable	1 211 376	1 239 361
	<b>1 744 687</b>	<b>1 584 423</b>

Les instruments dérivés de taux d'intérêt du Groupe s'établissent comme suit :

	2019					2018				
	Valeur		Valeur		Juste	Valeur		Valeur		Juste
	Taux	nominale	Taux	nominale		Taux	nominale	Taux	nominale	
moyen	du contrat	moyen	du contrat	valeur	moyen	du contrat	moyen	du contrat	valeur	
	AB	\$ CA	TIOL	\$ US	\$ CA	AB	\$ CA	TIOL	\$ US	\$ CA
Période de couverture :										
Moins de 1 an	0,99 %	75 000	1,90 %	293 750	(804)	0,99 %	225 000	1,92 %	325 000	5 430
De 1 à 2 ans	—	—	1,92 %	100 000	(444)	—	—	1,89 %	237 500	1 812
De 2 à 3 ans	—	—	1,92 %	100 000	(444)	—	—	1,92 %	100 000	648
De 3 à 4 ans	—	—	—	—	—	—	—	1,92 %	75 000	486
Actif (passif)					<b>(1 692)</b>					<b>8 376</b>
Présentation en tant que :										
Actifs courants					<b>39</b>					5 430
Actifs non courants					—					2 946
Passifs courants					<b>(843)</b>					—
Passifs non courants					<b>(888)</b>					—

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt a été estimée à l'aide de modèles d'évaluation standards de l'industrie utilisant les taux publiés sur les marchés financiers et les marchés des capitaux, ajusté pour le risque de crédit.

#### *Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe*

Le Groupe ne comptabilise aucun passif financier à taux fixe à la juste valeur dans le bénéfice. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucune incidence sur le bénéfice.

#### *Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable*

Une variation de 1 % des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour effet d'accroître (de réduire) les capitaux propres et le bénéfice net ou la perte nette des montants présentés dans le tableau ci-dessous. L'analyse de sensibilité repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, demeurent constantes. L'analyse est effectuée selon les mêmes modalités pour 2018.

	2019		2018	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Intérêts sur les instruments à taux variable	(5 786)	5 786	(3 633)	3 633

## 26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### e) Risque de taux d'intérêt (suite)

#### *Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable (suite)*

Impact sur les instruments utilisés dans la couverture de flux de trésorerie :

	2019		2018	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Intérêts sur les instruments à taux variable	(3 251)	3 251	(4 896)	4 896
Intérêts sur les swaps de taux d'intérêt	3 251	(3 251)	4 896	(4 896)
	—	—	—	—

L'incidence nette des variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est négligeable.

### f) Gestion des capitaux

Aux fins de la gestion des capitaux, le capital correspond au capital social et aux résultats non distribués du Groupe. Les objectifs du Groupe en matière de gestion des capitaux sont les suivants :

- veiller à engager un niveau adéquat de dépenses d'investissement afin d'assurer la stabilité et la compétitivité de ses activités;
- faire en sorte que les liquidités soient suffisantes pour poursuivre la stratégie de croissance et entreprendre des acquisitions choisies;
- maintenir un niveau d'endettement approprié afin que l'utilisation des capitaux ne fasse l'objet d'aucune contrainte financière;
- conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés.

Le Groupe cherche à maintenir un équilibre entre les rendements les plus élevés qu'il est possible d'obtenir avec un niveau d'emprunt plus élevé et les avantages et la sécurité qu'offre une situation du capital solide.

Le Groupe surveille sa dette à long terme en fonction des ratios ci-dessous afin de maintenir un niveau d'endettement approprié. Les ratios endettement/capitaux propres et endettement/capitalisation du Groupe s'établissent comme suit :

	2019	2018
Dette à long terme	1 744 687	1 584 423
Capitaux propres	1 506 835	1 576 854
Ratio endettement/capitaux propres	1,16	1,00
Ratio endettement/capitalisation <sup>1</sup>	0,54	0,50

<sup>1</sup> Dette à long terme divisée par le total des capitaux propres et de la dette à long terme.

Il n'y a eu aucun changement dans l'approche du Groupe en matière de gestion des capitaux au cours de l'exercice.

En vertu de sa facilité de crédit, le Groupe doit surveiller deux ratios sur une base trimestrielle. Le premier est le ratio entre la dette totale plus les lettres de crédit et certains autres passifs à long terme, et le résultat avant produits et charges financières, charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat, amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, dépréciation des immobilisations incorporelles, profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses et profit ou perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles (« BAIIA ajusté »). Le deuxième est le ratio entre le résultat ajusté avant intérêts, impôts sur le résultat, amortissement et loyers (« BAIIAL »), et incluant le BAIIAL ajusté lié aux acquisitions pour les douze derniers mois, et les intérêts et les charges locatives nettes. Ces ratios sont mesurés sur une base consolidée pour les douze derniers mois et sont calculés conformément aux dispositions de la convention de crédit qui, entre autres, nécessite l'exclusion de l'impact d'IFRS 16. Ces ratios doivent être maintenus en dessous d'un certain seuil afin de respecter une clause restrictive de l'entente que le Groupe a conclue avec un syndicat de prêteurs bancaires. Aux 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018, le Groupe respectait ses clauses restrictives de nature financière.

## 26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### f) Gestion des capitaux (suite)

La direction estime que le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités d'exploitation et sa stratégie d'acquisition.

À l'échéance de la dette à long terme du Groupe, la direction et le conseil d'administration du Groupe évalueront si cette dette à long terme doit être renouvelée à sa valeur initiale, ou si elle doit être augmentée ou réduite, en tenant compte des besoins en capital à ce moment, de l'accès au crédit et des taux d'intérêt futurs.

### g) Classement comptable et justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers, de même que les valeurs comptables présentées dans les états consolidés de la situation financière, s'établissent comme suit :

	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs constatés à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés	39	39	8 376	8 376
Placement dans des titres de capitaux propres	1 391	1 391	1 498	1 498
Actifs constatés au coût amorti				
Clients et autres débiteurs	587 370	587 370	631 727	631 727
Billet à ordre	24 814	24 814	22 686	22 686
	<b>613 614</b>	<b>613 614</b>	<b>664 287</b>	<b>664 287</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs constatés à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés	1 731	1 731	—	—
Autre passif financier	5 174	5 174	5 594	5 594
Passifs constatés au coût amorti				
Découvert bancaire	3 801	3 801	12 334	12 334
Fournisseurs et autres créditeurs	443 468	443 468	475 585	475 585
Dette à long terme	1 744 687	1 748 556	1 584 423	1 647 146
	<b>2 198 861</b>	<b>2 202 730</b>	<b>2 077 936</b>	<b>2 140 659</b>

#### *Taux d'intérêt utilisés pour établir la juste valeur*

Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser les flux de trésorerie estimatifs, le cas échéant, sont fondés sur la courbe des taux du gouvernement au 31 décembre, et majorés d'un écart de crédit adéquat. Ils s'établissent comme suit :

	2019	2018
Dette à long terme	3,3 %	3,9 %

#### *Hierarchie des justes valeurs*

Les actifs et passifs financiers du Groupe qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente sont les placements dans les titres de capitaux propres et les instruments financiers dérivés dont il est fait mention ci-dessus. Les placements dans les titres de capitaux propres sont évalués en fonction de renseignements classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs et les instruments financiers dérivés à l'aide de renseignements de niveau 2.

## 26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### g) Classement comptable et justes valeurs (suite)

#### *Hiérarchie des justes valeurs (suite)*

La juste valeur du billet à ordre représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, en fonction du taux d'intérêt du billet, actualisée selon le taux propre à l'entreprise de la contrepartie au billet. Le taux propre à l'entreprise est constitué d'un taux de marché sans risque et d'une prime propre à l'entreprise, selon son profil de risque. La contrepartie au billet est GFL, une société privée pour laquelle il existe des renseignements limités disponibles au public. À l'émission du billet à ordre, la juste valeur a été établie au moyen de renseignements de nature publique sur la source de financement employée pour acquérir le secteur de gestion des matières résiduelles. Par suite du calcul initial, des ajustements ont été apportés à la prime de risque de l'entreprise en fonction de l'analyse des données financières publiées et des facteurs macroéconomiques importants ayant une incidence sur son secteur. Le taux de marché sans risque est disponible au public.

## 27. Éventualités, lettres de crédit et autres engagements

### a) Éventualités

Des demandes de règlement de nature opérationnelle et liées au personnel ont été déposées à l'encontre du Groupe. Le Groupe a comptabilisé 2,6 M\$ aux fins de demandes de règlement à titre de provisions présentés dans les provisions à long terme dans les états consolidés de la situation financière (10,3 M\$ en 2018). La direction estime que celles-ci sont suffisamment provisionnées et que leur règlement ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière ou la performance financière du Groupe.

### b) Lettres de crédit

Au 31 décembre 2019, le Groupe avait des lettres de crédit en cours d'un montant de 41,7 M\$ (39,4 M\$ en 2018).

### c) Autres engagements

Au 31 décembre 2019, le Groupe avait 35,2 M\$ d'engagements d'achat (51,0 M\$ en 2018) et 12,0 M\$ de bons de commande pour lesquels le Groupe prévoit conclure un contrat de location dans un délai d'un an (0 M\$ en 2018).

## 28. Parties liées

#### *Société mère et partie exerçant le contrôle ultime*

Aucune partie n'exerce le contrôle ultime à elle seule. Les actions de la Société sont détenues par un grand nombre d'actionnaires.

#### *Transactions avec les principaux dirigeants*

Les membres du conseil d'administration de la Société, les cadres supérieurs et les cadres de direction des principales entités du Groupe sont considérés comme faisant partie des principaux dirigeants. Aucune rémunération (0,1 M\$ en 2018) a été versée à un membre du conseil d'administration pour des services de consultation fournis en 2019. Il n'y avait aucune autre transaction avec les principaux dirigeants sauf en ce qui a trait à leur rémunération respective.

#### *Rémunération des principaux dirigeants*

En plus de leur verser un salaire, la Société offre également des avantages non pécuniaires aux membres du conseil d'administration et aux cadres supérieurs.

Les cadres supérieurs participent aussi aux régimes d'options d'achat d'actions et d'unités d'actions restreintes subordonnées aux résultats de la Société, et les membres du conseil d'administration ont le droit de recevoir des unités d'actions différées, comme il est décrit à la note 21. Les coûts engagés pour les principaux dirigeants en lien avec ces régimes sont détaillés ci-dessous.

La rémunération des principaux dirigeants comprend :

	2019	2018
Avantages à court terme	14 919	14 756
Avantages postérieurs à l'emploi	834	959
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	4 909	4 193
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie	1 469	1 126
	<b>22 131</b>	<b>21 034</b>

# INFORMATION CORPORATIVE

## **BUREAU ADMINISTRATIF**

96, Disco Road  
Etobicoke (Ontario) M9W 0A3  
Téléphone : 647 725-4500

## **SIÈGE SOCIAL**

8801, route Transcanadienne, bureau 500  
Montréal (Québec) H4S 1Z6  
Téléphone : 514 331-4000  
Télécopieur : 514 337-4200

Site Web : [www.tfiintl.com](http://www.tfiintl.com)  
Courriel : [administration@tfiintl.com](mailto:administration@tfiintl.com)

## **AUDITEURS**

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

## **INSCRIPTION BOURSIÈRE**

Les actions de TFI International Inc. sont inscrites à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole TFII.

## **INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

Banque Nationale du Canada  
Banque Royale du Canada  
Bank of America, N.A.  
Banque de Montréal  
La Banque de Nouvelle-Écosse  
Fédération des Caisses Desjardins du Québec  
Banque Toronto Dominion  
JPMorgan Chase Bank N.A.  
MUFG Bank Ltd.  
Banque Canadienne Impériale de Commerce  
PNC Bank  
Wells Fargo Bank, N.A.  
Alberta Treasury Branches  
Exportation et développement Canada  
Fonds de solidarité FTQ  
Prudential Financial, Inc.

## **AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES**

Société de Fiducie Computershare du Canada  
100, avenue University, 8<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Canada et États-Unis  
Téléphone : 1 800 564-6253  
Télécopieur : 1 888 453-0330

International  
Téléphone : 514 982-7800  
Télécopieur : 416 263-9394

Computershare Trust Company, N.A.  
Co-agent de transfert (É.U.)

*If you would prefer to receive this report in English,  
please write to the Secretary of the Company:  
8801 Trans-Canada Highway, Suite 500  
Montreal, Quebec H4S 1Z6*



[www.tfiintl.com](http://www.tfiintl.com)